

Mise en ligne : 8 mai 2022.
Dernière modification : 11 mai 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

FÈVRE ET COMPAGNIE
(Carrières et scieries de Bourgogne)
puis
(Pierres et marbres de France)

1865 : Renard et Fèvre.

1895 : société en commandite par actions Carrières et scieries de Bourgogne (Fèvre et Cie).

Louis *Auguste* FÈVRE, gérant

Né le 24 mai 1879 à Chassignelles (Yonne).
Fils de Hildevert Fèvre, négociant, et de Clémence Henriette Zélie Brot.
Père de Jean Fèvre.

Administrateur de la Société d'exploitation des Onyxa Mayeur (1924),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Onyxa_d'El-Kantara.pdf
de la Banque des intérêts français (1926),
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque_interets_frs.pdf
et de la Société des Mines d'Argut (1929).
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mines_d_Argut.pdf

Chevalier de la Légion d'honneur du 24 nov. 1928 (min. Guerre),
parrainé par Camille Lapeyre : lieutenant du centre de mobilisation
d'infanterie n° 83.

Décédé à Paris VIII^e, bd de Courcelles, 67, le 11 juillet 1964.

NOUVELLES FINANCIÈRES
Carrières et scieries de Bourgogne
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juillet 1913)

Les produits bruts réalisés par la Société pendant l'exercice écoulé ont atteint 1.164.800 fr. contre 931.600 pendant l'exercice précédent. Après affectation de 257.000 fr. aux amortissements, les bénéfices nets ressortaient à 236.000 fr. contre 204.900 pour 1911, après affectation de 249.000 fr. aux amortissements ; le dividende a été porté de 20 à 25 fr. payable depuis le 1^{er} juillet. Les nouvelles carrières en Lorraine, à Varrinay, près de Saint-Mihiel, et à Senonville, donnent satisfaction. Les divers autres établissements de la Société, situés à Commercy, Euville, Savonnière, Troyon, occupent 1.200 ouvriers environ. Le chiffre d'affaires annuel atteint 4.000.000.

ÉTUDES FINANCIÈRES
Carrières et scieries de Bourgogne
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 août 1918)

Avec la quantité des villes et villages détruits à reconstruire après la guerre, les entreprises se rattachant au bâtiment ont une période de grande activité en perspective. C'est le cas des Carrières et Scieries de Bourgogne (Fèvre et Cie) qui pourront d'autant mieux profiter des circonstances qu'elles étaient en plein essor à la veille des hostilités et qu'elles venaient d'augmenter notablement leur puissance de production.

Cette société, qui a été fondée en 1895 sous la forme de commandite par actions, a repris la suite de la société Renard et Fèvre, remontant à 1865. Elle a pour objet l'extraction, le sciage, la taille et le commerce des pierres et de tous produits similaires. Fixé primitivement à 1.200.000 francs, le capital a été porté à 1.700.000 francs en 1896 et à 2.550.000 francs en 1899, en 5.100 actions de 500 fr. Il n'a été créé ni part, ni obligation. Les bénéfices se répartissent ainsi : 5 % pour former un fonds de réserve ; premier dividende aux actions à concurrence de 5 %, soit de 25 francs ; sur le surplus, 10 % en faveur d'une réserve extraordinaire, jusqu'à ce qu'elle atteigne 500.000 francs ; quant au solde, il est distribuable à raison de 30 % à la gérance et de 70 % aux actionnaires.

La société possède d'importantes carrières et des chantiers de taille en Bourgogne (notamment à Chassignelles, Fulvy, Méreuil, Ravières, Roffey, Massangis, Forêt des Brousses, Palotte, Charentenay, Comblanchien, Villars-Fontaine, Lignerolles, Pouillenay) ; en Lorraine (à Euville, Senonville, Troyon, Savonnières, Brauvilliers, etc) ; en Charente et en Poitou (à Sireuil, Nersac, Rouillet, Saint-Même, Chazelles, Pons, Migné, Lavoux, etc.) Une partie de ce domaine a été seulement acquise à la veille de la guerre. C'est pendant les quatre mois qui ont précédé les hostilités que la société a étendu au sud-ouest de la France son champ d'exploitation jusque là limité à l'Est, et, en avril 1914, elle avait acheté, d'autre part, en Lorraine, d'importants gisements de pierre de taille destinés à remplacer ceux d'Euville, qui s'épuisent.

Les résultats s'étaient ainsi comportés pendant les exercices antérieurs à la guerre (au 30 nov.) :

	Chiffre d'affaire	Produits bruts	Amor.	Bénéfices nets	Divid. total	Divid. par act.
	(en 1.000 fr.)					(en fr.)
1908-09	3.379	837	122	100	64	12 50
1909-10	3.422	915	162	201	82	16 00
1910-11	3.627	992	137	205	102	20 00
1911-12	3.852	1.174	248	237	12	25 00
1912-13	4.450	1.421	105	626	127	25 00

Les chiffres d'affaires, en progression régulière, réalisés pendant la période ci-dessus, ont été les plus élevés qu'aient atteints la société. Celle-ci s'était efforcée de chercher des débouchés nouveaux en dehors des marchés français, et elle avait réussi principalement à exporter dans les deux Amériques. Pour donner une idée de la qualité que peuvent atteindre ses produits, voici une indication de grands monuments auxquels elle a contribué par d'importantes fournitures de pierres de taille :

Petit Palais des Champs-Élysées, colonnade du Grand Palais, gare de Lyon, Bibliothèque Nationale, Crédit Lyonnais, etc. etc. Palais du Roi à Bruxelles, Galeries Royales d'Ostende, Palais des Beaux-Arts de Liège, Bibliothèque Nationale de Bruxelles, Magasins Altmann à New-York, Hôtel Errazuriz à Buenos-Ayres, etc.

En même temps qu'elle développait ses affaires, la société avait apporté, pendant les années qui précédèrent la guerre, de grands perfectionnements à son matériel, pour activer la production et réduire le rôle de la main-d'œuvre ; elle utilisait de plus en plus largement l'électricité pour la manutention des pierres et la manœuvre de l'outillage. Sous l'influence de ces diverses causes, les bénéfiques nets progressèrent rapidement, passant de 100.441 fr en 1908-1909 à 626.076 fr. en 1912-1913. Ils s'entendent déduction faite d'amortissements passés par profits et pertes, indépendamment des dépenses d'entretien. On constate qu'ils ont été néanmoins distribués avec une grande modération et que les dividendes n'en ont absorbé qu'une modeste partie, surtout pour l'exercice 1912- 1913.

La guerre a évidemment porté préjudice à la société avec la paralysie de l'industrie du bâtiment, les difficultés de main-d'œuvre et de transports des carrières lorraines se trouvant d'autre part en pays occupé. L'exploitation, d'abord fort réduite, a repris cependant de l'activité à la suite de commandes intéressant la Défense nationale ; l'exercice 1914-1915 a été déficitaire, mais les deux suivants ont donné des résultats dépassant ceux d'avant-guerre, exception faite de l'exercice 1912-13. Voici à quels chiffres sont ressortis les bénéfiques nets depuis 1914 (fr.) :

1913-14	203.269
1914-15	-146.425
1915-16	327.082
1916-17	340.529

Depuis la guerre, la société n'a distribué qu'un seul dividende de 16 francs qui a été prélevé sur les bénéfiques reportés de 1911-12 et mis en paiement le 1^{er} juillet 1917. ; Mais, des répartitions d'un montant total de 65 francs sont en perspective. Un dividende de 25 francs, à titre de bonus sur les bénéfiques non distribués de l'exercice 1912-1913, a été voté, mais il ne sera payé qu'à une date que fixera une assemblée ultérieure des actionnaires ; celle-ci se prononcera également sur l'affectation des bénéfiques de l'exercice 1916-17 pour lequel la gérance proposera un dividende de 40 francs. Si ces dividendes de 40 francs et 25 francs sont ainsi différés, c'est parce que les difficultés des transports par fer obligent la Société à garder sur ses chantiers une grande partie de ses commandes, ce qui lui immobilise des capitaux importants.

Le montant élevé des marchandises et approvisionnements, qui atteignait 1 million 737.537 fr. au 30 novembre 1917, date de clôture de l'exercice écoulé n'a nullement créé, néanmoins, une gêne de trésorerie. La situation financière apparaît au contraire aisée. Pour 442.900 fr. d'exigibilités, les débiteurs et disponibilités ressortaient, en effet, à 1.101.534 fr. Les bénéfiques non distribués et réserves se chiffraient au total par 851.440 fr., somme sur laquelle les 65 fr. qu'il est question de distribuer, absorberont 331.500 fr. seulement le solde doit servir, dans une certaine mesure, à parer aux pertes éventuelles de guerre.

En somme, l'actif disponible et réalisable se totalisait par 2.839.071 fr., dépassant de 2.396.171 fr. les éligibilités, situation très satisfaisante pour une société au capital de 2.550.000 fr. D'autre part, les immobilisations ne figuraient plus au bilan que pour 1.294.347 fr. après 2.745.387 fr. d'amortissements, et les réserves s'élevaient à 289.078 fr. en surplus des bénéfiques non distribués. Au taux antérieur des

amortissements, la plupart des propriétés de la compagnie ne seront plus portées pour une valeur quelconque à l'actif dans un délai de 5 à 10 ans, alors que le plus grand nombre des carrières aura encore une durée de 50 à 150 ans.

La Société a conclu avec l'État un marché de 10 millions de francs de matériaux, destinés à la reconstitution des régions libérées, dont la livraison doit, en principe, commencer trois mois au plus tard après la signature de la paix. Ce n'est là qu'un commencement. Il n'y a pas besoin d'insister sur l'importance des fournitures qu'aura à faire la compagnie tant à l'État qu'aux particuliers, si considérables sont les dévastations de la guerre.

Des préparatifs sont poursuivis en vue de la période de grande activité qui suivra la paix. Les principaux chantiers ont été réorganisés et les installations d'outillage nouveau y ont été reprises. Pour donner de l'impulsion aux travaux, organiser l'exploitation des nouvelles carrières acquises à la veille des hostilités, constituer des stocks permettant de satisfaire les besoins le plus rapidement possible, le gérant a décidé de doubler le capital et de le porter à 5400.060 fr., en usant des pouvoirs qui lui ont été donnés par l'assemblée extraordinaire du 9 février 1918. Les 5.100 actions nouvelles de 500 francs ainsi créées, qui participeront, à l'égal des anciennes, aux bénéfices de l'exercice en cours, sont émises actuellement à 500 francs. Les souscriptions seront reçues jusqu'à fin août, les actionnaires actuels ayant un droit de préférence à raison d'une action nouvelle pour une ancienne ; des mesures ont été prises pour sauvegarder les droits des actionnaires empêchés, pour faits de guerre, de participer à l'émission.

L'importance des commandes en prévision, et la mise en service de carrières nouvelles, les perfectionnements techniques apportés à l'exploitation, l'état d'avancement des amortissements ouvrent d'agréables horizons aux actionnaires, un dividende de 46 fr. devant déjà leur être proposé pour l'exercice dernier qui s'est écoulé au milieu de circonstances peu favorables.

Dernier cours : 635.

Première insertion
(*Le Journal de Beaune*, 23 janvier 1919)

Suivant actes reçus par M^e DERAINE, notaire à Vanves (Seine), le 9 janvier 1919, monsieur Arthur-Étienne-*Emmanuel* SAUVAIN ¹, propriétaire, maître-carrier, demeurant à Corgoloin (Côte d'Or), a vendu à la Société des Carrières et Scieries de Bourgogne (Fèvre et C^{ie}), société en commandite par actions, au capital de cinq millions cent mille francs, dont le siège est à Paris, ci-devant rue Lafayette, n^o 237, et actuellement même ville, rue Lincoln, n^o 10.

Le fonds de commerce de maître-carrier, scieur de pierres et chantiers de taille qu'il exploitait à Corgoloin, canton de Nuits Saint-Georges, arrondissement de Beaune (Côte-d'Or), comprenant le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, le matériel et les marchandises qui en dépendent.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites au plus tard dans les dix jours de la seconde insertion, et seront reçues en l'étude de M^e CHOPARD, notaire à Seurre (Côte-d'Or).

Pour première insertion.

¹ Emmanuel Sauvain (Noiron-les-Citeaux, 1866-Corgoloin, 1939) : il fut président du tribunal de commerce et vice-président de la chambre de commerce de Beaune, maire de Corgoloin, chevalier de la Légion d'honneur du 23 octobre 1931. Membre du conseil de surveillance de Fevre et Cie. Frère d'Alphonse Paul Sauvain, administrateur des colonies.

Carrières et Scieries de Bourgogne
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 septembre 1919)

La Société des Carrières et Scieries de Bourgogne (Fèvre et Cie), a été constituée en 1895 au capital de 1.200.900 fr., ce capital a été élevé à plusieurs reprises : en 1896 à 1.700.000 fr. ; en 1899, à 2.550.000 fr. ; en 1918 enfin, à son chiffre actuel de 5.100.000 francs. Il est représenté par 10.200 actions de 500 francs. Ces différentes augmentations de capital étaient motivées par les extensions successives données à l'entreprise qui, sortie de son cadre régional, possède maintenant d'importantes exploitations, non seulement en Bourgogne, mais encore en Lorraine, en Charente, dans le Poitou. Les premières carrières exploitées par la Société étaient celles de Chassignelles-Roffey et Massangis, dans l'Yonne. Par la suite, la Société s'est installée en Lorraine où elle possède dix centres d'exploitation dotés d'un agencement industriel moderne. Le plus grand nombre des établissements de Lorraine se trouvait en pays envahi ou au voisinage de la ligne de feu ; l'exploitation a dû cesser presque partout pendant la guerre. Toutefois, la Société a pu, en 1918, construire une voie ferrée reliant son domaine d'Euville au port de Vertuzey ; elle a également développé ses installations de force électrique à Euville. Le troisième centre d'exploitation se trouve en Charente et Poitou, où la Société avait acquis des carrières peu avant la guerre ; ces carrières sont celles de Sireuil, Nersac, Roulet, Saint-Même, Chazelles, Pons, Migné, Lavoux, etc. Les matériaux de construction produits par la Société sont vendus notamment, en vertu de contrats avec l'État, pour les travaux des régions libérées. Pendant la guerre, la Société a travaillé pour la Défense Nationale, mais les commandes de l'industrie privée remplacent largement aujourd'hui celles de guerre. Ainsi que nous l'avons dit d'une façon générale, les matériaux de construction sont assurés de débouchés pour longtemps. Les résultats obtenus depuis dix ans se résument comme suit :

Ex.	Bénéf. bruts	Bénéf. nets	Divid. par act.
1909	837.000	100.000	12 50
1910	915.000	201.000	16 00
1911	931.000	205.000	20 00
1912	1.164.000	237.000	36 00
1913	1.421.000	626.000	50 00
1914	845.000	208.000	25 00
1915	105.000	- 146.000	—
1916	—	327.000	—
1917	8.28.000	340.000	40 00
1918	1.055.000	375.000	30 00

Jusqu'en 1913, les progrès de l'entreprise ont été remarquables : le chiffre d'affaires s'est élevé jusqu'à 1.419.000 fr., les bénéfices nets n'ont cessé de croître. La guerre a profondément troublé l'exploitation, notamment par l'arrêt des affaires lorraines, mais depuis deux ans les conditions d'exploitation vont s'améliorant et elles sont actuellement assez satisfaisantes, sauf les difficultés de transport et de main-d'œuvre communes à toute l'industrie. Les bénéfices nets ci-dessus s'entendent déduction faite

des amortissements, lesquels semblent avoir toujours été pratiqués largement puisque les immobilisations sont réduites à 1.483.000 fr. au dernier bilan ; ce chiffre paraît modéré en comparaison du domaine industriel et des résultats qu'il produit. L'exercice 1918, clos le 30 novembre 1918, n'a bénéficié que pendant son dernier mois de l'augmentation du capital de 2.550.000 à 5.100.000 francs. Néanmoins les actions nouvelles avaient droit aux bénéfices, ce qui explique la réduction du dividende de 40 à 30 fr. La totalité des capitaux étant productifs cette année, la société, qui a repris ses exploitations en Lorraine, devrait pouvoir améliorer ses répartitions. La situation financière se caractérise par les chiffres suivants : au 30 novembre 1918, le fonds de roulement atteignait 5.115.000 fr. en regard d'une dette exigible de 454.000 fr. 11 n'y a pas de dette consolidée. L'excédent de l'actif réalisable était donc de 1.661.000 fr., à peine inférieur au, capital social. 11 est à remarquer que les stocks entrent dans ce chiffre pour le montant élevé de 2.158.000 fr. Ces stocks sont évalués au prix de revient ou au-dessous ; ils contiennent donc un bénéfice latent, car les prix ont beaucoup monté depuis 1918. L'action Carrières et Scieries de Bourgogne possède ainsi des garanties intrinsèques solides. Comme d'autre part le dividende a de sérieuses possibilités d'augmentation, le cours actuel du titre ne semble pas exagéré.

CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE
(FEVRE ET Cie)

(L'Information financière, économique et politique, 29 janvier 1920)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette société, qui s'est tenue le 26 janvier 1920, a reconnu sincère et véritable la déclaration de souscription et de versement faite par M. Auguste Fèvre, gérant, le 17 janvier 1920 et déposée aux actes de M^e Bauduin, notaire à Vanves, dont il a été donné lecture, de laquelle il résulte que les 5.100 actions nouvelles de 500 francs chacune formant la deuxième et dernière tranche de l'augmentation de capital, autorisée par l'assemblée extraordinaire du 9 février 1918, a été entièrement souscrite et qu'il a été versé pour chacune d'elles la somme de 500 francs correspondant à la valeur nominale de chaque action.

En conséquence, le capital social est définitivement porté à 7.650.000 francs.

Hors assemblée, M le président annonce qu'une nouvelle assemblée extraordinaire sera convoquée pour le 17 février prochain, à l'effet de voter l'absorption, par la Société, des carrières Brasseur, en Lorraine.

Carrières et scieries de Bourgogne
(*La Terre*, 18 mai 1920)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette société, convoquée pour le 21 juin, sera précédée d'une assemblée extraordinaire qui aura à autoriser le gérant à procéder à une nouvelle augmentation de capital.

CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE
(FEVRE ET Cie)

(L'Information financière, économique et politique, 27 juin 1920)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 24 juin sous la présidence de M. Eugène Goulette ², président du conseil de surveillance.

Le développement des affaires sociales, interrompu par la guerre, s'est nettement manifesté au cours de l'exercice 1919, pour lequel les bénéfices nets se sont élevés à 842.954 fr. contre 395.190 francs en 1918.

L'important outillage, installé avant la guerre, a permis à la société de franchir, d'une façon satisfaisante, la période de crise. De nouvelles installations ont été faites pour permettre une participation plus large encore à la reprise des affaires qui s'accroît avec l'amélioration des transports par fer et par eau. Actuellement, le chiffre des expéditions est de plus du double de celui de 1919.

Au cours de l'année écoulée, le conseil a acquis diverses carrières et exploitations à Comblanchien, Coutamoux, Corgoloin et Villette. Toutes les carrières de ce groupe sont aujourd'hui remises en activité ; la carrière de Corgoloin est parfaitement outillée et l'une des plus belles que possède la Société en toute propriété. Ainsi n'y a-t-il plus à craindre les surprises qui pourraient se produire aux adjudications des carrières communales notamment à Comblanchien — les gisements de Corgoloin et de Villers étant de qualité égale sinon supérieure.

Le gérant propose à l'assemblée de dividende à 40 francs par action, p sous déduction des impôts, à partir juillet.

L'assemblée a approuvé cette répartition. Elle a réélu MM. Goulette, Lebel ³ et Sauvain, membres sortants du conseil de surveillance, et ratifié les nominations provisoirement faites de MM. Léon Marie et Champigneulle ⁴.

CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE

(FÈVRE ET Cie)

(*L'Information financière, économique et politique*, 4 février 1921)

Une assemblée extraordinaire tenue le 2 février sous la présidence de M. Eugène Goulette, président du conseil de surveillance, a reconnu sincère et véritable la déclaration de souscription concernant les 700 actions réservées au personnel de la société, suivant décision de l'assemblée générale du 24 juin 1920. Elle a ratifié l'augmentation du capital social de 8.650.010 francs à 9 millions de francs résultant de cette création et modifié les statuts en conséquence.

D'autre part, l'assemblée a décidé de proroger de cinquante années la durée de la société, étant entendu que la transformation de la société en commandite par actions, en société anonyme restait à l'étude.

Au cours de la réunion, il a été exposé à l'assemblée que la prorogation de la Société devenait une mesure indispensable, un grand nombre de communes se refusant maintenant à consentir de baux de location pour une courte durée. Or, la gérance se propose d'ailleurs de développer l'activité sociale en Bourgogne, en Lorraine, dans les Charentes et dans le Poitou.

Un actionnaire a insisté sur l'intérêt que pourrait présenter la transformation en société anonyme de la société en commandite actuelle, et il a demandé que les statuts fussent modifiés de manière à reporter sur les actionnaires la part revenant au gérant.

² Eugène Adolphe Goulette : né le 17 février 1851 à La Loupe (Eure-et-Loir). Chevalier de la Légion d'honneur du 16 mai 1900 : négociant à Paris, président de la chambre syndicale de la passementerie, mercerie, boutons et rubans.

³ Probablement Paul Lebel, couverture-plomberie, 17, rue du Pont-aux-Choux, Paris, 3^e.

⁴ Hubert Champigneulle : frère du peintre verrier Charles Champigneulle. Administrateur de la Société des carrières de Chemery-sur-Bar (1923).

Il lui a été répondu que cette répartition aux actionnaires n'augmenterait que très faiblement le dividende, et qu'on perdrait d'autre part l'avantage qu'assure la forme en commandite de maintenir sûrement à la tête de l'entreprise des personnes d'une compétence indiscutable.

CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juin 1921)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société, s'est tenue le 10 juin sous la présidence de M. Eugène Goulette, président du conseil de surveillance.

Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 1.167.059 francs.

À l'unanimité, l'assemblée a décidé de fixer le dividende à 45 francs par action. Un acompte de 20 francs net sera payable à partir du 5 juillet prochain, le solde sera mis en paiement à partir du 1^{er} octobre prochain, sous déduction des impôts.

L'assemblée a nommé administrateur M. L. du Granhut ⁵, administrateur.

La société n'a pas été touchée par la crise mondiale qui a atteint la plupart des industriels à la fin de l'année 1920. Cependant, au cours des derniers mois de l'an dernier, les affaires ont été plus calmes ; le chiffre d'affaires ne s'est pas ressenti de ce ralentissement. Depuis janvier 1921, la confiance est revenue chez la plupart des clients et les affaires ont tendance à reprendre leur cours régulier.

Devant l'arrêt des travaux de bâtiment causé par la déclaration de guerre, la Société avait dû rechercher des affaires différentes de celles qu'elle avait l'habitude de conclure.

Le chiffre d'affaires, qui était de 3.860.305 francs en 1919, est passé à 10.703.537 francs en 1920, soit une augmentation de 6.842.732 fr.

Dans les comptes de l'exercice 1920 figure la fusion de la Société des Carrières Brasseur, réalisée à la date du 31 décembre 1919.

Au cours du dernier exercice, la société a acquis une nouvelle scierie hydraulique à Lézames (Yonne) comportant d'importantes installations.

Les ateliers de taillage de Chassignelles ont été terminés, courant 1920 ; ces ateliers sont les plus perfectionnés qui existent en France (pont roulant électrique, outillage pneumatique permettant l'exécution rapide des commandes).

Pour parer à l'insuffisance de force motrice hydraulique pendant les périodes de sécheresse, une machine à vapeur a été installée à l'usine de Roffey.

Enfin, la société a profité des ventes de l'armée pour acquérir à des conditions avantageuses des voies « Decauville » destinées à relier certaines carrières à la voie navigable ; des tracteurs, des camions automobiles qui ont été remis en état dans les ateliers à l'effet de compléter les moyens de transport des divers chantiers aux gares d'expédition.

La Société exploite actuellement 66 carrières et 12 usines pour le travail de la pierre, représentant une superficie de 700 hectares, répartis sur trois régions : centre de Bourgogne, centre de Lorraine (Meuse), centre des Charentes et du Poitou.

Le tonnage extrait en 1920 dans l'ensemble des carrières forme un total de 125.000 tonnes, dont une grande partie a été livrée aux clients entièrement façonnée dans les usines de la Société ou ateliers de maillage.

La plupart des carrières, à l'exception de celles provenant de la fusion des carrières Brasseur, sont largement amorties. Elle figurent au bilan pour des sommes très inférieures à leur valeur, alors que les gisements qui les composent assurent une

⁵ Coquilles probables qu'on retrouve sur *La Journée industrielle*. Il s'agit plutôt de Robert Bigault du Granrut (1885-1936), ingénieur E.C.P., maître de verreries, gérant de la Société du Granrut et Cie (verreries, tuileries, scieries) aux Islettes (Meuse).

possibilité d'extraction plus importante que celle de 1920, pendant une période variant de 50 à 150 ans.

CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juin 1922)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 30 mai en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Goulette, président du conseil d'administration [de surveillance].

Le chiffre d'affaires de la Société au cours du dernier exercice a été de 11.740.779 fr. contre 10.707.557 fr. en 1920. Les bénéfices nets ressortent, comme nous l'avons déjà indiqué, à 1.334.672 fr., en augmentation de 167.613 fr.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a fixé le dividende à 47 fr. 50 par action. Un acompte de 20 fr. net ayant été payé en mars dernier, le solde sera mis en répartition à partir du 5 juillet prochain.

Le rapport du conseil fournit les renseignements suivants sur la marche des affaires au cours de l'exercice écoulé.

À Euville, les travaux relatifs au sciage mécanique et à la taille des pierres destinées à remplacer les installations détruites dans les régions de Senonville et Spada sont maintenant terminés. Le conseil a, d'autre part, remis en activité les deux carrières de La Commanderie et de Senonville dont les produits sont analogues à la pierre d'Euville.

Après de longs pourparlers, le conseil vient d'acquérir la totalité des terrains de Senonville dans lesquels il existe un gisement de pierre remarquable ayant l'apparence et les qualités de la pierre d'Euville. Cette dernière acquisition est d'autant plus intéressante pour la société que le conseil général de la Meuse a voté récemment la construction d'un chemin de fer qui doit traverser la Woëvre et qui passera au pied même des carrières. La société, par cette acquisition, se trouve à l'abri de toutes difficultés pour le cas où ses gisements actuels de pierre d'Euville viendraient à disparaître ou si elle cessait d'être locataire de gisements qu'elle exploite depuis 1896 et pour lesquels elle possède actuellement le droit au bail expirant le 31 décembre 1934.

CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 juin 1923)

Les assemblées ordinaire et extraordinaire ont eu lieu le 6 juin, sous la présidence de M. Eugène Goulette.

L'assemblée ordinaire a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 1922, se soldant par un bénéfice net de 1.653.372 fr. Le dividende brut a été fixé à 50 fr. par action. Un acompte de 20 fr. ayant été réparti le 1^{er} avril dernier, le solde sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 5 août prochain, contre remise du coupon n° 36.

L'assemblée extraordinaire tenue à l'issue de l'assemblée ordinaire, a autorisé le conseil à porter éventuellement le capital social de 12 à 20 millions de fr.

CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juin 1923)

Les assemblées ordinaire et extraordinaire de cette société ont eu lieu le 6 juin, sous la présidence de M. Eugène Goulette, président du conseil de surveillance, assisté de MM. Prudhomme et Baux, en qualité de scrutateurs.

L'assemblée ordinaire a approuvé à l'unanimité les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 1922, se soldant par un bénéfice net de 1.653.372 fr. Le dividende brut a été fixé à 50 fr. par action. Un acompte de 2 francs ayant été réparti le 1^{er} avril dernier, le solde sera mis en paiement sous déduction des impôts, à partir du 5 août prochain, contre remise du coupon n° 36.

Au cours de l'exercice, la société a poursuivi, dit le rapport du gérant, l'extension de son domaine et l'amélioration de l'outillage. Les résultats de ces efforts se traduiront prochainement par un accroissement de production et une diminution marquée des prix de revient. La réalisation de ce programme a donné lieu à 3.450.500 fr. d'immobilisations.

Pendant l'exercice, la société a augmenté son champ d'action. Elle s'est rendue concessionnaire des importantes carrières de Saint-Même. Elle a repris à Villiers-Adam trois carrières, deux à Saint-Maximin, une autre à Saint-Leu d'Esserent, une autre enfin à Montataire.

Le rapport indique que le chiffre d'affaires a passé de 11.740.000 fr. en 1921 à plus de 14 millions en 1922.

La production est également en notable augmentation : 28 % pour le groupe de Lorraine, 29 % pour le groupe de Bourgogne et 55 % pour le groupe d'Angoulême.

M. H. Champigneulle a été réélu membre du conseil de surveillance.

L'assemblée a nommé une commission de quatre membres, composée de MM. H. Labatie ⁶, L. Marie, Capper-Royer ⁷ et Lenormand ⁸, chargée de fixer, d'accord avec le gérant, la part à attribuer à ce dernier dans les réserves sociales.

L'assemblée extraordinaire, tenue à l'issue de l'assemblée ordinaire, a autorisé le conseil à porter éventuellement le capital social de 12 à 20 millions de francs.

Questionné sur les motifs de cette augmentation, le président a indiqué qu'il n'entraîne pas dans les intentions du conseil d'user actuellement de cette autorisation. Celle-ci est demandée afin de mettre la Société à même éventuellement de réaliser les affaires intéressantes qui pourraient se présenter. À ce sujet, il a indiqué que des pourparlers sont actuellement engagés avec diverses maisons importantes et que, d'autre part, certaines des carrières récemment rachetées doivent encore être dotées de moyens de production modernes.

Carrières et scieries de Bourgogne (Fèvre et Cie)

ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES ET ORDINAIRE DU 5 JUIN 1924

(*La Vie financière*, 12 juin 1924)

Une divergence de vues dans la présentation du bilan s'étant produite entre le conseil de surveillance et le gérant, les actionnaires donnent raison à ce dernier, et nomment un nouveau conseil de surveillance.

⁶ H. Labatie, 22, bd Edgar-Quinet, Paris : membre de la chambre syndicale de la marbrerie de Paris

⁷ Copper-Royer (et non *Capper*) : expert comptable, auteur d'un *Traité des sociétés anonymes*, Dalloz, 1931.

⁸ Eugène Lenormand : associé d'agent de change. Administrateur des Anciens Établissements Les Fils de Fernand Floquet, tannerie, Paris (1924). Futur membre du conseil de surveillance et président de Fevre et Cie. Administrateur de la filiale Marmaro (1927).

La séance est ouverte par M. Goulette, président du conseil de surveillance, assisté en qualité de scrutateurs des deux plus forts actionnaires présents : MM. Maurice Fèvre⁹ et Poitou.

M. Fourcault remplit les fonctions de secrétaire.

36.003 actions sont présentes ou représentées.

PREMIÈRE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

M. le président. — Je mets aux voix les deux résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée reconnaît sincère et valable la déclaration de souscription et de versement faite par M. Auguste Fèvre, gérant, suivant acte reçu par M^e Baudouin, notaire à Vanves, le 7 décembre 1923, de laquelle il résulte que les 12.000 actions nouvelles de 500 fr. chacune, formant une partie de l'augmentation de capital ont été entièrement souscrites par 1.505 actionnaires. L'assemblée approuve cette augmentation et déclare que le capital est fixé actuellement à la somme de 18 millions de francs.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la modification des articles 8 et 10 des statuts.

(Ces deux résolutions ont été adoptées à l'unanimité).

SECONDE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

M. le gérant expose à l'assemblée les raisons qui militent en faveur d'une participation des Carrières et scieries de Bourgogne au développement d'une société similaire.

Aucune résolution n'étant présentée, M. le président déclare la séance close et ouvre aussitôt l'assemblée générale ordinaire.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

M. A. Fèvre, gérant, donne lecture de son rapport.

RAPPORT DU GÉRANT

Nous conformant à l'article 39 de nos statuts, nous avons convoqués, Messieurs, en assemblée générale pour vous soumettre les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 1923 et vous relater les opérations effectuées au cours de cet exercice.

Déduction faite des frais généraux, impôts, assurances et charges diverses, le compte de Profits et pertes se solde par un crédit de 2.134.960 fr. 25, en augmentation sur le précédent de 481.587 fr. 96.

La continuation du programme d'installations et d'améliorations

Durant l'exercice 1923, nous avons poursuivi le programme d'installations et d'améliorations commencé en 1921.

Le programme industriel

En Lorraine, nous avons terminé la construction de la voie ferrée qui relie les carrières de Euville à la gare de Sorcy. Ces importantes installations se trouvent ainsi dotées d'un moyen de transport rapide qui aura une répercussion sur le prix de revient.

Dans le centre de l'Oise, nous avons commencé la remise en état des anciennes carrières de la maison Perier-Bordes. L'outillage a été amélioré et partiellement complété ; ces exploitations se développent normalement, les ventes prennent de jour

⁹ Maurice Fèvre : né le 1^{er} mai 1890 à Champignelles (Yonne). Frère cadet d'Auguste.

en jour une importance plus grande. La première année d'exploitation s'est soldée sans gain ni perte, les recettes couvrant les dépenses : ce résultat, satisfaisant pour un début, nous fait augurer favorablement de l'avenir.

Donnant suite à des pourparlers engagés depuis plusieurs mois, nous nous sommes rendus acquéreurs des carrières précédemment exploitées par la maison Quesnel et ses Fils. Ces carrières sont situées à Laigneville, à Montataire, à Méry, à Mériel (Oise), à Ravières, à Anstrudes et à Charentenay (Yonne). Enfin, nous avons repris à notre compte la location consentie à MM. Quesnel des carrières de Billy (Aisne) et de Saint-Vaast (Oise).

Ces acquisitions, faites dans des conditions intéressantes pour notre société, nous mettent en possession de très belles exploitations dont les produits réputés sont particulièrement appréciés des architectes de la région parisienne.

Vous trouverez dans le rapport sur les comptes toutes explications au sujet de l'achat et de la reprise de ces différentes exploitations.

En Charente, notre effort s'est porté sur les carrières de Saint-Même, Nous avons pu assécher complètement les gisements de l'ancienne société « La Salamandre », inondés depuis une vingtaine d'années. Le développement du front de carrière est tel aujourd'hui qu'il nous permet de satisfaire à toute demande, quelle qu'en soit l'importance ; ces carrières sont reliées au réseau de l'État par une voie de raccordement dont nous sommes propriétaires : nos pierres de Saint Même, expédiées dans le Sud-Ouest, l'Ouest, le Nord et l'Est de la France et jusqu'en Amérique, trouveront ainsi un débouché plus facile et plus économique. La production de nos carrières de Saint-Même a triplé en deux ans, passant de 2.000 mètres cubes en 1921 à 6.000 mètres cubes en 1923.

En Poitou, nous avons mis en valeur un important gisement de pierre d'Artiges qui sera prochainement raccordé par voie ferrée à la gare de Chauvigny.

Les sacrifices que nous ont coûtés nos exploitations de Charente et du Poitou ne sont pas restés stériles et nous avons la satisfaction de vous annoncer que notre Société vient d'obtenir, par un accord avec la Société des Grands Travaux de Marseille, le fourniture de la totalité des pierres destinées à la reconstruction de la gare de Limoges.

En Bourgogne, nous avons terminé les installations commencées l'année dernière dans la carrière de Vaurion ; une centrale électrique de 160 HP alimente Les engins de lavage et d'extraction et fournit Le courant à huit appareils de sciage et de débitage au fil. Grâce à cet outillage moderne, nous avons pu livrer rapidement, avec une main-d'œuvre réduite, environ 2.000 mètres cubes de pierres taillées destinées au pont de Vitry. Nous n'aurions pu satisfaire les besoins de l'entreprise si nous n'avions eu à notre disposition les moyens mécaniques dont notre carrière de Vaurion est actuellement pourvue.

À la carrière de Chassignelles, un nouveau [groupe] électrogène de 100 HP a été mis en route pour remédier à l'insuffisance de force qui se faisait sentir depuis quelque temps. Cette installation nous donne toute satisfaction.

Au cours de l'année 1923, nous avons conclu un accord avec la Framerican Industrial Development Corporation, société filiale des Etablissements Schneider and C°. Cette firme, qui nous représente aux États-Unis, s'est appliquée à développer la vente de nos produits : elle a réussi à faire admettre nos pierres parmi celles prévues par les architectes nord-américains, Des commandes nous ont été confiées déjà ; d'autres sont à l'étude. Ces premiers succès nous font augurer favorablement de nos futures relations avec les consommateurs américains.

En 1922, notre chiffre d'affaires s'était élevé à 14.020.707 fr. 13. En 1923, il a atteint 18 millions 4430997 fr. 70, Cet accroissement dans le chiffre de nos transactions commerciales, les besoins nouveaux de matériel et d'outillage dus à l'insuffisance persistante de la main-d'œuvre ont nécessité un large appel aux disponibilités créées par les récentes augmentations de capital.

Au cours de l'exercice, nous avons immobilisé :

En immeubles	1.151.073 29
En outillage et matériel	1.569.901 74
En travaux de découverts et divers	929.804 40
	<u>3.650.776 13</u>

Bien que la construction n'ait pas encore repris son essor en France dans les grandes villes, nous ne devons pas perdre de vue la nécessité qui s'impose de satisfaire les commandes de fort tonnage qui pourraient nous parvenir. Nous avons reçu d'un seul client, il y a quelques semaines, une commande de mille tonnes de pierre destinée à l'exportation. Avec nos moyens actuels, nous pourrions sans difficulté effectuer cette fourniture que nous devons extraire d'une seule carrière à faible production ; mais, si nous recevions d'autres demandes analogues, il nous serait difficile d'y répondre, à moins de procéder à des immobilisations nouvelles de gros matériel.

À notre avis, ces mesures ne s'imposent pas immédiatement : elles deviendront indispensables lorsque nous apparaitront, dans un avenir à la fois proche et certain, des débouchés importants et continus.

La question de la présentation du bilan

Nous aurons tout à l'heure à vous donner connaissance du bilan et du compte de Profits et Pertes. Dans le but de faire apparaître plus clairement les réserves constituées antérieurement, nous vous présentons ce bilan sous une forme différente de celle usitée jusqu'ici dans notre société.

À notre avis, cette nouvelle présentation du bilan est la seule qui correspond à la réalité des faits :

À maintes reprises, au cours des assemblées ordinaires et extraordinaires, votre conseil de surveillance d'une part, en 1897, 1899, 1906, 1910, vos gérants et votre conseil de surveillance, d'autre part, en 1912, 1913, vous ont clairement précisé dans leurs communications où dans leurs rapports approuvés par vos assemblées antérieures, que les amortissements très importants pratiqués par raison d'économie, avaient pour résultat la constitution de véritables réserves.

Il ne saurait y avoir le moindre doute à cet égard.

En réalité, les écritures globales d'amortissement se composent de deux éléments bien distincts : l'un comprend l'amortissement normal tel qu'il est prévu à nos statuts correspondant à l'usure, c'est-à-dire à la dépréciation effective des immeubles et du matériel ; l'autre, pour une très forte proportion, représente un amortissement extraordinaire qui, en l'occurrence, devient une véritable réserve, bien que dénommée Amortissements.

Tous les rapports officiels ci-dessus relatés faits aux actionnaires, sont formels sur l'existence de ces réserves spéciales, tous sont des plus précis

Pour n'en citer qu'un seul :

Le conseil de surveillance, dans l'explication des comptes de réserves soumis à l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 1900, précise :

« Il nous paraît nécessaire de rappeler en ce moment que ce ne sont pas les seules réserves qui ont été constituées depuis l'origine de votre société, et nous croyons répondre au désir de beaucoup d'entre vous en leur expliquant à nouveau que dans les amortissements pratiqués chaque année, se trouve aussi une véritable réserve dont

l'importance est bien plus considérable. Le tableau suivant vous donnera l'aperçu résumé de ces opérations.

Apports et augmentations depuis cinq ans	1.631.900 40
Amortissements pour les cinq années	519.279 40
Valeur conservée au 30 novembre 1899	1.152.710 70

C'est donc une somme de 519.279 fr. 40 qui a été prise sur les bénéfices annuels et consacrée à l'amortissement des immeubles et du matériel ainsi que des divers. »

Cette somme de 519.279 fr. 40 qui figure ainsi sous le nom d'Amortissements pour les 5 années, comprend, dans la réalité, les amortissements normaux tels qu'ils étaient prévus par l'article 53 des statuts et au taux habituel où les amortissements de cette nature s'opèrent. Le surplus constitue, de son côté, une véritable réserve qui a été passée à tort sous le nom d'amortissements.

Le résultat pour les écritures est le même, mais pour les imputations, il semble bien nécessaire de préciser, de façon que les droits de chacun se trouvent nettement définis en conformité même du pacte social.

Le rapport du conseil ajoutait, en 1900 :

« En continuant cette tradition, votre société arrivera bientôt à posséder un actif très important et qui figurera dans ses comptes pour une somme insignifiante. Pour l'affaire d'Euville par exemple, à l'expiration du bail, soit dans 6 ans, le matériel, les immeubles acquis et les constructions édifices seront portés au bilan pour mémoire seulement et cependant, ce matériel que nous avons plus que doublé depuis notre entrée en exploitation, nous a été vendu par nos prédécesseurs 50.000 francs. Les immeubles bâtis indispensables à ceux qui nous succéderont représenteront toujours au moins 70,000 francs. »

Ce qui était dit, et ce qui existait en 1900 se trouve aujourd'hui également motivé dans des conditions qu'il est important de vous signaler.

En effet, les immeubles bâtis dont il était parlé alors, avaient été construits, non pas sur des terrains en location, ce qui aurait rendu leur valeur quasi nulle, mais sur des terrains que la Société possédait et possède en pleine propriété. Lors donc que le bail viendra à expiration, les immeubles bâtis (maisons ouvrières et logements d'employés) resteront la propriété intégrale de la Société.

La valeur de 70.000 francs, dont il était parlé en 1900 s'est considérablement accrue par suite de nouvelles constructions et cet élément constitue encore une véritable réserve qu'il sera indispensable de faire figurer à part pour les raisons qui viennent d'être expliquées ci-dessus.

Le même phénomène s'est, du reste, produit dans la plupart des carrières et usines dont notre société est propriétaire, avec cette différence qu'indépendamment des maisons ouvrières que nous avons pu y construire, nous avons édifié dans ces diverses carrières et usines, des immeubles industriels qui ont acquis une valeur très grande, malgré les amortissements extraordinaires dont ils ont été l'objet et qui les ont dépréciés dans une mesure non justifiée.

Le conseil de surveillance disait enfin aux actionnaires dans son rapport du 17 mars 1900 :

« La réalisation de ces sommes devra bien aller naturellement à nos réserves.

Quant aux carrières et chantiers qui sont notre propriété, leur valeur d'acquisition sera, année par année, ramenée à une somme relativement infime, ils n'en conserveront pas moins une valeur industrielle intrinsèque d'autant plus considérable que leurs accès seront agrandis, rendant l'exploitation plus pratique et la modicité des évaluations laissant d'autre part plus de liberté pour les prix de revient, facilitera les transactions.

C'est grâce à ces réserves spéciales, rappelées officiellement aux actionnaires en 1897, 1899, 1900, 1910, 1912, 1913, qu'il a été possible avant guerre, sans augmentation du capital social, d'accroître considérablement notre domaine industriel en immeubles, matériel et outillage. Toutes ces acquisitions ont été faites dans des conditions des plus avantageuses, elles représentaient, avant guerre, un déboursé dont l'importance atteignait presque le montant du capital social.

Votre conseil de surveillance ayant reconnu l'exactitude du compte de Profits et Pertes soumis à votre approbation, nous a demandé de vous présenter les comptes de l'exercice 1923 de la même manière que celle précédemment en usage dans notre société.

L'ancienne présentation du bilan est contraire aux intérêts de la société

Pour les raisons ci-dessus exposées, nous n'avons pas cru déférer à ce désir. L'ancienne présentation du bilan est, à notre avis, contraire aux intérêts de notre société. Nous estimons, d'accord avec un grand nombre d'actionnaires, qu'il y a lieu de laisser apparaître au bilan les véritables réserves constituées dans le passé et faisant l'objet d'amortissements extraordinaires en contradiction avec l'article 50 des statuts. En opérant ainsi, nous augmentons le crédit de notre société.

Les divers conseils dont nous nous sommes entourés ont unanimes à nous préconiser cette présentation et si, précédemment, vous avez procédé autrement, rien ne vous oblige à continuer ainsi, Ce fut une erreur de ne pas laisser apparaître plus clairement au bilan avant-guerre les véritables réserves auxquelles les rapports de cette époque font allusion : si ces réserves avaient figuré à vos bilans annuels, votre société aurait pu, avant-guerre, augmenter son capital et étendre davantage son patrimoine social : elle aurait réussi à acquérir à des conditions exceptionnellement avantageuses certains des meilleurs gisements de pierre de France : elle aurait pu procéder à des installations modernes similaires à celles qui existent dans les grandes carrières de l'étranger et ceci à un prix deux ou trois fois moins élevé que celui qu'il y aurait lieu d'immobiliser pour procéder à de pareilles installations.

Continuer dans cette voie, en comptant comme amortissement ce qui est de véritables réserves, porterait à notre société un préjudice que nous devons éviter.

Nous vous demandons donc d'approuver les comptes qui vous sont présentés, vous priant de bien vouloir noter que cette présentation ne modifie en rien le résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé.

Le bilan, sous sa nouvelle présentation, fait apparaître des chiffres correspondant, à l'actif, au coût total des immobilisations « Matériel et Immeubles » et ces chiffres sont très inférieurs à la valeur réelle de ces deux postes.

Au Passif, la contrepartie de cette augmentation figure sous les rubriques « Amortissements » et « Réserves spéciales pour amortissements ». La valeur réelle des amortissements normaux prévus par les statuts correspond à l'usure, et les réserves spéciales pour amortissements des immeubles et de l'outillage, correspondent au total des amortissements extraordinaires effectués sur ces deux postes dans le passé, ainsi que nous l'avons relaté au début de ce rapport dans les nombreuses communications faites précédemment aux actionnaires.

Les résultats bénéficiaires de l'exercice écoulé sont les meilleurs atteints à ce jour par votre société.

Malgré la constitution d'une réserve de prévoyance de 620 000 francs pour dévalorisation éventuelle du matériel acheté au cours des dernières années où des Stocks, réserve constituée par nos soins en vue de la revalorisation du franc, le compte de Profits et Pertes fait ressortir un profit de 2.134.960 fr. 95.

En vue de satisfaire les demandes qui ne tarderont pas à se produire pour les grands travaux : constructions de façades de grands immeubles à Paris, percement du boulevard Haussmann, extension des grandes banques, en France et à l'étranger, fournitures de pierres tendres de l'Oise pour les bâtiments de la région parisienne dont les façades sont actuellement à l'étude, les fouilles de ces immeubles étant déjà en cours d'exécution, accroissement de nos livraisons à l'étranger annoncées par les rapports de nos agents qui ont réussi à faire prévoir nos matériaux dans d'importantes fournitures, nous devons, dans l'avenir, envisager de nouvelles immobilisations de matériel et d'outillage, car la main-d'œuvre spécialisée est de plus en plus rare.

N'ayant pas à craindre l'épuisement de nos gisements, nous considérons qu'il ne faut pas hésiter à industrialiser le plus possible nos exploitations pour leur permettre de satisfaire les besoins croissants de notre clientèle.

Pour répondre à ce programme, nous pourrons nous trouver un jour dans la nécessité de recourir au crédit; aussi estimons-nous qu'il convient d'éviter toute mesure susceptible de porter à celui-ci un préjudice quelconque et en particulier de dénommer au bilan amortissements, des réserves pour amortissements.

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans rendre hommage au zèle dont nos collaborateurs ont fait preuve, au cours de l'exercice écoulé, et nous adressons, en votre nom et au nôtre, nos remerciements à l'ensemble du personnel de notre société, qui, à tous les degrés de la hiérarchie, nous a donné sa collaboration active et dévouée.

Nous allons donner lecture du bilan et du compte de profits et pertes

BILAN AU 30 NOVEMBRE 1923

.....

ANALYSE DU BILAN

Actif

Dans le but d'accroître le crédit de votre société, je vous ai présente le bilan sous une forme différente de celle usitée jusqu'ici. Cette présentation fait apparaître plus clairement l'importance de votre actif ; conformément aux déclarations qui vous ont été faites par votre conseil de surveillance, lors des assemblées générales ordinaires où extraordinaires de 1895, 1899, 190, 1910, par votre gérant et par votre conseil en 1912, 1915, 1914, nos immeubles et notre matériel ont fait l'objet d'amortissements extraordinaires.

Je considère qu'il convient de dresser un inventaire exact en portant aux immeubles et au matériel la valeur au premier jour et en créant au passif un compte Amortissements et un compte Réserves spéciales pour amortissements, dont le total correspond à l'accroissement du compte Immeubles et matériel de l'actif. Cette façon de procéder, correspondant à l'amortissement statutaire normal, ne change pas le résultat définitif.

Craignant une dévalorisation de l'outillage acheté ces années dernières où des stocks, du fait de la hausse éventuelle du franc, nous avons constitué une réserve de prévoyance d'une importance de 620.000 francs.

Immeubles :

Ce poste figure au bilan pour 5.086.501 75
contre 2.549.050 00

au premier jour de l'exercice. Il en résulte une augmentation de 2.541.451 fr. 72, provenant d'une part, de l'accroissement des immeubles, d'autre part de la reprise à ce

poste, des sommes précédemment affectées aux amortissements, pour les raisons que nous vous avons, d'autre part, exposées.

L'accroissement total des immeubles pour l'exercice 1923 est de 1.569.901 fr. 74.

Groupe de Bourgogne. — L'accroissement des immeubles de ce groupe est de 205.444 73, se décomposant comme suit :

Trois carrières appartenant à MM. Quesnel situées à Ravières, Anstrudes, Charentenay, 98.000 francs.

Acquisition des Carrières Turettini à Villette, 12.500 francs.

Extension de l'immeuble Scierie de Chassignelles, bâtiments polissoirs, 48.000 francs.

Installations diverses à Massangis Corgoloin, Pouillenay, 46.944 fr. 25.

Groupe de Lorraine. — L'accroissement des immeubles de ce groupe est de 202 547 00

se décomposant comme suit :

Maisons ouvrières pour logement du personnel à Senonville, Euville, Savonnières, Beauvilliers, 137.847 francs

Achat de terrains à Beauvilliers et construction d'un puits, 34.900 francs.

À Lérouville, installation d'un poste de transformation et divers à Sénonville 29.800 fr.

Groupe d'Angoulême. — L'accroissement des immeubles de ce groupe est de 69.741 fr.

se décomposant de la manière suivante :

Achat de terrains à carrières à Saint-Même, Sireuil, Nersac, Crazannes 37.750 fr. ;

Construction d'un chantier de taille à Chauvigny, construction et aménagement de logements ouvriers à Chauvigny, Saint Même, Lavoux, 31.991 francs.

Groupe de l'Oise. — L'accroissement des immeubles de ce groupe est de 673.346 fr. (?), se décomposant comme suit :

Achat à MM. Quesnel des carrières de l'Oise, du Ru, de Montataire, de Laigneville, de Montchy, etc., 414.000 fr;

Complément des acquisitions de carrières Veuve Perier à Saint-Maximin, Montataire et Saint-Quentin : achat à divers de terrains à Montataire, 259.340 fr

Matériel et outillage

Ce poste figure au bilan pour 8.556.463 96 contre 4.476.390 fr. figurant au bilan de l'exercice précédent, soit une augmentation de 4.090.073 fr. 96.

Pour les raisons que nous vous avons déjà exposées dans le chapitre Immeubles, nous avons repris au poste Matériel et outillage les sommes précédemment affectées aux amortissements, considérant qu'une grande partie de ceux-ci étaient des amortissements extraordinaires. L'importance de cette reprise atteint 2.552.553 fr. 96.

À l'effet de n'apporter aucune modification au résultat final de l'exercice créé en contre-partie au Passif, un compte Amortissements et un compte Réserves pour amortissements de valeur totale correspondant à cette dernière somme.

Les nouveaux accroissements du poste Matériel et outillage au cours de l'exercice 1923 représentent un total de 1.537.540 fr.

La décomposition de ces accroissements par groupes est la conséquence des immobilisations suivantes :

Groupe de Bourgogne. — L'immobilisation totale de ce groupe pour l'exercice 1923 est de 725.966 75.

dont les principaux postes sont les suivants :

Scierie de Chassignelles

Aspirateur pour l'utilisation des déchets de sciage de bois, matériel pour la fabrication des capucines en série, nouveaux appareils à fil hélicoïdaux, achat de diverses machines, 118.500 fr.

Nouveaux châssis de sciage et Installation d'une grue Titan de 15 tonnes, 140.00 fr

Installation de gazogènes permettant de faire fonctionner les tracteurs et camions au gaz pauvre. Achat de chevaux, 89.500 fr.

Carrière de Massangis :

Électrification d'un pont roulant et installation de fils de sciage, 60.000 fr

Aménagement de chantiers de taille à Comblanchien et à Corgoloin. Installation d'appareils à fils, 35.000 fr.

Électrification de ponts roulants, installation d'appareils de sciage à Ravières, Pouillenay, Roffey. Corgoloin, 62.000 fr

Matériel acheté à MM. Quesnel, 80.000 fr,

Divers, 60.966 fr. 7.

Groupe de Lorraine. — L'immobilisation de ce groupe est de 319.832 82

dont les principaux postes sont les suivants :

À Euville : Matériel roulant, carrière d'Euville, pont roulant pour chargement en gare de Sorcy, 14 wagons, 95 000 fr.

Compresseur, trois haveuses, 6 marteaux diverses machines et matériel divers 83.500 fr.

À Lérouville : Électrification d'un pont roulant, installation d'une scie circulaire diamantée, achat d'une grue Derrick, gazogènes pour tracteurs, 36.681 fr.

À Savonnières : Matériel de piquage, haveuses électro-pneumatiques, construction d'une grue portique à la carrière du Point-de-Vue, matériel automobile, treuils, locotracteurs, wagonnets, nouvelles lignes électriques, 104 651 fr.

Groupe d'Angoulême. — L'immobilisation totale de ce groupe est de 1 31 . 0 2 2 50

dont les principaux postes sont les suivants :

À Saint-Même : un gazogène Taylor, deux grues pivotantes, treuil d'extraction, tour parallèle, wagonnets, 50.800 fr.

Dans les autres carrières d'Artiges, Bonnillet, Sireuil, Crazannes : un camion auto, un portique roulant, voies Decauville, wagonnets, etc. 80.222 fr.

Centre de l'Oise et Paris. — L'immobilisation de ce groupe pour l'exercice est de 260.429 65

résultant principalement de la reprise du matériel de la maison Quesnel, d'achat de diverses machines et d'une voiture automobile pour le siège social.

Exploitation forestière de la Nièvre. — Cette exploitation a nécessité une immobilisation de 132.650 00

se répartissant sur :

Acquisition de 7 chevaux, 4 bœufs, 8 triqueballes, 2 chariots, une locomobile 50 HP. une auto Citroën, scies à ruban et matériels divers.

Chemin de fer Euville-Sorcy. — Ce poste figure à l'actif pour une somme de 1 1:5 8 représentant la totalité des dépenses pour l'établissement de la ligne de chemin de fer reliant notre carrière d'Euville à la gare de Sorcy.

Travaux préparatoires d'extraction. — Ce poste figure au bilan pour 1.863.610 00

contre 1.396.880 00

pour l'exercice précédent.

Les dépenses pour nouveaux travaux préparatoires faits en 1923 et ceux provenant des diverses carrières récemment acquises représentent un total de 879.849 fr. 95 : la partie utilisée au cours de l'exercice correspondant à une dépréciation de 413.119 fr. 80

Marchandises. — Ce poste figure au bilan pour 7.443.416 15

Il comprend, outre les stocks de pierres dont la valeur inventoriée est de 6.239.424 fr. 25, les immobilisations faites au cours de l'exercice 1923 pour l'achat de bois sur pied dans la Nièvre, 1.130.000 fr. et les diverses dépenses faites à fin novembre 1923 pour commencer l'exploration de ces forêts.

Diverses valeurs immobilisées, cautionnements déposés, loyers d'avance. — Ce poste ne présente pas d'observations spéciales.

.....

LA DISCUSSION

M. le président. — M. le gérant fait une erreur. Lorsque nous avons remis notre rapport, le 20 mai, à onze heures du matin, nous ne pouvions pas être en possession de la lettre du gérant, par laquelle il nous donnait des résultats que nous aurions dû avoir longtemps avant.

M. le gérant. — Le conseil s'est réuni à nouveau le 27 mai. Si, à ce moment-là, il y avait eu lieu de modifier son rapport — qui n'était, du reste, pas encore imprimé —, il en avait, à cette époque, la faculté et il pouvait ainsi déclarer qu'il avait connaissance du projet de répartition. (Applaudissements.)

Un actionnaire. — M. Fèvre vous disait tout à l'heure qu'il avait le devoir de proposer des modifications nécessaires. J'ai la prétention de vous démontrer que cela ne lui est dicté que par son intérêt personnel. (Murmures.) Le gérant, dans le rapport qu'il nous a lu et dans le long discours qu'il a prononcé, a parlé de l'intérêt de la société. Il vous a dit que depuis trente années, on avait procédé de telle façon. Or, c'est après trente ans que, pour la première fois, il s'aperçoit que les bilans établis avec le consentement des gérants, sont des bilans non conformes aux statuts.

Pourquoi dont ce changement d'opinion ? Et M. Fèvre ne nous a parlé à aucun moment des statuts de la société. Est-ce qu'il a la prétention de venir aujourd'hui réclamer trente pour cent des sommes que, par un contrepassement d'écritures, on va faire figurer au bilan ? Est-ce lui qui a signé les bilans antérieurs ? Oui, Et l'on vient me demander, quoi ? Une augmentation de capital, laquelle a été faite après publication des bilans au *Journal officiel*. Nous avons souscrit sur la foi de ces bilans et, au jour même où l'on a approuvé cette augmentation de capital, on vient nous proposer des passements d'écritures...

Voix diverses. — C'est faux ! Vous auriez dû lire les statuts !

Le même actionnaire. — Je prétends que chacun des actionnaires aurait le droit de demander la nullité de cette augmentation de capital.

Une question préjudicielle

Un autre actionnaire. — J'aurais voulu, avant qu'il soit passé à la discussion technique et comptable des modifications d'écritures, j'aurais voulu poser une question préjudicielle. Nous avons l'honneur de posséder parmi nous un conseil juridique de valeur que j'ai l'honneur de connaître personnellement. Je me permets de lui poser la question suivante : Appartient-il à une assemblée ordinaire d'apporter une modification essentielle à la présentation de bilans adoptés au cours de vingt-huit exercices antérieurs sans que cette question ait été portée, au préalable, à l'ordre du jour de la réunion ?

Une opinion autorisée

Me Pottier¹⁰. — La question posée par honorable actionnaire est posée d'une façon beaucoup trop absolue. Il ne s'agit pas d'une question théorique. Je n'ai pas l'intention de faire un cours de droit. Il s'agit d'une question d'ordre pratique. De quoi s'agit-il en réalité ? Il s'agit de savoir si vous approuverez les comptes de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés par M. le gérant ou si vous les approuverez tels qu'ils vous sont présentés par les membres du conseil de surveillance.

¹⁰ Aristide Pottier (1857-1949) : futur président du conseil de surveillance. Voir encadré ci-dessous.

Une assemblée a le droit absolu d'approuver tels ou tels comptes qu'il lui plait. On vous à d'abord dit : il y a eu une augmentation de capital faite sur un bilan indiqué au *Journal officiel* et, si cette inscription est modifiée plus tard, la nullité sera demandée.

Messieurs le gérant, les membres du conseil d'administration, les actionnaires, vous pouvez être absolument tranquilles. Il n'y aura pas de nullité, même s'il y avait des modifications plus profondes dans la constitution du bilan sur laquelle vous serez appelés tout à l'heure à statuer. Dans la période que nous traversons, il est bon que les actionnaires aient une certaine quiétude dans la valeur des titres qu'ils possèdent, et vous savez que rien ne déprécie plus un titre qu'un procès, dût-il être mauvais.

On vous a dit aussi que les bilans antérieurs étaient faux. Messieurs, je vous prie de réagir contre une pareille pensée. Les bilans antérieurs étaient exacts. Il y a eu, dans les bilans antérieurs, des questions sur lesquelles vous avez aujourd'hui à vous prononcer, à savoir si l'imputation de certaines sommes a été faite sous la dénomination qui leur était propre ou sous une autre dénomination. Cela n'est pas grave, car le résultat final, le résultat pratique, c'est qu'il n'a pas eu, à ces différentes époques, de distributions de bénéfices supérieures à la réalité.

Vous avez donc à vous prononcer sur la question de savoir si, oui ou non, les imputations sont exactes. Votre gérant vous explique la situation telle qu'elle est. Pouvez-vous le suivre dans cette voie ? Je réponds oui, car les comptes ont été approuvés par vous même s'ils avaient été établis par des tiers, vous pourriez le rectifier. Si le gérant vous fait une proposition, vous êtes libres de l'approuver, dans la liberté complète de la plénitude de vos droits et personne n'aura rien à dire. Je vous demande de me passer cette expression: vous pouvez faire votre cuisine vous-mêmes, comme il vous plait, à la seule condition que vous soyez en règle avec les statuts et avec la loi.

Les droits du gérant

Faut-il répondre une autre objection qui a été faite, celle que la mesure que l'on vous demande va avoir pour effet. d'attribuer immédiatement au gérant une participation sur les sommes que vous allez porter à la réserve ? Eh bien, si vous ne faites pas cela et s'il plait au gérant de le demander plus tard au tribunal ou à la justice, je suis convaincu que le gérant l'obtiendra : il l'obtiendra précisément en application de l'article du code de procédure civile et dont il ne manquera certainement pas de s'emparer. Et alors quel serait le résultat ? C'est qu'au lieu de lui donner satisfaction vous-mêmes dans la plénitude de votre droit, ce sera le tribunal qui sera appelé à la trancher, mais au bout de combien d'années ? Mais si vous avez, entre-temps, une transformation à opérer dans les rouages de Société. si vous avez une fusion à envisager, vous serez dans l'impossibilité absolue de le faire, vous serez paralysés par un procès dont l'issue, à mes yeux, n'est pas douteuse. N'est-il donc pas plus convenable, plus séant, et plus intéressant pour vous-mêmes et pour votre gérant, que vous tranchiez tranquillement la question en votant les choses très froidement. très simplement, en hommes d'affaires ? Voyez franchement ce qui est conforme au droit et à la justice. car, sans justice. il n'y a rien de viable. Et je me demande loyalement s'il n'va pas véritablement de l'intérêt de la Société, de son intérêt bien compris, de trancher le différend en toute indépendance de vos consciences.

Un actionnaire. — Je demande une rectification à la proposition de répartitions qui est présentée. On constate que, depuis .trente ans, jamais aucune réserve appartenant aux actionnaires n'a été affectée à la réserve spéciale des actionnaires.

M. le gérant. — C'est une erreur profonde. Le bilan de cette année porte justement à la réserve générale des actionnaires l'ancien report à nouveau et si, avant la guerre, il n'a jamais été rien porté au compte des actionnaires, c'est que les bénéfices nets annoncés n'avaient pas permis de répartir plus de 25 francs par action.

Le même actionnaire. — Oublions alors le passé et acceptons la chose telle qu'elle est présentée. Elle me donne satisfaction. Mais j'ai une autre objection à présenter.

Proposition de nomination d'une commission

Le gérant nous demande la part qui pourrait lui revenir dans les réserves. Il n'y a rien à dire à cela, c'est juste, c'est équitable. Cette part est de 30 % d'après les statuts. Toutefois, si votre gérant nous avait apporté des bilans nous permettant de nous faire en toute honnêteté, en toute équité, une idée exacte de sa réclamation, vous pouvez être certains — connaissant l'affection et la reconnaissance que vous avez tous pour le gérant — que nous aurions, de notre côté, cherché à arrondir les angles. Or nous nous sommes heurtés à un refus, à cette seule réponse : « Je ne demande rien que l'exercice de mes droits. » Et il s'est refusé à nous fournir des chiffres précis, nous permettant de juger si la ventilation qu'il nous propose est justifiée.

Une voix. — Ajournons la séance à un mois.

Le même actionnaire. — Nous arriverons certainement à nous mettre d'accord, puisque nous avons l'intention d'être justes et équitables. Je demande simplement à vérifier par des chiffres si ce que le gérant réclame est trop ou pas assez. J'estime qu'il n'appartient pas à une assemblée ordinaire de prendre une décision sans des chiffres précis, qui doivent être vérifiés par le conseil de surveillance qui fera ce travail en toute conscience. Il y a un conflit, à l'heure actuelle, entre la gérance et le conseil de surveillance, lequel croit défendre les intérêts des actionnaires en vous mettant en garde contre un fait brutal. Car il ne faut pas se cacher la tête comme l'autruche. et c'est pour cela que je vous répète : le gérant peut avoir des droits, comme il peut ne pas en avoir.

Nous ne voulons pas faire de procès. , nous n'aurions rien à y gagner. Une société où l'on se bat n'est pas une société dont les titres prennent une valeur en Bourse.

À mon avis, voici la façon dont on devrait procéder. Vous avez nommé une commission de quatre personnes pour déterminer le droit du gérant. Je demande que cette commission dépose son rapport, lequel sera examiné avec toute la bienveillance voulue par le conseil de surveillance. Si, après cela, nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord avec le gérant — ce qui m'étonnerait beaucoup, parce que je connais l'esprit de conciliation de tous ces messieurs du Conseil, qui sont pour la plupart de vieux amis de M. Fèvre — eh bien ! on nommera un troisième arbitre devant la décision duquel nous nous inclinons. Et je ne demande pas que l'assemblée prenne plus parti pour le gérant que pour le conseil actuel. Si votre gérant disparaissait pour une cause quelconque, il est évident que la société périrait. (Applaudissements.) Il faut le garder.

M. le gérant. — L'honorable actionnaire a dit que les chiffres présentés par moi ne reposaient sur rien. Si le conseil n'a pas voulu les contrôler plus tôt, ce n'est pas de ma faute. Quand j'ai fait la ventilation, en portant trois millions de francs à la réserve pour amortissements, je suis resté au-dessous de la réalité pour une somme de 155.000 francs, suivant détails dont j'ai précédemment donné lecture. Ces chiffres, il sera loisible à votre conseil de les contrôler. La comptabilité lui est ouverte. Il avait donc la possibilité de faire cette ventilation avant l'assemblée. S'il n'a pas cru devoir le faire, cela ne me regarde pas, et je vous demande de repousser les propositions qui vous sont faites par l'actionnaire au nom du conseil...

M. le président. — Pardon...

M. le gérant. — ...parce qu'elles ne correspondent pas exactement à l'ordre du jour. Je vous demande simplement d'approuver les comptes qui sont établis d'après les statuts.

(À ce moment, un actionnaire lit au milieu du brouhaha une communication qu'il est impossible d'entendre.)

Quelques actionnaires. — Ecoutez !.

Plusieurs actionnaires. — Aux voix ! aux voix !

LES RÉSOLUTIONS

M. le président. — Je vais mettre aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, du bilan et du compte de Profits et Pertes, du rapport du conseil de surveillance, donne acte au gérant et aux membres du conseil de surveillance de la production et de la lecture desdites pièces.

(Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.)

Deuxième résolution

L'assemblée approuve dans son ensemble et dans chacune de ses parties, le rapport présenté par le gérant ainsi que le bilan et le compte de Profits et Pertes, dans les termes, chiffres et conditions où il les a soumis à l'assemblée.

L'assemblée, sur ce point, déclare rejeter les propositions du conseil de surveillance, et maintient les chiffres figurant au bilan, tel qu'il est présenté par le gérant.

Pour plus de clarté, l'assemblée générale stipule et décide que les comptes figurant jusqu'à ce jour sous la rubrique globale Amortissements resteront divisés comme ils l'ont été dans le compte présenté à cette assemblée générale et qu'ils figureront aux écritures dans les termes suivants :

Amortissements 980.775 71
Réserves pour amortissements 3.000.000 00

(Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à une très forte majorité.)

Troisième résolution

L'assemblée décide que le bénéfice, tel qu'il résulte des comptes présentés et s'élevant à 2.134.960 25

sera affecté et réparti comme suit, savoir :

1° À la réserve statutaire, 5 %	106.748 00
	2.028.212 25
2° 5 % au capital sur 12 millions de francs	600.000 00
	1.428.212 25
3° Tantième statutaire, 30 %	428.463 63
	999.748 60
4° Aux actionnaires :	
25 fr. par action sur 24.000 actions	600.000 00
À reporter à nouveau	399.748 60

L'assemblée décide que le solde du dividende sera payé à raison de 30 francs bruts par titre, à partir du 5 août prochain, à la Banque Nationale de Crédit ou dans ses succursales, contre remise du coupon n° 39, sous déduction des impôts afférents aux coupons n° 38 et 39, suivant les indications du rapport du gérant.

(Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à une très forte majorité.)

Quatrième résolution

L'assemblée, après avoir entendu le rapport du gérant et du conseil de surveillance sur les opérations sociales de l'exercice clôturé le 30 novembre 1923, approuve le bilan, le compte de profits et pertes et le projet de répartition présentes par le gérant, donne quitus de leur mandat à M. Auguste Fèvre, gérant, et aux membres du conseil de surveillance en fonction, pour l'exercice clos le 30 novembre 1923.

(Adoptée à l'unanimité.)

La démission du conseil de surveillance

Après le vote de ces résolutions, plusieurs membres demandent la démission du conseil de surveillance.

Un actionnaire. — Comme actionnaire, je constate que, depuis un certain temps, il n'y a plus accord entre le conseil de surveillance et le gérant. Il s'ensuit des pertes de temps préjudiciables aux intérêts des actionnaires.

Nous demandons donc le départ du conseil de surveillance.

Plusieurs voix. — Démission ! Démission !

M. le président. — Votre conseil de surveillance, qui est là depuis de nombreuses années, a toujours défendu le gérant chaque fois qu'il était attaqué parce que son tantième était important. Il a toujours marché la main dans la main avec son gérant. Nous avons cru voir, cette année, dans les écritures, quelque chose d'anormal. Nous vous l'avons signalé. Du moment que vous estimez que c'est bien, notre responsabilité est couverte. Si c'est une petite cabale qui est montée contre nous ou si c'est parce que vous trouvez que nous n'avons pas toujours bien géré vos intérêts, si la démission du conseil vous est agréable, messieurs, je vous donne ma démission de président du conseil de surveillance.

Un actionnaire. — C'est cela. Allez-vous-en !

Un autre actionnaire. — Soyez donc poli ! On ne traite pas ainsi un président de société.

Un autre actionnaire. — J'estime, moi, que si certains membres du conseil de surveillance estiment qu'ils doivent, devant toutes les menaces qui leur sont faites, donner leur démission, j'estime, dis-je, qu'ils ne feraient pas leur devoir.

Plusieurs actionnaires. — Aux voix ! Aux voix !

M. le président. Il n'y a pas à l'ordre du jour la démission du conseil de surveillance.

M. le gérant. — Je demande à l'assemblée de prendre une décision.

Un actionnaire. — J'ai demandé au conseil de se retirer, non pas parce qu'il n'avait pas rempli son devoir, mais parce qu'il est en désaccord profond avec le gérant. Nous avons tous intérêt à ce qu'il y ait harmonie parfaite entre eux.

M. le président. — Nous n'avons pas d'intérêts personnels dans tout ce que nous avons présenté. Nous n'avons donc agi que dans l'intérêt des actionnaires, tandis que, dans la partie adverse, vous le voyez, c'est l'intérêt personnel. Si vous trouvez que nous n'avons pas bien défendu vos intérêts, vous ferez ce que vous voudrez. Que ceux qui sont d'avis que le conseil reste lèvent la main.

(La majorité se prononçant pour le départ du conseil de surveillance, le président déclare que celui-ci donne sa démission.)

M. le gérant. — Monsieur le président, voulez-vous procéder au vote du mandat de MM. Labatie et Paquet ?

L'assemblée se prononce contre leur maintien et nomme à leur place, par acclamations, M. Despagnat ¹¹, entrepreneur, demeurant, 96, rue de Lévis, à Paris, président de la Fédération du bâtiment et des travaux publics, commandeur de la Légion d'honneur, et M. Maurice Fèvre, ingénieur, rempart du Midi, à Angoulême (Charente).

Après la démission du conseil de surveillance, l'assemblée a désigné comme nouveaux membres :

M. Boyelle-Morin ¹², ingénieur des Arts et Métiers, conseiller du commerce extérieur de la France, 11, rue Dulong, Paris ;

M. Camille Lapeyre, 14, rue Jean-Goujon ; chevalier de la Légion d'honneur, administrateur des Ateliers de Commeny et Oissel, administrateur délégué de la Compagnie d'exportation d'Extrême-Orient, 43, boulevard Haussmann, Paris ;

M. Lenormand, fondé de pouvoir d'agent de change, rue Villebois-Mareuil, 3, Paris.

Léonce *Camille* LAPEYRE (1866-1931),
président du conseil de surveillance

Docteur en médecine.
Directeur de la clinique Saint-Joseph de Fontainebleau,
président de la Ligue locale antialcoolique,
maire de Fontainebleau (mai 1912-ca 1918).

Administrateur de sociétés
Président de l'Union financière franco-indochinoise. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Uffindo.pdf

Carrières et scieries de Bourgogne
(Fèvre et Cie)
(La Cote de la Bourse et de la banque, 22 octobre 1924)

Les comptes de l'exercice 1923 ont été approuvés par les actionnaires réunis en assemblée le 5 juin dernier. Le chiffre d'affaires pour l'exercice 1923 s'est élevé à 18.443.997 fr. en augmentation de 4 millions 423.290 francs sur le précédent. Le bénéfice net, compte tenu des frais généraux, impôts, assurances et charges diverses se monte, rappelons-le, à 2.134.960 fr. supérieur de 481.587 fr. à celui de 1922.

¹¹ Jean Antoine François Eugène Despagnat (Banize, Creuse, 3 juillet 1863-Paris VII^e, 20 juillet 1925) : entrepreneur de travaux publics. Chevalier de la Légion d'honneur comme directeur général des travaux de l'exposition coloniale de Marseille (1906), commandeur en 1922 comme président de la Fédération nationale du bâtiment et des travaux publics.

¹² Georges Auguste Henri Boyelle (Chantilly, 9 déc. 1878-Paris XVII^e, 21 oct. 1946) : marié en 1904 à Hélène Morin, fille d'Henri. Ingénieur des Arts et métiers, secrétaire de M. Morin (1898), puis directeur associé des Éts H. Morin à Paris : instruments géodésiques. Vice-président des Établissements Labinal (1921), administrateur de la Société d'études franco-russe des mesures métriques (jan. 1924), de la Société d'exploitation des Onyx Mayeur (oct. 1924), de l'Appareillage électrique Genteur (fév. 1925), de la Société d'appareillage photo-mécanique pour arts graphiques (mars 1925), de l'Orfèvrerie-Dinanderie Tête et Leroy (avril 1925), des Établissements Henry Michel à Paris : décolletage, mécanique de précision (mai 1925), de La Chaleur (juin 1926), des Participations techniques et financières (1927), des Éts J. Drapier : lames de rasoir (1928), de la Banque des intérêts français (1931)... Conseiller du commerce extérieur, chevalier de la Légion d'honneur (1926).

Voici d'ailleurs, comparé avec celui du précédent exercice, comment s'établit le compte de Profits et Pertes :

	1921-22	1922-23
CHARGES		
Amortissement du matériel et des immeubles	367.311 50	70. 225 73
Entretien du matériel et des immeubles	710.815 97	1.110.514 35
Impôts divers	331.364 30	401.410 77
Assurances	349.769 44	474.684 69
Locations	130 313 00	136.545 07
Frais de prorogation de la Société	106.592 90	—
Frais généraux divers	851.626 20	946.193 98
	<u>2.847.792 41</u>	<u>3.139.571 49</u>
PRODUITS		
Bénéfices bruts	4.501.164 70	6.274.539 74
Rappel des charges	2.847.792 41	3.130.579 49
Bénéfices nets	1.653.372 29	2.134.960 25
Reports précédents	??6.116 84	-1
Soldes disponibles	<u>2.089.489 13</u>	<u>2.134.160 25</u>

La répartition des soldes disponibles s'est faite sur la base suivante :

Réserve statutaire	82.668 60	106.748 00
Intérêt de 5 % au capital	600.000 00	600.000 00
Réserve extraordinaire	97.070 39	—
Tantième statutaire	262.090 00	428.463 65
Dividende supplémentaire aux 24.000 actions	600.000 00	600.000 00
Report à nouveau	447.660 14	399.748 60
Sommes égales	<u>2.089.489 13</u>	<u>2.134.960 25</u>

Sur la proposition du conseil, les actionnaires ont voté un dividende de 50 fr. par action, égal au précédent. Le capital social, qui était de 12 millions, a été porté en novembre dernier à 18 millions, par la création de 12.000 actions nouvelles de 500 francs émises à 675 fr. l'une et qui ne participeront aux bénéfices qu'à partir de l'exercice en cours.

Le rapport fait ressortir que les résultats bénéficiaires de l'exercice écoulé sont les meilleurs qui aient encore été obtenus. Cet accroissement des transactions commerciales, joint aux besoins nouveaux de matériel et d'outillage, a nécessité, d'ailleurs, un large appel aux disponibilités fournies par les récentes augmentations de

capital. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice, 3.650.776 fr. 16 ont été immobilisés en immeubles, outillage et matériel, travaux de découverts et divers. Bien que la construction n'ait pas encore repris son essor en France dans les grandes villes, il y a lieu d'envisager la nécessité d'avoir à satisfaire des commandes de fort tonnage et, par suite, de nouvelles immobilisations de gros matériel.

Poursuivant le programme d'installations et d'améliorations commencé en 1921, la Société a terminé, en Lorraine, la construction de la voie ferrée reliant les carrières d'Euville à la gare de Sorey. Dans le centre de l'Oise, elle a entrepris la remise en état des anciennes carrières de la maison Périer-Borment. Elle s'est rendue, en outre, acquéreur des carrières précédemment exploitées par la Maison Quesnel et ses fils, dans l'Oise, l'Yonne et l'Aisne. En Charente, son effort s'est porté sur les carrières de Saint-Même, dont la production est passée de 2.000 mc. en 1921 à 6.000 mc. en 1923. En Poitou, elle mis en valeur l'important gisement de pierre d'Artiges. En Bourgogne, elle a terminé l'électrification des installations des carrières de Vaurion et de Chassignelles.

Au cours de l'année dernière, un accord a été conclu avec la Framerican Industrial Development Corporation, société filiale des Établissements Schneider et Cie, qui représente aux États-Unis la Société des Carrières et Scieries de Bourgogne et a réussi à faire admettre ses pierres parmi celles prévues par les architectes nord-américains.

À l'examen du bilan, on remarque à l'actif que le poste « Immeubles » figure pour 5.086.501 75 en augmentation de 2.541.451 75 sur celui de l'exercice précédent. On remarque également l'accroissement du poste « Matériel et Outillage » qui passe de 4.470.390 fr. à 8.566.463 96 et celui du compte « Marchandise » qui s'est augmenté d'environ 2.650.000 francs. Quant à l'actif disponible, il est au contraire en diminution de 820.000 fr. sur l'exercice précédent. Au passif, la réserve statutaire s'est accrue de 82.668 60 provenant de la répartition du bénéfice de l'exercice écoulé et la réserve extraordinaire a atteint le maximum de 500.000 fr.

Il a été créé un poste nouveau « Amortissements et Réserves pour amortissements » qui est inscrit pour 3.980.775 fr. 71. De même, par mesure de prudence, le conseil a inscrit une somme de 620.000 francs à un nouveau poste « Réserve de prévoyance » pour dévalorisation éventuelle de l'outillage et du matériel acheté au cours des dernières années.

Enfin, le compte « Créiteurs divers » est en augmentation de 4.434.486 fr. 13.

L'assemblée a désigné comme nouveaux membres du conseil de surveillance — qui, au cours de la discussion qui a suivi la lecture du rapport, avait démissionné — MM. Despagnat, Maurice Fèvre, Boyelle-Morin, Camille Lapeyre et Lenormand.

Annuaire industriel, 1925

FÈVRE et Cie. Carrières et Scieries de Bourgogne, 10, r. Lincoln, Paris, 8^e. T. Passy SO-33. Gérant : M. Aug. Fèvre. Usines : 10 usines en Lorraine et en Bourgogne pour le sciage et la taille. Carrières à : Euville, Lérouville, Mécrin, Senonville, Savonnières, Brainvilliers, Aulnois-en-Perthois (Meuse) ; Pouillenay, Comblanchien (Côte-d'Or) ; Méreuil, Lignerolles, Massangis, Chassignelles, Chantenuy, Palotte, Fulvy, Ravières (Yonne), etc.

Pierres brutes, sciées et taillées. Moellons, marbres taillés et polis. Dallages, pierres cassées. Cantine. Bois débités et de sciage. Caisses d'emballage. (1-26583).

Fèvre et Cie
Carrières et Scieries de Bourgogne
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1925)

L'assemblée ordinaire a eu lieu hier, à Paris, sous la présidence de M. Lapeyre. Les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 novembre 1924, se soldant par un bénéfice net de 2.278.833 fr. 23, après 721.703 fr. 33 d'amortissements sur le matériel et les Immeubles.

Après prélèvements statutaires, le dividende a été fixé à 50 fr. brut par action ; un acompte de 20 fr. net ayant déjà été payé le 6 avril dernier, le solde, soit 29 fr. brut, sera mis à la disposition des actionnaires à partir du 5 septembre.

Une assemblée extraordinaire, qui devait se tenir ensuite, a été, faute de quorum, reportée à une date ultérieure.

NOTES ET VALEURS DU JOUR (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 janvier 1926)

De 1923-24 à 1924-25, le chiffre d'affaires des Carrières et scieries de Bourgogne est passé de 20.859.980 fr. à 23.497.263 fr.

L'assemblée ne se tenant qu'en juin, on ne sera pas fixé avant un certain temps sur les résultats obtenus. Toutefois, l'augmentation du chiffre d'affaires justifie l'optimisme à leur égard. Rappelons qu'en 1923-24, la Société a réalisé 2 millions 278.833 fr. de bénéfices nets, déduction faite de 721.703 fr. affectés à l'amortissement du matériel et des immeubles, alors que l'exercice précédent n'avait laissé que 2.134.960 fr., déduction faite de seulement 70.225 fr. d'amortissements.

Bien que le capital à rémunérer ait été entre temps porté de 12 à 18 millions — en 36.000 actions de 500 fr. — le dividende put aisément être maintenu à 50 fr.

Une nouvelle augmentation de capital a été réalisée depuis lors; mais elle est d'importance minime et ne peut avoir d'influence sur le dividende : [il s'agit des 1.345 actions du nominal de 500 fr. qui furent remises en rémunération de divers apports \(Carrières de Villebois et de Saint-Même, etc.\)](#).

La société ne s'est pas seulement souciee d'étendre ses exploitations. Elle a aussi constamment amélioré son matériel et son outillage, afin de comprimer autant que possible ses prix de revient et d'être à même d'effectuer sur place et à bon compte le façonnage des pierres.

Enfin, il est à noter que la Société s'efforce de développer ses relations commerciales avec l'étranger et qu'elle a ainsi déjà notablement accru ses débouchés.

Carrières et scieries de Bourgogne (Fèvre et Cie) (*L'Économiste parlementaire*, 30 janvier et 10 février 1927)

Émission de 8.655 actions nouvelles de 500 fr. nominal destinée à porter le capital social à 25 millions de francs. Les souscriptions sont reçues, du 25 janvier au 15 février 1927 inclus, à : la Banque nationale de crédit, au Crédit commercial de France, ainsi que dans toutes les succursales et agences de ces établissements.

Conditions de l'émission :

Sur les 8.655 actions . nouvelles ci-dessus, 7.469 sont réservées pour être offertes, par préférence, à la souscription, à titre irréductible, aux actionnaires actuels, à raison de 1 action nouvelle pour 5 actions possédées, la partie non souscrite à titre irréductible pouvant être souscrite par lesdits actionnaires, il litre réductible.

Les 1.186 notions nouvelles restantes seront offertes à la souscription d'abord au personnel de la Société, et à défaut de souscription par lui, aux actionnaires actuels, à titre irréductible.

Les actions nouvelles seront créées jouissance 1^{er} avril 1927.

Le prix d'émission de 530 fr. est payable : Pour les actions souscrites à titre irréductible : 280 fr. en souscrivant, (soit, la première moitié du capital, plus la prime) ; 250 fr. le 10 mars 1927 (soit la seconde moitié du capital).

Pour les actions souscrites à titre réductible :

125 fr. en souscrivant (soit le premier quart du capital); 405 fr. le 10 mars 1927 (soit les trois derniers quarts du capital, plus la prime).

1927 (MARS) : FONDATION DE LA SOCIÉTÉ MARMARO
POUR L'EXPLOITATION DES MARBRES DU DJEBEL FILFILA,
PRÈS DE PHILIPPEVILLE (ALGÉRIE),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Marmaro.pdf

FÈVRE ET C^{ie}
Carrières et Scieries de Bourgogne
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juin 1929)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 10 juin, sous la présidence de M. Lapeyre, président du conseil de surveillance. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1928, faisant ressortir un total de bénéfices bruts de 8.066.072 fr. ; en ... augmentation sur l'exercice précédent. Néanmoins, il a été procédé à de larges amortissements, d'une importance de 2.743.698 fr., ce qui réduit le chiffre des bénéfices nets à 1.863.860 francs.]

Les amortissements ci-dessus indiqués ont été rendus nécessaires en raison de l'importance des renouvellements de matériel que la société a dû effectuer pour assurer l'exécution des contrats conclus pour l'érection des monuments commémoratifs de l'armée américaine, ainsi que pour la construction des immeubles de la Banque Nationale de Crédit, de la Banque de l'Union Parisienne et de la gare de l'Est.

Le solde bénéficiaire du compte de profits et pertes a été réparti comme suit : à la réserve légale, 93.193 fr. ; à la réserve extraordinaire, 6.200 fr. ; à la gérance, 3.616 fr. ; dividende, 1.750.000 francs.

Le dividende a été fixé à 35 fr. par action, impôts à déduire, payable à partir du 1^{er} août prochain contre remise du coupon n° 48, à raison , de 28 fr. 70 net pour les titres nominatifs et de 25 fr. 50 pour les titres au porteur.

L'assemblée a réélu M. Lenormand, membre sortant du conseil de surveillance; et nommé M. Martin à ces mêmes fonctions,

Le rapport indique que, pendant le premier semestre de 1928, la société a augmenté ses stocks afin d'éviter des licenciements de personnel. La reprise des travaux de bâtiment s'étant produite vers le mois de mai, le chiffre d'affaires s'est accru de 4 millions par rapport à l'exercice 1927. Malgré le froid rigoureux qui a paralysé les livraisons pendant les deux premiers mois de 1929, la gérance prévoit pour 1929 un nouvel accroissement du chiffre d'affaires.

Le rapport signale également la reprise dans la construction de l'emploi de la pierre de taille, en remplacement du béton armé, ou tout au moins pour les façades de ce genre de constructions. De toutes façons, quel que soit le mode de construction

employé, la société est en mesure de livrer à la construction les pierres de diverses natures demandées par la clientèle.

Le rapport indique également que la société a déjà réalisé d'importantes progrès en dotant ses exploitations de puissants moyens mécaniques, ce qui lui permet d'entreprendre des affaires importantes dans les délais les plus restreints.

La reprise de la construction et la difficulté de recrutement de la main-d'œuvre nécessaire au développement des affaires justifient de nouvelles installations ; dans certaines régions, la société doit prévoir la construction de nouveaux logements pour le personnel. Ces travaux de développement permettront de tirer un meilleur parti des nombreuses exploitations sociales, d'autant plus que les gisements peuvent supporter pendant toute la durée de la société des extractions plus considérables que celles qui sont actuellement opérées.

Pendant le cours de l'exercice écoulé, les immobilisations sur immeubles, matériel, travaux préparatoires d'extraction ont atteint la somme de 3.788.700 fr., qui constitue une charge pour 1928 mais représente un accroissement des moyens de production dont bénéficieront les exercices ultérieurs.

En 1928, la Société a obtenu l'adjudication de la plus grande partie des pierres de taille destinées au Palais du Musée permanent des Colonies à Vincennes ; le gouvernement des États-Unis a confié également d'importants marchés pour l'édification de monuments aux morts américains de la guerre ; des marchés ont été passés pour des monuments identiques avec les entrepreneurs chargés de les exécuter.

La Société Marmaro* a poursuivi l'étude de son gisement de marbre de Carrare et les sondages effectués en ont révélé en profondeur surtout la belle qualité. Cent tonnes de belle qualité ont déjà été expédiées à la Société Fèvre et Cie, les travaux d'exploitation proprement dits ayant, en effet, commencé et pouvant maintenant se poursuivre régulièrement.

M. Fèvre, dans une brève allocution, parlant des demandes de certains actionnaires relativement à la distribution d'un dividende plus élevé, a rappelé les efforts accomplis depuis plusieurs années par la gérance pour accroître le domaine social et les moyens de production ; il a souligné la crise de la construction qui a empêché la Société de bénéficier de ces travaux et de ces sacrifices, dans la mesure qu'elle aurait pu espérer, mais il a fait remarquer que la reprise actuelle de la construction, très intense, permettait de bien augurer de l'avenir.

Une assemblée extraordinaire devait avoir lieu ensuite pour statuer sur la nomination d'un gérant adjoint et sur une augmentation éventuelle du capital ou une émission d'obligations, suivant les circonstances. Faute de quorum, elle a été reportée à une date ultérieure.

M. Lapeyre, président du conseil de surveillance, a exposé en quelques mots que ces nouvelles ressources pourraient devenir nécessaires en raison du développement des travaux de construction et des demandes de la clientèle, qui atteignent un degré d'intensité très sensible. Le conseil aurait l'intention éventuellement d'émettre 25 millions de francs d'actions et 25 millions de francs d'obligations. Mais il ne s'agit là que d'une simple autorisation dont il peut n'être pas fait usage.

Fèvre et Cie
(Carrières et Scieries de Bourgogne)
(*La Journée industrielle*, 21 juillet 1929)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a nommé gérant adjoint M. Jean Fèvre.

Elle a, d'autre part, autorisé la gérance à porter éventuellement le capital social de 25 à 50 millions et à procéder à l'émission d'obligations à concurrence de 20 millions de francs.

Il n'entre pas dans les intentions de la gérance d'user actuellement de ces autorisations.

L'assemblée a également ramené de 30 à 10 % la portion des bénéfices à affecter à la réserve extraordinaire et stabilisé à 0,75 % la commission revenant aux gérants sur le chiffre d'affaires.

Les statuts ont été modifiés en conséquence de ces décisions.

CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE

(*Ruy Blas*, 1^{er} septembre 1929)

(*Le Petit Bleu*, 3 septembre 1929)

Le traitement des gérants constitue une charge relativement lourde et le dividende absorbe une trop forte proportion des bénéfices nets, sans être particulièrement rémunérateur.

L'assemblée extraordinaire tenue le 20 juillet dernier a pris d'importantes décisions.

Sur la proposition de M Auguste Fèvre, gérant, et après avis du conseil de surveillance, elle a nommé gérant adjoint M. Jean Fèvre pour une période de dix années à compter du 1^{er} juillet 1929. Il est prévu qu'au cas où le gérant adjoint actuel, M. Maurice Fèvre, devenu gérant, viendrait à cesser ses fonctions, le gérant adjoint, M. Jean Fèvre, deviendrait, par le seul fait du départ de M. Maurice Fèvre, gérant statutaire, avec tous les pouvoirs actuellement donnés à M. Auguste Fèvre, gérant. Il en serait de même au cas où le gérant et le gérant adjoint actuels MM. Auguste et Maurice Fèvre, viendraient à cesser leurs fonctions.

Les statuts ont été modifiés en conséquence et, en particulier, l'assemblée a décidé que les traitements annuels du gérant, M. Auguste Fèvre, et du gérant adjoint, M. Maurice Fèvre, seront respectivement de 120.000 fr. et le traitement annuel de M. Jean Fèvre, gérant adjoint, de 60 000 fr. comme rémunération fixe du gérant et des gérants-adjoints.

Elle a décidé, en outre, que la commission attribuée à la gérance sur le chiffre d'affaires traité par la Société, commission dont le taux variait de 0,50 à 1 %, indépendamment du traitement fixe, sera désormais fixée, d'une manière uniforme, à 0,75 %. Cette commission sur le chiffre d'affaires sera passée par frais généraux et payable dans les huit jours de l'approbation des comptes par l'assemblée générale.

Enfin, le conseil a été autorisé à porter le capital, aux époques et conditions qu'il fixera, en une ou plusieurs fois, de 25 à 50 millions de francs, et à émettre des obligations jusqu'à concurrence de 20 millions.

Des explications fournies par M Fèvre, gérant, il résulte que les autorisations antérieures visant l'augmentation de capital permettent à la gérance de le porter jusqu'à 40 millions ; de même, celle-ci dispose déjà, depuis sept ou huit ans, de l'autorisation d'émettre 5 millions de francs d'obligations. Si la gérance demande aujourd'hui une autorisation plus étendue, c'est parce que des disponibilités indispensables peuvent être nécessaires suivant les circonstances.

Le gérant a fait observer, en outre, que depuis 1919, par l'absorption d'un grand nombre d'affaires, le patrimoine social s'est accru de 36 millions, plus un million de participations dans la Société Marmaro, alors que la société n'a reçu, dans la même période que 17 millions des actionnaires, le surplus ayant été prélevé sur les résultats annuels.

Certes, l'accroissement du patrimoine social n'est pas à dédaigner, mais les préoccupations des actionnaires peuvent être aussi d'un autre ordre : la première partie du programme les intéresse surtout à la condition que son exécution se traduise, pour eux, par un accroissement correspondant des répartitions. Or, il n'en est rien. En 1919, le dividende était de 40 fr. ; il a été, pour les deux exercices suivants, de 45 et 47 fr. 50 ; de 1922 à 1925, il put même être d'abord porté, puis maintenu pendant cette période à 50 fr., mais depuis deux ans, il se trouve ramené à 35 fr. Encore, en dernier lieu, a-t-il absorbé, sur un bénéfice net de 1.863.860 francs, 1.750 000 fr., laissant ainsi une marge infime.

Si l'on ajoute que le dividende net est de 28 fr. 70 au nominatif et 25 fr. 50 au porteur, et que l'on rapproche ces chiffres des cours pratiqués au lendemain de l'assemblée, coupon échéant le 1^{er} août attaché, c'est à dire autour de 650 fr., on peut estimer que l'action Carrières et Scieries de Bourgogne, avec les risques que comporte fatalement une exploitation éparpillée, ne présente pas un intérêt bien vif pour les capitaux de placement. D'autre part, les traitements et commissions aux gérants et gérant adjoint représentent une charge fixe qui est assez lourde et qui s'alourdit encore pour les prochaines années.

FEVRE ET C^{ie}
CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 1929
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 septembre 1929)

Ainsi que l'*Information* en a rendu compte précédemment, l'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 10 juin, sous la présidence de M. Lapeyre, président du conseil de surveillance, assisté, en qualité de scrutateurs, de MM. Gorgeu¹³ et Poitou
14.914 actions étaient représentées.

Nous reproduisons ci-après le rapport de la gérance.

RAPPORT DE LA GÉRANCE

Nous vous avons convoqués raie pour vous rendre compte des résultats de l'année 1928.

Le chiffre des bénéfices bruts de l'exercice écoulé est en notable augmentation par rapport à l'exercice précédent. Néanmoins, nous avons procédé à de larges amortissements d'une importance de 2.743.698 fr. 83, ce qui réduit le chiffre des bénéfices nets à 1.863 869 fr. 50.

Ces amortissements sont nécessaires en raison de l'importance des renouvellements de matériel, que nous avons dû effectuer pour assurer l'exécution des contrats conclus pour l'érection des monuments commémoratifs de l'armée américaine, ainsi que pour la construction des immeubles de la Banque Nationale de Crédit, de la Banque de l'Union Parisienne et de la gare de l'Est.

Pendant le premier semestre 1928, nous avons augmenté nos stocks pour éviter le licenciement du personnel. La reprise des travaux de bâtiment s'étant produite vers le mois de mai, notre chiffre d'affaires s'est accru de quatre millions par rapport à l'exercice 1927. Bien que nous venions de subir un hiver extrêmement rigoureux qui a paralysé les livraisons pendant les mois de janvier et février 1929, nous prévoyons pour l'année en cours un nouvel accroissement du chiffre d'affaires.

¹³ Maurice Gorgeu (1862-1935) : banquier, futur président du conseil de surveillance. Voir ci-dessous.

Dans notre dernier rapport annuel, nous vous avons fait part du mouvement qui se dessinait en faveur de l'emploi des pierres naturelles pour la construction de façades dans la région parisienne, et nous avons relaté les raisons qui justifiaient ce changement. Ce retour à l'emploi des matériaux naturels s'est accentué au cours de l'année 1928.

Depuis les nombreuses catastrophes provenant de l'effondrement d'immeubles construits en béton armé, la confiance des propriétaires dans ce mode de construction a notablement diminué.

Pour donner davantage de solidité aux immeubles construits en béton armé, les constructeurs ont adopté un ensemble de mesures grevant notablement le prix de revient de ce matériau ; cette augmentation favorise l'emploi de la pierre de taille tendre pour la construction rationnelle des façades.

À ce propos, la comparaison des procédés de construction employés à l'étranger et en France pour la construction de grands Immeubles modernes est particulièrement instructive.

Les gratte-ciel américains, cités avec juste raison comme des monuments remarquables au point de vue de leur solidité, sont exécutés en charpentes métalliques assemblées et enrobées de béton ; ce dernier matériau étant destiné à protéger les charpentes contre la rouille et contre la chaleur des incendies ; ces charpentes n'ont aucun rapport avec le système dit de béton armé utilisé en France. Or, le système américain ne réduit pas emploi des pierres de taille pour l'habillage des façades ; on peut même dire qu'il le favorise.

En Angleterre, et particulièrement à Londres, où la construction s'est développée considérablement depuis la guerre, on utilise également des charpentes métalliques assemblées, les façades restant exécutées en pierre de taille en appareil massif.

Le béton armé, tel qu'il est employé en France, n'est généralement pas admis dans ces deux pays, parce qu'il nécessite, pour une bonne exécution, un ensemble de précautions difficiles à réaliser et, en outre, de la part des ouvriers, une grande conscience professionnelle qui fait souvent défaut.

De toute façon, quels que soient les systèmes de construction adoptés dans l'avenir, nous sommes en mesure de livrer soit les pierres tendres, lorsque leur emploi est économique et rapide, soit les pierres dures et demi-dures lorsqu'elles sont destinées à revêtir les façades dont les plies sont montées en béton ou en charpentes métalliques.

Nos précédents rapports vous ont fait part de la nécessité de doter les principales exploitations absorbées depuis 1928 d'un outillage moderne destiné à simplifier la main-d'œuvre : cet outillage est de plus en plus nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins de notre industrie.

Autrefois, notre industrie était essentiellement extractive, elle disposait d'une main-d'œuvre abondante ; elle est devenue aujourd'hui une industrie d'extraction et de transformation nécessitant un puissant matériel destiné à suppléer à l'insuffisance de la main-d'œuvre spécialisée.

Notre société a déjà, au cours des dernières années, réalisé d'importants progrès dans cette voie, elle a accru ses moyens de production, ce qui lui permet aujourd'hui d'entreprendre des affaires importantes dans les délais les plus restreints.

La reprise de la construction, la difficulté de recrutement de la main-d'œuvre nécessaire au développement des affaires justifient de nouvelles installations ; dans certaines régions, nous avons à prévoir la construction de nombreux logements pour notre personnel.

L'importance de votre patrimoine justifie amplement ces nouveaux développements qui permettront de tirer un meilleur parti de vos nombreuses exploitations. Vous n'avez pas à craindre l'épuisement rapide des gisements, car ceux-ci sont considérables ; ils permettent d'effectuer pendant toute la durée de notre société, et au delà, des

extractions beaucoup plus intenses que celles auxquelles nous nous livrons actuellement.

Au cours des dernières années, votre patrimoine s'est d'ailleurs accru dans de larges proportions : à Villebois, Romanèche-la-Montagne (Ain), Chauvigny (Vienne), Coutarnoux (Yonne), Corgoloin (Côte-d'Or), Saint-Même (Charente), Senonville (Meuse), Parmilieu (Isère).

Pendant le cours de l'exercice écoulé, l'augmentation des postes immeubles, matériel, travaux préparatoires d'extraction et notre participation dans la Société Marmaro ont nécessité une immobilisation de 3.788 700 fr. 45. Tout cela constitue, en fait, une charge pour l'exercice 1928, mais, par contre, un accroissement dans nos moyens de production dont les exercices prochains doivent bénéficier.

Il nous a semblé intéressant de vous résumer dans le tableau ci-dessous l'importance des immobilisations et accroissements d'actifs réalisés par notre société depuis 1919 :

	Immeubles	Outillage Matériel	Travaux préparatoires d'extraction	Diverses valeurs immobilisées	Marchandises générales
1919	300.319 99	725.701 27	104.540 00	—	848.572 00
1920	1.199.014 83	731.578 25	443.330 00	114.218 85	—
1921	518.637 32	988.324 76	339.360 00	—	450.624 23
1922	682.809 32	2.135.038 18	182.860 00	32.594 15	1.323.693 07
1923	2.541.481 75	4.090.076 95	460.730 00	35.257 00	2.655.661 28
1924	228.130 52	1.181.785 56	392.930 00	134.347 35	551.503 45
1925	50.844 40	1.172.803 55	459.274 00	72.140 10	736.730 00
1926	1.781.726 80	128.430 62	295.239 00	241.096 80	463.785 00
1927	421.281 85	1.952.314 25	411.725 00	235.050 22	568.435 05
1928	280.487 60	1.208.550 03	351.017 00	197,449 48	564.070 13
	<u>9.094.704 68</u>	<u>14.314.004 43</u>	<u>3.447.205 00</u>	<u>1.002.174 48</u>	<u>8.169.074 23</u>

Le total de ces plus-values s'élève à 36.027.702 82

auquel il convient d'ajouter notre participation dans la Société « Marmaro » qui est de 1.058.000 00

Soit un total de 37.085.702 82

pour une augmentation de ressources qui a été de 17.900.000 francs par l'émission d'actions, et ceci sans faire état de 10.595 937 francs de dividendes distribués pendant la même période.

Pour ces diverses raisons, nous avons décidé de vous convoquer également en assemblée générale extraordinaire, à l'effet de vous demander l'extension des autorisations antérieures d'augmenter notre capital sous forme d'obligations ou d'actions de façon à ce que celui-ci soit éventuellement plus en rapport avec le développement des affaires sociales.

Courant 1928, le ministère des Colonies, par voie d'adjudication, nous a confié la plus grande partie des pierres de taille destinées au Palais du musée permanent des Colonies, à Vincennes. Le gouvernement des États-Unis d'Amérique, voulant commémorer le souvenir de ses morts tombés au champ d'honneur, nous a confié directement d'importants marchés, pour les monuments commémoratifs qui vont être érigés à Waereghem (Belgique), à Bony, Montsec. Château-Thierry.

En outre, nous avons traité les fournitures de pierres taillées pour les grands monuments américains de Romagne-sous-Monfaucon, Bellicourt, Fère-en-Tardenois, avec les entrepreneurs chargés de leur exécution.

Nous nous sommes efforcée de maintenir le contact avec notre clientèle de détail que nous désirons conserver ; celle-ci nous a permis de traverser les années difficiles. Il en est de même de notre clientèle étrangère que nous cherchons à développer chaque jour davantage.

[Société Marmaro*]

Notre dernier rapport annuel vous a renseignés sur les conditions dans lesquelles nous nous sommes intéressés à l'exploitation d'un important gisement de marbres en Algérie, produisant les mêmes qualités que les marbres de Carrare.

Nous possédons plus de la moitié du capital de cette société et un nombre important de ses parts bénéficiaires. La visite que nous avons faite aux carrières d'Algérie en novembre 1928 nous a donné la certitude de la richesse du gisement, dont les exploitants de 1875 n'avaient pas pu tirer parti.

Des sondages exécutés avec une grosse perforatrice ont démontré qu'en profondeur, le marbre devient de plus en plus blanc, ce qui augmente considérablement sa valeur.

L'exploitation est dirigée pour atteindre rapidement de belles masses, sans les détériorer par l'emploi d'explosifs. Les travaux préparatoires assez considérables qui ont dû être effectués pour la mise en état de cette exploitation sont actuellement terminés et, depuis quelques mois, les travaux d'exploitation proprement dits ont commencé.

Cent tonnes environ de blocs de marbre de belle qualité et de grandes dimensions, provenant des premières extractions, nous ont été adressées par la Société Marmaro en mars et avril 1929. Les livraisons à laquelle vont maintenant pouvoir s'effectuer régulièrement, au fur et à mesure du développement des extractions.

En raison de ses relations étroites avec sa filiale, votre société s'est donc assuré, pour l'avenir, une source importante de bénéfices, après avoir réduit au minimum, ainsi que nous vous l'avons exposé l'an dernier, les risques qu'elle pourrait courir dans la mise en œuvre d'une exploitation aussi considérable.

Auguste Fèvre, gérant.

Maurice Fèvre, gérant adjoint,

BILAN AU 31 DECEMBRE 1929

.....
Nous vous proposons de fixer le dividende à 85 fr. par action, impôts à déduire, et de reporter à nouveau le solde de 10.850 fr. 50.

Le dividende sera payable à la Banque Nationale de Crédit et dans ses succursales, à partir du 1^{er} août 1929, contre remise du coupon n° 48 ; son montant net sera de 28 fr. 70 pour les titres nominatifs et de 25 fr. 50 pour les titres au porteur.

LES RÉOLUTIONS

Les résolutions ci-après ont été adoptées à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, du bilan, du compte Profits et pertes, du rapport du conseil de surveillance, donne acte à la gérance et aux membres du conseil de surveillance de la production et de la lecture desdites pièces, et approuve le bilan, le compte Profits et pertes et le projet de répartition présenté par ledit rapport.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne quitus de leur mandat à M. Auguste Fèvre, gérant, a M. Maurice Fèvre, gérant adjoint, et aux membres du conseil de surveillance en fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 1928.

Troisième résolution

L'assemblée générale fixe à 35 francs par action, impôts à déduire, le dividende de l'exercice qui sera payable à la Banque Nationale le Crédit ou dans ses succursales, à partir du 1^{er} août 1929, contre remise du coupon n^o 48 ; son montant net sera de 28 fr. 70 pour les titres nominatifs et de 25 fr. 25 pour les titres au porteur.

M. Auguste Fèvre, gérant, — Lorsque, Messieurs, nous avons repris la Société anonyme des Carrières de Villebois, il y a trois ou quatre ans, le président du conseil d'administration de cette société avait manifesté le désir d'entrer comme membre du conseil de surveillance dans notre société. Je dois vous déclarer que je lui avais laissé pressentir qu'à un moment donné, cette nomination pourrait s'opérer sans aucune opposition. Je crois aujourd'hui le moment venu de donner satisfaction à cette promesse que j'ai faite en votre nom il y a quelques années. Je vous demande donc de bien vouloir nommer comme membre du conseil de surveillance M. Martin, qui est un de nos plus gros actionnaires, qui est l'ancien président de la Société anonyme des carrières de Villebois. M. Martin est administrateur de nombreuses sociétés dans la région lyonnaise et je crois qu'il pourra rendre d'importants services à notre société.

M. le président. — Il lui en a, du reste, déjà rendu.

Quatrième résolution

L'assemblée générale élit, en qualité de membre du conseil de surveillance, M. Martin.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport verbal du gérant et pris connaissance des projets d'accord intervenu, approuve la vente immobilière consentie à M. Desnoyer de Laigneville, d'une parcelle de terrain d'environ 359 mètres carrés, située à proximité de la gare de Laigneville, en bordure des propriétés de M. Desnoyer, vente qui lui a été faite moyennant le prix de 10 fr. le mètre carré, tous frais d'acquisition à sa charge.

Déclare approuver la cession ci-dessus et autorise expressément la gérance à laquelle elle donne en tant que besoin, tous pouvoirs spéciaux à la réaliser sous toute forme.

Sixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés en tant que besoin au porteur d'une copie d'un extrait, des présentes pour faire tous actes de dépôt, de publication ou autre qui pourraient être nécessaires.

*

* *

M. le président. — Après le vote des résolutions, je donne la parole à M. Fèvre pour vous faire une communication.

M. Auguste Fèvre, gérant. — Plusieurs actionnaires nous ayant manifesté le désir de recevoir un dividende plus élevé et plus en rapport avec les résultats obtenus, nous estimons nécessaire de vous donner quelques explications complémentaires, indépendantes de celles qui figurent dans notre rapport annuel.

Depuis 1914, notre industrie a subi des modifications profondes qui nous ont permis d'acquérir en toute propriété de très importants gisements de pierre ou de marbre de première qualité, que les anciens propriétaires avaient négligé d'outiller et dont le produit, à l'époque à laquelle nous les avons acquis, ne correspondait pas à une période de grands travaux. Il était à peu près impossible à ces anciens propriétaires d'obtenir les capitaux nécessaires pour l'organisation industrielle de leurs exploitations. Nous avons ainsi bénéficié de cette situation et acquis un grand nombre de carrières aux conditions les plus avantageuses.

Pour réaliser ces accroissements d'immeubles, nous avons procédé à plusieurs augmentations de capital, au fur et à mesure des circonstances. Ces augmentations ont été réalisées sans qu'il ait été possible d'obtenir le rendement normal que nous sommes en droit d'attendre de ces diverses exploitations absorbées depuis 1919 jusqu'en 1927.

Depuis 1919, à part deux ou trois années de grande activité du bâtiment dans les régions dévastées, la plupart des carrières ont travaillé au ralenti. La reconstruction des régions dévastées s'est effectuée à une époque où nous ne disposions pas des carrières de pierre tendre de l'Oise et de l'Aisne, dont les produits eussent été plus spécialement utilisés pour la reconstruction du Nord de la France. Nos carrières de Savonnières, provenant des acquisitions Brasseur, et nos carrières de Lyon ont seules bénéficié à cette époque de la reconstitution des régions détruites de l'Est de la France.

Cependant, au cours des dix dernières années, nous avons consacré des sommes considérables, environ 37 millions de francs, à l'acquisition de carrières, de gros matériel, à la réorganisation des carrières rachetées, à la constitution de stocks plus importants correspondant à une main d'œuvre d'un prix beaucoup plus élevé, et enfin à notre participation dans la société de Marmaro. Le détail de toutes ces dépenses vous a, du reste, été donné chaque année dans les rapports de votre conseil.

La poursuite de cette organisation graduelle, au cours d'une période d'affaires calme pendant laquelle les carrières travaillaient au ralenti, a été, en effet, une charge continue qui a pesé sur les exercices antérieurs. Les bénéfices que nous étions en droit d'escompter du fait de ces immobilisations ne se sont pas produits, parce que nous n'avons jamais bénéficié d'une période de grande activité du bâtiment. Les grands travaux dans le bâtiment sont enfin commencés, et il nous est particulièrement agréable de vous en faire part. Cette reprise d'activité du bâtiment permettra d'assurer dans un avenir prochain une plus large rémunération des capitaux investis.

Eu égard à la situation toute spéciale de notre industrie au cours des dix dernières années, pendant lesquelles la production a été ralentie, nous estimons néanmoins les résultats obtenus fort satisfaisants. Le retour à l'emploi de la pierre de taille naturelle pour la construction des façades s'est continué ; tout le monde, en effet, apprécie la belle pierre de taille française qui a servi à l'édification des beaux monuments de notre pays, qui font l'admiration du monde entier.

Pour terminer, nous considérons que la hausse des loyers dans les grandes villes aura pour corollaire une vive activité des affaires dans notre industrie. Les industries qui disposeront d'un matériel susceptible de suppléer à l'insuffisance de la main d'œuvre recevront dans un avenir prochain, à notre avis, la juste rémunération des sacrifices momentanément consentis. (Applaudissements.)

Un actionnaire. — Comme suite aux explications que nous venons d'entendre, nous avons parfaite satisfaction sur ce qui concerne la marche de la société, mais je crois

pouvoir dire que nous n'avons pas satisfaction en ce qui concerne la marche des cours de nos titres.

Dans toutes les sociétés, l'intérêt de l'actionnaire se manifeste sous deux formes : l'intérêt de l'actionnaire en tant qu'associé et l'intérêt de l'actionnaire en tant que souscripteur. En tant qu'associé, cet intérêt se confond avec celui de la société, et évidemment tous les actionnaires ont lieu d'être satisfaits de la gérance et du conseil de surveillance. Mais en ce qui concerne notre intérêt comme souscripteurs, nous ne sommes pas satisfaits de voir que nos titres baissent, alors que la marche de la Société est tout à fait favorable.

J'imagine que, dans les milieux de la Bourse, on doit savoir que nos immobilisations sont toujours, comme on vient de nous le dire, estimées aux prix d'avant-guerre, qu'elles sont d'ailleurs considérablement amorties ; on doit savoir que nos valeurs immobilières ont une valeur beaucoup plus grande que celle qui figure à notre bilan ; on devrait donc favoriser les cours de nos titres et c'est le contraire qui se produit. Quoique la gérance et le conseil n'aient pas à s'en occuper spécifiquement, nous pensons cependant qu'il est préférable qu'ils s'y intéressent, et pour cela, je leur demande, premièrement s'ils se sont préoccupés de la baisse de nos titres, et deuxièmement s'ils en connaissent les raisons.

M. le président. — Comme vient de le dire l'honorable actionnaire qui vient «le prendre la parole, les deux questions ne se confondent pas du tout. Il y a une question dans laquelle la gérance, et même le conseil de surveillance, interviennent directement, mais, d'un autre côté, il leur est impossible d'intervenir. La baisse dont vous avez parlé a été générale en Bourse pendant les derniers mois ; le conseil de surveillance et la gérance ne peuvent rien y faire. Nous estimons comme vous qu'étant donné les importants amortissements auxquels les Carrières de Bourgogne ont procédé ces temps derniers, étant donné leur richesse immobilière, notre valeur n'est pas à son cours, mais un jour viendra où l'on l'apercevra qu'en effet, notre valeur vaut beaucoup plus cher qu'elle n'est cotée. Ce jour-là, vous verrez les cours monter d'eux-mêmes. Mais comment voudriez-vous que nous intervenions ? Nous déplorons comme vous cette situation, mais, au fond, comme nous ne désirons pas vendre nos actions, peu nous chaut de voir un peu fléchir les cours de la Bourse.

Il est évident qu'avec la reprise de la construction, nous allons assister à une demande extrêmement active ; M. Gorgeu me fait même remarquer que l'on s'attend à un véritable embouteillement d'ici la fin de l'année. La construction, en effet, a repris avec violence. Vous me direz peut-être qu'on attendait cette reprise depuis longtemps, mais ce n'est pas à une reprise graduelle que nous avons assisté : la demande a repris tout d'un coup quand on s'est aperçu que la crise du logement était telle que le bâtiment pouvait procurer un intérêt considérable à ceux qui construisent.

Un autre actionnaire. — Pouvez-vous nous donner quelques renseignements sur l'assemblée générale extraordinaire qui avait été convoquée, mais qui ne peut délibérer aujourd'hui, faute de quorum ?

M. le président. — Je vais vous rappeler son ordre du jour. Le premier article en est ; Nomination d'un gérant adjoint. Nous assistons chaque jour à l'effort considérable que fournit M. Jean Fèvre aux côtés de son père et de son oncle ; nous serons heureux de récompenser l'ardeur et le travail de M. Jean Fèvre en l'adjoignant d'une façon officielle à MM. Auguste et Maurice Fèvre.

Il est prévu la modification d'un certain nombre d'articles des statuts comme conséquence de la nomination d'un gérant adjoint. L'ordre du jour porte ensuite : Extension de l'autorisation donnée antérieurement au gérant pour augmenter le capital social par émission d'actions ou d'obligations. Enfin, modification d'un certain nombre d'articles des statuts.

Il est certain qu'autrefois, vous avez donné votre autorisation à la gérance pour augmenter le capital social, mais vous avez donné cette autorisation par fractions à

différentes époques. Nous avons cru utile d'annuler une fois pour toutes tout ce qui avait été fait antérieurement et de repartir ensuite à nouveau, il est certain que M. Fèvre, sans avoir d'inquiétudes, a cependant une certaine prévoyance, du fait qu'à un moment donné, étant donné les dépenses considérables auxquelles il a été obligé de faire face pour répondre à l'appel qui lui a été fait de fournitures diverses et importantes, verra ses crédits un peu étroits pour répondre à cet appel. À ce moment, il serait bon de pouvoir, d'un moment à l'autre, soit par émission d'actions, soit par création d'obligations, augmenter le capital et le mettre plus en rapport avec le chiffre d'affaires que nous sommes susceptibles d'accomplir.

Le même actionnaire. — De quelle importance seraient les autorisations que vous comptez demander à l'assemblée ?

M. le Président, — 25 millions d'actions et 25 millions d'obligations. Nous allons entrer dans une période où certainement vous allez assister à une activité des constructions qui n'avait jamais été revue peut-être depuis 1910 ou 1912. Cette période de grande activité étant, comme les périodes semblables, susceptible d'être d'assez courte durée, il est évident que, dans l'esprit du conseil de surveillance comme dans la gérance, il serait plutôt envisagé une augmentation de capital par voie d'obligations, de façon à pouvoir éteindre cette dette au fur et à mesure des rentrées qui suivraient les travaux très considérables qui sont prévus.

M. Auguste Fèvre. — Il pourrait même ne pas être procédé à des émissions d'actions ni d'obligations. Nous pourrions nous contenter peut-être de crédits bancaires, mais nous désirons avoir la possibilité de faire une émission, si les circonstances la justifient.

M. le président. — Vos gérants feront ce qui le plus avantageux à la société.

M. A. Faure. — Les crédits bancaires sont encore plus intéressants que des obligations, puisqu'on a la faculté de les rembourser quand on veut.

M. le Président. — Nous envisageons aussi une modification des statuts dans le sens d'une fixation plus rationnelle de la rémunération de la gérance.

M. Gorgeu. — Vous avez pu voir, à la lecture de la répartition, que nous avons des gérants qui reçoivent cette année trois mille francs... pour deux.

Un actionnaire, — Ils n'ont pas d'allocation fixe ?

M. le Président. — Si, mais nous estimons qu'il faudrait mieux lier leurs Intérêts aux nôtres.

M. A. Fèvre. — En supprimant cette année un million d'amortissements, il y aurait eu 300.000 francs de plus pour la gérance.

Un autre actionnaire. — Vous n'envisagez pas la transformation de la société en société anonyme ?

M. A. Fèvre. — Si la société prend le grand développement que nous envisageons, il est vraisemblable que l'on sera conduit à envisager sa transformation en société anonyme. J'ai déjà dit que ni mon frère ni moi, n'y ferions d'opposition.

M. le président. — En résumé, messieurs, nous vous demandons votre concours pour la période de grands travaux qui va certainement commencer.

M. A. Fèvre. — Aujourd'hui, l'investissement de capitaux dans la construction d'immeubles représente le meilleur des placements. Il rapporte, en raison des prix des loyers, dix pour cent. À partir du moment où les capitalistes ont pu se rendre maîtres de cette situation, la conclusion s'impose.

Carrières et Scieries de Bourgogne
(*Le Journal des finances*, 16 mai 1930)

Affaire exclusivement régionale à son origine, la Société des carrières et scieries de Bourgogne s'est progressivement étendue en absorbant des entreprises similaires. Ces

extensions successives ont porté sur une trentaine de sociétés différentes et le domaine social comprend maintenant près de 200 carrières disséminées en Bourgogne, en Lorraine, dans l'Oise et dans les Charentes. Sur ce nombre, vingt-six sont équipées pour la production. Les autres recèlent une quantité reconnue de pierre de taille et de moellons suffisante pour assurer l'exploitation pendant de longues années. Enfin, l'entreprise a constitué une filiale pour exploiter un gisement de marbre en Algérie, la Société Marmaro, dont elle détient plus de la moitié du capital et un nombre important de parts bénéficiaires.

La politique d'absorption suivie par la gérance a nécessité de fréquentes augmentations du fonds social qui, de 1.200.000 francs à l'origine, a été porté par étapes jusqu'à 25 millions, son chiffre actuel. Une assemblée, tenue en juillet 1929, a autorisé le doublement éventuel du capital et l'émission d'un emprunt obligataire de 20 millions qui a été réalisée peu de temps après. Ces fonds étaient destinés à permettre l'installation du gros matériel dans certains gisements qui en étaient dépourvus, l'aménagement de locaux ouvriers, la réalisation de nouvelles usines pour l'utilisation des sous-produits et éventuellement la prise de participations dans des affaires similaires.

Voici quels ont été les résultats obtenus par la société, au cours des derniers exercices :

	Capital	Bénéf. d'expl.	Amort. et réserves	Divid. et tant.	Divid. par act.
	(en 1.000 fr.)				(en fr.),
1923	12.000	2.204	576	1.630	50 00
1924	18.000	2.999	834	2.164	50 00
1925	18.672	3.722	1.516	2.205	50 00
1926	20.672	3.683	2.032	1.551	40 00
1927	25.000	3.540	1.712	1.769	35 00
1928	25.000	3.575	1.811	1.753	35 00
1929	25.000	4.532	2.100	1.875	37 50

L'exercice 1929 s'est déroulé dans des conditions favorables. Le rapport signale que le chiffre d'affaires a atteint 3.276.000 francs, accusant un progrès de 7 millions environ sur celui de l'année précédente. Parallèlement, les bénéfices ont augmenté de près de 1 million, ce qui a permis de relever le dividende à 37 fr. 50.

La gestion financière est prudente. Les sommes consacrées aux fonds de prévoyance sont en réalité plus importantes que ne le laissent supposer les chiffres de notre tableau, car certains amortissements sont pratiqués avant inventaire. De même, une partie des travaux neufs est passée par frais généraux et la Société réinvestit de la sorte, chaque année, une part plus ou moins importante de ses bénéfices. C'est ainsi que de 1919 à 1928, l'actif social a été accru de 37 millions, sur lesquels 17 millions seulement ont été demandés aux actionnaires. C'est donc une vingtaine de millions qui ont été prélevés sur les résultats annuels pour l'augmentation du patrimoine social.

Au bilan au 31 décembre dernier, les immobilisations s'élèvent à 27 millions et demi contre 24 millions en 1928, chiffre qui s'entend après 10.613.000 francs d'amortissements contre 8.528.000 francs. Les marchandises et commandes passent à 12.944.000 contre 11 millions 748.000 fr., les débiteurs à 4.992.000 fr. contre

3.680.000 fr., les effets à recevoir à 1.562.000 fr. contre 1.063.000 francs. Par suite de l'émission de 20 millions d'obligations 5,5 1/2 %, les caisses et banques se gonflent fortement à 6.855.000 francs, tandis qu'au passif, les créiteurs divers, constitués en presque totalité par des crédits bancaires, disparaissent presque entièrement à 197.000 francs contre 7.730.000 fr. La dette-obligataire s'élève à 20.222.000 fr. Les réserves atteignent 7.146.000 francs.

La Société aborde, avec une trésorerie renforcée, une période de bonne activité. Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de 1930 s'est élevé à 8.740.000 francs contre moins de 4 millions pour le trimestre correspondant de 1929. On peut donc escompter une nouvelle amélioration des résultats, d'autant que d'importants aménagements ont été effectués qui n'ont pu produire encore pleinement leur effet.

Il ne semble pas néanmoins que le dividende puisse être accru de façon sensible avant un certain temps. Le service de l'emprunt 5 1/2 % constitue une charge supplémentaire de l'ordre de 1 million. D'autre part, les récentes immobilisations exigent d'importants amortissements. Enfin, il faut tenir compte de la concurrence sévère que font aux produits naturels des carrières, les produits de remplacement moins onéreux et d'un emploi beaucoup plus répandu, dans la construction ordinaire. Aussi ne faut-il pas s'étonner outre mesure si la Bourse, en évaluant l'action à 644 fr., capitalise l'affaire à 32 millions seulement, chiffre qui paraît modeste si on le compare aux 4 millions et demi de bénéfices réalisés l'an dernier.

Carrières et Scieries de Bourgogne
(Fèvre et Cie)
(*Le Journal des finances*, 9 janvier 1931)

On annonce que le chiffre des ventes de cette société, à la date du 30 novembre, c'est-à-dire un mois avant la clôture de l'exercice, accuse une augmentation de 30 % sur celui de la période correspondante de 1929.

En définitive, l'augmentation du chiffre d'affaires pour l'exercice entier sera à peu près du même ordre qu'en 1929. Or, pour cet exercice, les bénéfices nets avaient progressé sensiblement, de 1.803.860 fr à 2.447.019 fr. et le dividende avait pu être porté de la sorte de 35 fr. à 37 fr. 50. Cette répartition n'exigeant, tantièmes compris, qu'environ 2 millions, une nouvelle augmentation des bénéfices, cette année, pourrait *a priori* avoir pour corollaire, un léger accroissement du dividende.

En dépit de cette perspective, l'action Fèvre et Cie, qui a valu 716 au plus haut en 1930, est revenue actuellement un peu au-dessous du pair de 500 fr. à 477. Sur la base de ce cours, la dernière répartition de 37 fr. 50 brut, se capitalise net à 5,8 %, ce qui paraît un taux élevé si l'en considère les résultats acquis au cours des précédents exercices.

De 1925 à 1928, les bénéfices, amortissements compris, se sont maintenus régulièrement à 3 millions et demi. En 1923, ils se sont élevés à plus de 5 millions. Une partie seulement de ces sommes a été mise en répartition, 43 % en moyenne des profits nets annuels étant affectés aux amortissements. Mais cette prudence a été rendue nécessaire par l'extension prise, pendant cette période, par le domaine industriel et minier de la société : de 18 millions en 1925, l'actif immobilisé s'est accru, malgré les abattements annuels, à près de 28 millions en 1929. Achat de nouvelles carrières, perfectionnement de l'outillage d'extraction, utilisation des sous-produits, création d'une filiale en Algérie, telles ont été les principales raisons de cet accroissement. Bref, à l'heure actuelle, la société est équipée de telle sorte qu'elle n'a plus à redouter la concurrence des affaires secondaires.

On peut se demander, dans ces conditions, pourquoi la Bourse capitalise à 23 millions seulement une affaire qui a gagné, en réalité, plus de 5 millions l'an dernier, soit le cinquième de son capital ? Plusieurs raisons peuvent expliquer cette anomalie apparente :

1° De 1920 à 1927, le capital a été porté de 8 millions à 25 millions.' En outre, en 1929, la Société a émis pour 20 millions d'obligations 5 1/2 %, emprunt dont la charge, supérieure à 1 million, interviendra pour la première fois cette année dans les frais généraux. Cette double inflation des capitaux investis limite évidemment, pour une période assez longue, l'élasticité des répartitions ;

2° Il n'est pas impossible que l'évolution de l'entreprise, qui paraît encore éloignée de son terme, nécessite de nouveaux fonds. Le produit, de l'emprunt émis en 1929 n'a laissé que 5 millions disponibles, une quinzaine de millions ayant été investie en immobilisations ou ayant permis de solder des dettes en banque.

Les extensions en cours peuvent compromettre l'équilibre de la trésorerie et amener le conseil à utiliser, à plus ou moins bref délai, l'autorisation qui lui a été donnée, il y a deux ans, de doubler le fonds social ;

3° Enfin, à ces éventualités s'ajoutent les craintes de la répercussion que ne manquera pas d'avoir la crise générale sur les affaires sociales, répercussion déjà fort sensible puisque l'augmentation du chiffre d'affaires, qui était de 50 % à fin juillet, n'était plus que de 30 % sur les onze mois à fin novembre.

Ces considérations expliquent dans une certaine mesure la réserve du Marché à l'égard d'une affaire jusqu'à présent saine et bien gérée qui paraît aménager convenablement son avenir, mais qui, tout de même, traverse, actuellement, une période d'évolution lui commandant la prudence.

Maurice GORGEU (1862-1935),
président du conseil de surveillance

Banquier, administrateur de sociétés
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Maurice_Gorgeu_banquier.pdf

FÈVRE ET Cie
CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juin 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 11 juin, sous la présidence de M. Gorgeu, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant apparaître un solde bénéficiaire net de 2.455.188 fr. 90.

Le dividende brut a été fixé à 37 fr. 50 par action. Le montant net en sera payable, à partir du 1^{er} août, à raison de 31 fr. 50 au nominatif et 29 fr. 30 au porteur. Une somme de 108.601 fr. 85 a été affectée à la réserve extraordinaire et il a été reporté à nouveau 383 887 francs 29.

Le rapport signale que les résultats d'exploitation ont atteint 11.290.715 fr. 25 contre 9 millions 523.920 fr. 58 en 1929. Toutefois, étant donné la situation générale et l'acuité de la crise mondiale, le conseil a jugé qu'il était sage d'évaluer les stocks avec la plus grande prudence et a décidé d'amortir la totalité des frais d'émission d'obligations, de sorte que le solde bénéficiaire ressort sensiblement au même chiffre.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 42.259.965 francs contre 33.276.886 francs. Cette progression, dit le rapport, résulte principalement du développement des moyens de production, l'effectif du personnel occupé dans les diverses usines et carrières de la société étant à peine supérieur en 1930 à ce qu'il était en 1913.

Pendant toute l'année 1930, la société a porté ses efforts sur le développement de ses services commerciaux, en vue de réduire le plus possible les conséquences du ralentissement des affaires, provoqué par la crise mondiale.

En ce qui concerne les principaux travaux exécutés en 1930, la Société a achevé la fourniture des pierres pour les grands monuments commémoratifs de guerre américaine. Elle a, en outre, assuré d'importantes livraisons de pierres pour de grands travaux à Paris, en province, en Belgique, en Hollande, en Angleterre et en Amérique.

Toutes les carrières, ajoute le rapport, sont en exploitation normale, sauf quelques-unes arrêtées pour insuffisance de marchés. Toutes les usines sont convenablement outillées pour réduire le prix de revient au strict minimum. Dans toutes les carrières, la traction animale a été remplacée par des tracteurs et camions. Un bateau automoteur assure une liaison rapide des carrières de la Côte-d'Or avec les usines de taillage de l'Yonne.

Enfin, pendant l'année 1931, la Société a donné tout son concours à sa filiale [Marmaro ?], dont les marbres blancs et bleus ont été façonnés dans ses usines pour la France. Des marchés pour des fournitures importantes ont été conclus récemment pour la Banque de l'Algérie à Oran. D'autres commandes sont à l'étude pour l'Algérie.

Répondant aux questions d'un actionnaire, M. Fèvre a déclaré que la société était atteinte par la crise, comme toutes les industries, mais qu'elle ne semblait pas devoir l'être sérieusement. Son chiffre d'affaires, pour les premiers mois de l'exercice en cours, s'il est légèrement inférieur à celui de l'année dernière, « qui était un chiffre record », n'en est pas moins supérieur dans la proportion de 25 % à ceux de 1928 et de 1929 pour la même période. Grâce à l'activité de ses représentants et de sa direction, la société a pu, jusqu'ici, traverser la crise dans des conditions assez satisfaisantes.

Aussi bien, sa clientèle est assez variée et, en particulier, certains pays étrangers qui s'étaient abstenus l'an dernier recommencent leurs commandes, Dans l'ensemble, à l'heure actuelle, la société a plus de travail qu'au mois de janvier 1931 ; ce résultat est dû au fait qu'elle est en mesure de livrer dans les plus courts délais ses produits détaillés et finis.

Les affaires actuellement à l'étude permettent d'envisager que le chiffre d'affaires ne présentera pas de différence très considérable avec celui de 1930. En France, les pouvoirs publics ont décidé l'exécution d'un certain nombre de travaux dans lesquels l'emploi de la pierre a été envisagé, en vue d'éviter le chômage ; ces travaux seront probablement traités très prochainement. À l'étranger, on peut constater, depuis deux mois, une certaine reprise des affaires, notamment dans certaines régions qui, l'année dernière, n'avaient rien ou presque rien commandé.

CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE
(FÈVRE ET CIE)
(*Le Petit Bleu*, 28 juin 1931)

Il résulte d'une déclaration du conseil que les affaires traitées dans le dernier semestre de 1930 n'ont pas été importantes et que le chiffre d'affaires à fin mai est inférieur à celui de l'année dernière.

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 11 juin, sous la présidence de M. Gorgeu, président du conseil de surveillance.

Le compte de profits et pertes accuse un bénéfice de 2.458.966 fr., sensiblement de même ordre que celui de 1929, qui était de 2.447.049 francs.

Le dividende a été fixé à 37 fr. 50 brut ; il sera mis en paiement, à partir du 1^{er} août prochain, à raison net de 29 fr. 30 au porteur et de 31 fr. 50 au nominatif.

Le gérant a témoigné, à l'assemblée, d'un optimisme mitigé : « Je ne crois pas, a-t-il déclaré, que la fin de l'exercice 1931 soit mauvaise. Au contraire, les affaires actuellement à l'étude permettent d'envisager que le chiffre d'affaires ne présentera pas de différence très considérable avec celui de 1930 et nous pensons que le chiffre d'affaires de 1931 sera au moins équivalent, sinon supérieur à celui de 1929 ; bien entendu, je ne puis rien vous promettre pour le moment. Actuellement, nous avons beaucoup d'affaires à l'étude, mais elles ne sont pas conclues. » De sorte que la seconde partie de la déclaration ne confirme guère les heureuses perspectives que fait miroiter la première !

« Par ailleurs, disait encore le gérant, le gouvernement s'est un peu ému du commencement de chômage qui s'est produit dans la corporation et il a décidé l'exécution d'un certain nombre de travaux dans lesquels l'emploi de la pierre a été envisagé. Je crois que ces travaux seront traités très prochainement, de façon à éviter le chômage.

« À l'étranger, nous avons constaté, depuis deux mois, une certaine reprise des affaires, notamment dans certaines régions qui n'avaient absolument rien ou presque rien demandé l'année dernière. »

Il faut croire, d'ailleurs, que la Bourse se montre réservée à l'égard de la Société puisque, avec un dividende qui rapporte net à peine une trentaine de francs, l'action se tient à peine au pair de 500 francs, c'est-à-dire quelque 160 fr. au-dessous des cours pratiqués il y a deux ans.

La gérance a, une fois de plus, souligné le développement de l'entreprise, précisant que, depuis 1914, le nombre des exploitations de la société a passé de 30 à 140 ; mais il a bien fallu convenir que si « toutes les carrières sont en exploitation normale, quelques-unes sont arrêtées par insuffisance de marchés. »

En 1930, les bénéfices d'exploitation ont atteint 11.290.765 fr. contre 9.523.920 fr. en 1929 ; mais en raison de la crise mondiale, il a été estimé sage d'évaluer les stocks avec la plus grande prudence, — ce qui n'empêche qu'ils figurent au dernier bilan pour 12.573.310 fr. — et d'amortir la totalité des primes d'émission d'obligations, ce qui a absorbé la plus-value.

On sait, d'autre part, que la Société est lourdement grevée du fait des traitements des gérants adjoints qui atteint annuellement 300.000 francs, plus 0,75 % sur le chiffre d'affaires.

Il y a aussi la menace d'une augmentation du capital actuellement de 25 millions. jusqu'à 50 millions et on sait que, l'an dernier, le conseil a usé de la faculté qu'il avait également d'émettre pour 20 millions d'obligations, assez onéreuses puisqu'elles sont du type de 5 1/2 %.

Ce sont là de bonnes raisons à l'appui de l'attitude de la Bourse vis-à-vis des actions Carrières et Scieries de Bourgogne qui, d'ailleurs, malgré l'extension prise par la société, ne donnent plus que 37 fr. 50 brut, après avoir reparti 50 fr. de 1922 à 1925 pour revenir à 35 fr., chiffre qui n'a été que médiocrement amélioré par la suite.

POUR MÉMOIRE — Conseil d'administration : MM. Auguste Fèvre, gérant ; Maurice Fèvre, Jean Fèvre, gérant adjoint. — Cotation : Parquet comptant. — Service financier : Banque Nationale de Crédit.

(La Cote de la Bourse et de la banque, 5 novembre 1931)

En dépit de la crise, les résultats des Carrières et scieries de Bourgogne (Fèvre et Cie) seraient peu différents de ceux du précédent exercice.

Au point de vue industriel, une partie des commandes de l'étranger est déjà exécutée, ou en cours d'exécution, et la société espère pour d'autres négociations en cours une solution favorable.

FÈVRE ET Cie
CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE
(L'Information financière, économique et politique, 8 juin 1932)

Réunis en assemblée ordinaire le 7 juin, sous la présidence de M. Gorgeu. président, du conseil de surveillance, les actionnaires de la société en commandite Fèvre et Cie ont approuvé les comptes de l'exercice 1931 qui se traduisent par une perte de 520.212 francs.

MM. Gorgeu, Boyelle-Morin et Pottier ont été nommés membres du conseil de surveillance.

Le rapport des gérants indique qu'au cours du premier semestre de l'exercice 1931, le chiffre d'affaires n'avait pas subi de réduction sensible par rapport à l'exercice précédent. Mais, à partir du mois d'août, les commandes se sont rapidement raréfiées

par suite de l'arrêt presque total de la construction privée. La société, pour restreindre le chômage, a dû abaisser ses prix de vente et accroître ses stocks de façon à continuer à travailler au ralenti pendant le second semestre.

La diminution du chiffre d'affaires de l'exercice 1931. par rapport à 1930 représente un écart de 33 % pour l'ensemble de l'exercice.

L'examen des comptes révèle à l'actif et au passif un compte d'ordre de 3.306.082 fr. relatif à une créance contestée. Le refus de règlement a amené la société à s'adresser à la justice pour obtenir le paiement.

En cours d'assemblée, et pour répondre à une question qui lui était posée à ce sujet, le président a indiqué qu'il s'agissait là de la fin d'un règlement de la Banque Nationale de Crédit pour travaux exécutés. Il a ajouté que le président du Tribunal a nommé un expert et que ce dernier a commencé sa mission.

Il semble bien que la position de la société soit particulièrement favorable puisqu'elle a pu obtenir, sur le siège, une saisie-arrêt pour une somme d'un million de francs.

En ce qui concerne le premier semestre de l'exercice en cours, la société a retrouvé un peu d'activité partielle, grâce aux travaux neufs, conséquence du programme d'outillage national. Ce revirement est dû aussi à ce fait que certains architectes reviennent à l'emploi de la pierre massive dans l'édification des façades destinées aux constructions privées.

En résumé, si l'exercice 1931 s'est clôturé par une perte, c'est en raison surtout de ce fait que la provision nécessitée pour couvrir éventuellement le créance de la Banque Nationale de Crédit a été prélevée intégralement sur les produits de l'exploitation. Si ce prélèvement n'avait pas été fait, les comptes auraient accusé un bénéfice d'environ 1.500.000 francs qui aurait permis la répartition d'un dividende.

Ajoutons qu'un actionnaire a élevé une protestation du fait que communication ne lui a pas été donnée au siège de la société des comptes clients. Il lui a été répondu que cette communication, dangereuse pour l'intérêt général de la société, n'était d'ailleurs pas prévue par la loi de 1867.

FÈVRE ET Cie
(CARRIERES ET SCIERIES DE BOURGOGNE)
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1933)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 27 juin, sous la présidence de M. Gorgeu, président du conseil de surveillance, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932, accusant une perte de 538.953 francs, après affectation de 1 million 449.788 francs aux amortissements.

Le rapport des gérants expose que les affaires se raréfient partout et que la lot de l'offre et de la demande provoque l'avalissement des prix.

La Société aurait dû trouver des débouchés intéressants dans l'exécution des grands travaux publics, prévus au programme de l'outillage national, mais des retards ont empêché ces travaux, Par ailleurs, les prélèvements faits par l'État sous les formes les plus variées, absorbent la totalité des résultats d'exploitation et même davantage.

Malgré la compression des prix de vente, ces prix restent très élevés par rapport à ceux de la production mondiale, et ils ne permettent plus à la France d'exporter ses produits, et l'exportation de la pierre et du marbre est devenue difficile.

Par contre, la concurrence étrangère se fait durement sentir. Il a été importé en France en 1932 de la pierre et du marbre pour 52.000 quintaux, contre 8.900 en 1928.

Le rapport donne ensuite des indications sur les diverses exploitations que possède la société, et mentionne que, pour réduire le chômage, la gérance s'est efforcée d'assurer le plus possible du travail au personnel, pour en conserver la plus grande partie, en

l'employant à des travaux préparatoires, ce personnel représentant une force de production et une main-d'œuvre expérimentée.

En ce qui concerne l'abaissement des prix de vente, le rapport ajoute que cette diminution était de la plus haute importance, à une époque où le béton armé concurrence la pierre de taille d'une manière de plus en plus redoutable.

Enfin, les installations de la société permettent d'affronter la crise d'une manière satisfaisante, sans donner lieu à une surproduction, et la gérance à la certitude que les aménagements des installations a sauvé la pierre du péril que représentait pour son avenir l'emploi du béton armé

En résumé, dit en terminent le rapport, la société est à même de faire face aux difficultés exceptionnelles actuelles.

Répondant à une question posée par un actionnaire sur l'exercice en cours, M. Fèvre a indiqué qu'il n'y a pas de changement appréciable dans les affaires en général, il y a plutôt dans l'ensemble des besoins une diminution. La société n'a pas à se plaindre spécialement, car elle travaille plus que l'année dernière, et si elle équilibre les recettes et les dépenses, elle pourra se trouver satisfaite, car l'écart entre les prix de revient et les prix de vente n'existe pas, et il n'y a presque pas d'affaires.

La construction semble ralentie pour une grande période et les constructions pour le compte de l'État ne sont pas adjugées, faute de crédits.

FÈVRE ET Cie
(CARRIERES ET SCIERIES DE BOURGOGNE)
(*La Journée industrielle*, 18 juin 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1933 qui font ressortir une perte de 404.153 francs, après déduction des amortissements normaux, qui vient s'ajouter au solde débiteur reporté de 675.279 francs.

M. A. Pottier, membre sortant du conseil de surveillance, a été réélu.

Une assemblée extraordinaire, qui devait statuer ensuite sur la transformation en société anonyme de la société, actuellement en commandite par actions, a été reportée à une date ultérieure, faute de quorum.

Aristide, Émile, Marie Pottier,
président du conseil de surveillance

Né à Saint-Malo le 9 nov. 1857.
Marié à Isabelle Marie MATHIEU. Dont :
— Jehan, avocat, ingénieur des Arts et manufactures, commissaire des comptes ;
— Yves, marié en juin 1915 avec Marguerite Thionville ;
— André.

Avocat et publiciste.
Membre du comité juridique de la Ligue maritime et coloniale.
Membre du comité parlementaire interallié du commerce.
Membre du comité d'organisation des Congrès des pêches maritimes.
Membre de la Société d'économie politique.
Auteur d'un Traité des émissions financières.
Collaborateur aux Pandectes françaises à la *Revue économique*.
Administrateur de la Land Bank of Egypt.
www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Land_Bank_of_Egypt.pdf

Chevalier de la Légion d'honneur du 12 août 1923 (min. Colonies).
Décédé en son domicile à Paris XVII^e, rue Puvis-de-Chavanes, 14, le 31 août 1949.

CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE

(*L'Information financière, économique et politique*, 20 juin 1935, p. 9)

La société souffre du ralentissement de la construction, de la baisse des prix de ventes et de la lourdeur des charges provenant des lois sociales.

L'assemblée générale ordinaire du 19 juin où 13.356 actions étaient présentes ou représentées s'est tenue sous la présidence de M. Pottier, président du conseil de surveillance ; elle a approuvé les comptes de l'exercice 1934 qui se soldent par une perte de 822.286 francs, à laquelle s'ajoutent 1.214.131 fr. de pertes antérieures. Tout en conservant sa place au conseil, M. Raphaël Folcao ¹⁴ a été nommé administrateur en remplacement de M. Martin, démissionnaire. Le mandat donné à M. Maurice Fèvre, comme gérant adjoint, a été prorogé pour une durée de vingt années. L'assemblée a ratifié les engagements pris par le gérant vis-à-vis de la Société civile des porteurs d'obligations 5 1/2 % de la société s'interdisant d'effectuer aucune distribution de dividende aux actionnaires, ni d'autres répartitions sous quelque forme que ce soit, tant que durera le moratoire, qui a été consenti sous cette condition par l'assemblée générale des obligataires du 24 mai 1935. Le rapport des gérants signale que les difficultés de toute sorte que traverse l'industrie du bâtiment depuis plusieurs années se sont encore accrues. Au cours de l'année 1934, la construction privée s'est

¹⁴ *Raphaël* François Falcou (et non *Folcao*)(1862-1949) : directeur honoraire des Beaux-Arts de la Ville de Paris, commandeur de la Légion d'honneur.

pratiquement arrêtée à Paris et en province ; les grands travaux d'intérêt général décidés par les Pouvoirs publics ont été successivement différés. Les troubles politiques ou monétaires de divers pays voisins ont rendu les exportations plus difficiles et plus incertaines, tandis qu'ils favorisaient les importations de ces mêmes pays vers la France. Du fait même de la rareté des travaux, des rabais excessif atteignant 60 à 70 % du montant des évaluations .des devis sont devenus courants dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics. De semblables rabais tendent à diminuer la solvabilité d'un grand nombre d'entreprises et mettent celles-ci dans l'obligation d'imposer à leurs fournisseurs des prix insuffisants.

Pour éviter de subir des pertes résultant de cette situation, les banquiers n'hésitent pas à restreindre les crédits qu'ils accordaient habituellement aux entrepreneurs. Enfin, la façon trop libérale d'appliquer la loi relative à la liquidation judiciaire en faveur des débiteurs gênés a pour résultat de faire perdre aux créanciers la presque totalité de leurs créances, tandis que les débiteurs se débarrassent de leur passif en conservant la totalité de leur actif et la plénitude de leurs droits. Cette situation constitue un grand danger pour l'économie nationale ; il devient de plus en plus urgent de réviser les conditions prévues pour l'application de cette loi. Malgré la baisse continue des prix de vente, les charges dites sociales imposées à l'industrie ne cessent d'augmenter ; la création récente des caisses de compensation pour le paiement des allocations familiales entraîne un supplément de dépenses variant de 3 à 5 % du montant des salaires. Toutes les taxes sociales actuellement en vigueur sont incompatibles avec les conditions générales des affaires, ces charges variant de 15 à 18 % de la valeur des salaires, Le conseil ajoute qu'il doit encore attirer l'attention des actionnaires et celle des pouvoirs publics sur l'absence de toute protection douanière pour les importations de pierre et marbres étrangers en blocs. Comme toutes les industries françaises, la société supporte un régime fiscal et social extrêmement lourd constituant un handicap vis-à-vis de la concurrence étrangère. Mais, tandis que la plupart des industries françaises bénéficient d'une large protection douanière ou de mesures de contingentement résultant du régime fiscal et social de notre pays, on ne s'explique pas pour quelle raison l'industrie de la pierre et du marbre ne bénéficie pas des mêmes avantages, Or, la protection accordée à l'ensemble des industries françaises et à l'agriculture est telle que l'on paie la main-d'œuvre, la force motrice et tous les produits deux ou trois fois plus cher qu'ils ne valent à l'étranger. Une situation aussi paradoxale a pour conséquence la fermeture progressive d'un grand nombre de carrières du pays. Par contre, les importations étrangères de blocs bruts de pierre ou de marbre s'accroissent chaque année : en 1931, elles étaient de 42.630 tonnes, en 1933 de 45.741 tonnes, atteignant ainsi approximativement le tonnage extrait des carrières françaises au cours des dernières années. Ces chiffres s'appliquent exclusivement aux marbres et pierres en blocs et ne comprennent pas les importations de marbres sciés et ouvrés.

Il est absolument anormal que les ouvriers français soient réduits au chômage, que des carrières françaises soient dans l'obligation d'arrêter leur exploitation, parce que la législation du pays favorise l'importation des produits étrangers. L'industrie de la pierre et du marbre mérite cependant l'attention des Pouvoirs Publics, tant par le nombre élevé d'ouvriers qu'elle occupe par rapport à son chiffre d'affaires que par les ressources du sol national qu'elle met en valeur sans nécessiter aucune importation onéreuse. C'est en outre une des dernières industries rurales maintenant un restant d'activité dans les campagnes : c'est la sans doute la véritable raison de l'oubli des pouvoirs publics et les revendications auraient certainement été déjà entendues si, au lieu d'être disséminés dans toute la France. les 30.000 ouvriers de la pierre et du marbre travaillaient aux portes de Paris. Le conseil ajoute qu'à son avis, dans un pays de liberté comme le nôtre. il ne doit pas exister deux poids et deux mesures et il n'y a aucune raison pour que des protections douanières soient accordées à toutes les branches de l'activité française, y

compris l'agriculture et les vignobles, et que ces protections ou contingentements soient refusés à l'Industrie française de la pierre et du marbre.

Cette situation est d'autant plus inconcevable que les pays voisins et étrangers appliquent à l'entrée des pierres et du marbre français des droits très élevés.

La Société, à la suite des démarches effectuées en accord avec nos chambres syndicales, a obtenu du gouvernement l'assurance qu'une place serait faite à la pierre dans les grands travaux d'utilité publique et que des matériaux français seraient utilisés de préférence à tous autres dans tous travaux bénéficiant d'une subvention de l'État tant que sévirait le chômage dans le pays. L'insuffisance de protection douanière, le ralentissement de la construction ont mis la société dans l'obligation de fermer un certain nombre de carrières et d'arrêter, partiellement quelques usines ; dans les autres, elle a dû réduire la durée du travail, comprimer son personnel d'exploitation ; par contre, elle a accru ses services commerciaux pour trouver de nouveaux débouchés.

Le rapport termine en indiquant qu'il a exposé en toute franchise la situation de l'industrie de la pierre et du marbre que les circonstances économiques des cinq dernières années, auxquelles s'ajoutent de profonds changements dans le mode de construire, sont des événements dépassant toutes prévisions humaines.

CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE

(L'Information financière, économique et politique, 21 juin 1935)

Erratum. — Deux erreurs typographiques s'étant glissées dans le compte rendu publié hier, il y a lieu de rétablir le texte comme suit :

Au cours de l'exercice, la société a eu à déplorer la mort de M. Maurice Gorgeu qui avait dû renoncer à ses fonctions de président du conseil de surveillance tout en conservant sa place à ce conseil.

M. Raphaël Falcou a été nommé administrateur en remplacement de M. Martin. démissionnaire.

Résultats d'exercices

Fèvre et Cie (Carrières et Scieries de Bourgogne)
(La Cote de la Bourse et de la banque, 12 juin 1936)

La perte de l'exercice 1935 s'établit à 879.713 francs contre 822.286 francs.

FEVRE ET C^{ie}

CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE

(L'Information financière, économique et politique, 27 juin 1936)

Malgré une compression très importante des frais généraux, l'exercice se solde par une perte analogue à la précédente. La Société a pu conserver l'essentiel de ses moyens de production et améliorer leur rendement.

L'assemblée générale ordinaire du 26 juin a été tenue sous la présidence de M. Pottier, président du conseil de surveillance. Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1935 qui se soldent par une perte de 879.713 fr. à laquelle s'ajoutent 1.901.718 fr. de perte antérieure. Les résolutions ont été adoptées et

l'assemblée a donné quitus de leur mandat à M. Auguste Fèvre, gérant, à M. Maurice Fèvre et M. Jean Fèvre, gérants adjoints, et aux membres du conseil de surveillance en fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 1935, pour ledit exercice.

Le rapport des gérants signale que l'accentuation de la crise du bâtiment a provoqué une nouvelle contraction des prix de vente déjà très bas. Cependant, la Société a réussi à maintenir son chiffre d'affaires, ce qui représente un volume de ventes supérieur à celui de l'exercice précédent. Par ailleurs, le conseil a continué à réaliser toutes les compressions compatibles avec la vitalité de la société et avec les affaires importantes prévues ou traitées pour l'exercice 1936. Le montant des frais généraux a été réduit à nouveau de 230.000 fr., ce qui porte à 900.000 fr. l'économie effectuée sur ce poste depuis 1930 ; au total, les compressions réalisées sur les dépenses des trois dernières années s'élèvent à 62 % de leur montant en 1930. Toutes ces mesures, jointes aux facilités consenties par les obligataires, ont permis de réduire de 360.000 fr. les comptes créditeurs qui s'étaient accrus de 650.000 fr. en 1934. Malgré toutes ces compressions, l'exercice 1935, par suite des prix de vente trop réduits, reste déficitaire à 880.000 fr., après un amortissement de 400.000 francs.

Les rapports des quatre dernières années ont exposé les multiples causes dont souffre l'industrie de la pierre et du marbre.

Parmi celles-ci, il faut rappeler l'exagération des charges fiscales, l'augmentation des charges sociales, l'absence de protection douanière, l'abandon de l'emploi de la pierre par un grand nombre d'administrations publiques, les tarifs préférentiels de transport des Compagnies de chemins de fer en faveur des matériaux de substitution, les répercussions fâcheuses de la loi relative aux liquidations judiciaires, l'importance des mauvaises créances et, enfin, la baisse ininterrompue des prix de vente, conséquence de la raréfaction des affaires.

L'exagération fiscale absorbe toutes les disponibilités que la société pouvait reconstituer ; les charges sociales, à elles seules, représentent 16 % environ du montant des salaires ; elles sont d'autant plus lourdes pour la société, étant donné qu'elle occupe une main-d'œuvre importante par rapport à la valeur de ses produits.

L'abaissement du taux des assurances sociales annoncé par les pouvoirs publics est compensé, et au delà, par l'augmentation du coût des allocations familiales, car la proportion des ouvriers pères de famille est en augmentation du fait du licenciement des ouvriers âgés ou célibataires. Les démarches tentées pour l'application de droits de douane normaux sur les pierres et marbres étrangers ont reçu partiellement satisfaction par le relèvement des droits applicables aux marbres en tranches et aux marbres ouvrés mais les marbres en blocs continuent à entrer en franchise, alors qu'ils représentent 90 % des importations de marbres et pierres étrangers. Cependant, l'industrie extractive des pierres et marbres en France représente des capitaux et une main-d'œuvre bien supérieure à ceux du façonnage, lequel s'effectue dans le marbre par des moyens presque exclusivement mécaniques. Les charges grevant la propriété bâtie, déjà trop lourdes pour permettre une rémunération équitable des capitaux investis, ont été encore accrues par un récent décret-loi ; elles empêchent toute reprise de la construction privée et contraignent la plupart des entreprises à participer aux adjudications des travaux d'État. alors qu'en temps normal, celles-ci sont suivies par un nombre de soumissionnaires relativement restreint : il en résulte des prix d'adjudication inférieurs à la valeur des travaux exécutés et, par répercussion, des prix de vente des divers matériaux inférieurs à leurs prix de revient.

Les grands travaux d'utilité publique mis en œuvre par l'État pour assurer du travail aux chômeurs ne sauraient à eux seuls assurer un travail normal et constant aux nombreuses corporations du bâtiment ; seule leur application combinée avec la construction privée permettra le juste relèvement des salaires, la rémunération des capitaux, la rentrée des impôts et l'augmentation de la matière imposable. Mais la reprise de la construction privée est conditionnée par le retour à la liberté et par

l'abaissement du loyer de l'argent. Lors de la dernière assemblée, un important groupe d'actionnaires a demandé au conseil de lui faire connaître quelles dispositions ils comptaient prendre pour parer aux conséquences de cette situation exceptionnelle. Cette question a été étudiée à diverses reprises par le conseil au cours de ces dernières années, mais aucune décision n'a pu être prise on raison de la situation générale. Les résultats acquis au cours du dernier exercice joints à la disposition d'un certain nombre de maisons concurrentes, créent une situation plus favorable pour l'examen de ces dispositions et le conseil espère pouvoir soumettre sous peu un projet à l'approbation des actionnaires.

Annuaire industriel, 1938

FÈVRE et Cie, Carrières et Scieries de Bourgogne, 10, r. Lincoln, Paris, 8^e. T. Elys. 82-15 à 83-17. Ad. t. Fèvrecar-86-Paris. Codes : A. B. C. 5th et Veslot. Soc. en commandite par act cap. 20.000.000 fr. — Gérant : M. A. Fèvre. Gér. adjoints : MM. M. et J. Fèvre. — Cons. de surveillance : Prés. : M. Pottier. Membres : MM. Falcou, Lenormand, Ribstein ¹⁵. — Carrières : Groupe de Lorraine (dans la Meuse) : Euville, Lérouville, Mécrin, Balzac, Senonville, Aulnois, Brauvilliers, Savonnières-en-Perthois ; Groupe de Bourgogne (en Côte-d'Or) : Corgoloin, Comblanchien, Ronsard, Villars, Pouillenay, Saint-Rémy ; (dans l'Yonne) : Chassignelles, Charentenay, Massangis, Méreuil, Palotte, Havières, Vaurion ; Groupe du Dauphiné (dans l'Ain) : Corentville, Romanèche, Hauteville, Villebois ; (dans l'Isère) : Montalieu, Porcieu ; Groupe Charentes et Poitou (dans la Vienne) : Bonnillet, Chauvigny, Lavoux, Migné-Planteries ; (en Charente) : Sireuil, Saint-Même, Salamandre, Antéor, Angèles ; Groupe de l'Île-de-France (dans l'Oise) : Laigneville, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Maximin, Saint-Wast ; (en S. -et-Oise) : Méry, Villiers-Adam ; (dans l'Aisne) : Gerberie, Belfont.

Pierres et marbres de toutes natures : bruts, sciés et taillés. Moellons. Pierres cassées. — Castines. (1-2-65S3).

SOCIÉTÉ FÈVRE ET Cie
(*Le Temps*, 17 mai 1938)

Les comptes de l'exercice 1937 font ressortir, après un million d'amortissements, un bénéfice net de 182.345 francs, au lieu d'une perte de 349.959 francs pour l'exercice précédent.

SOCIÉTÉ FÈVRE ET Cie
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 juin 1938)

L'assemblée générale ordinaire du 14 juin, tenue sous la présidence de M. A. Pottier, président du conseil de surveillance, a approuvé les comptes de l'exercice 1937, qui se soldent par un bénéfice de 182.475 francs, après passation d'un million d'amortissements. Le rapport des gérants signale que ce chiffre démontre la progression réalisée d'un exercice sur l'autre ; l'exercice 1936 se soldait, en effet, par une perte de 349.959 francs, après 600.000 francs d'amortissements. Ces résultats sont encore loin d'être satisfaisants ; de grands efforts doivent être accomplis pour assurer

¹⁵ Louis Ribstein (1879-1943) : ingénieur des Arts et métiers, administrateur de sociétés, ancien ingénieur de l'exploitation des Tramways algériens. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tramways_algeriens.pdf

régulièrement le service des obligations et la rémunération du capital. Le rapport signale plus loin que le chiffre des impôts et taxes de toute nature a subi en trois ans une augmentation de 120 %. Le montant des divers impôts afférents à l'exercice 1937 représente un taux moyen de 2 francs par heure de travail d'ouvriers effectuée au cours de cet exercice. Une telle charge dépasse largement les possibilités de la Société. Les résultats de 1937 donnent d'autres enseignements. Les premiers mois concordant avec les livraisons de l'Exposition, ont apporté à plusieurs des chantiers une activité satisfaisante, qui s'est traduite par le relèvement marqué du chiffre d'affaires au cours du premier semestre. Cette cadence s'est fortement ralentie après juillet 1937, du fait de l'arrêt presque total du bâtiment. Une activité normale de la construction publique et privée permettrait à la Société de retrouver une prospérité satisfaisante. Le rapport indique ensuite que pour apprécier exactement l'importance des résultats, il convient de tenir compte du bouleversement apporté dans la production par l'ensemble des récentes lois sociales ; augmentations de salaires, augmentation des fournitures nécessaires à l'extraction et au façonnage de la pierre (70 à 80 %) ; augmentation des transports (62 %). Les frais généraux, malgré toutes les compressions apportées, ont augmenté leur incidence sur les prix de revient, du fait qu'ils s'amortissent sur une durée de travail réduite d'environ 40 % de ce qu'elle était en 1936. La Société a recherché partout et mis au point des procédés de travail de plus en plus économiques. Malheureusement, l'arrêt du bâtiment l'empêche de recueillir le fruit de ses efforts. Le nombre des autorisations de bâtir a diminué en effet de 90 % de 1913 [sic] à 1937 et de 46 % de 1936 à 1937. Le rapport signale également l'insuffisance de la protection douanière et l'absence de tous droits sur les importations de marbre en bloc. Une satisfaction partielle a été néanmoins accordée par un décret du 31 janvier 1938. En 1913, les importations de marbre étranger, représentaient 27 % de la consommation nationale ; elles sont passées en 1935 à 82 %. En présence de la situation intérieure et des dévaluations successives du franc, tous les efforts de la société ont été portés sur l'exportation, qui a donné quelques résultats. Le rapport termine en indiquant que l'Exposition de 1937 a mis la pierre à l'honneur et cite les principaux travaux qui l'ont utilisée. Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

L'ART FUNÉRAIRE EN ALGÉRIE
(L'Algérie catholique, octobre 1938)



Monument au Pigeon Voyageur, à Lille, en Pierre de Pouillerray
Architecte M. Alleman



Monument Américain de Montsec (Meuse) en Pierre de Bayard,
2.500 m³ - Perrons en Vaurion - Architecte : M. Swartwout.

Ces monuments ont été exécutés dans ses pierres
par la **Société FEVRE et C^{ie}**, 10, rue Lincoln, Paris
Agence d'Alger : Rue de l'Industrie, Hussein-Dey

**La Société filiale de Fèvre et C^{ie} : Marmaro exploite
d'importantes carrières de marbre blanc en Algérie.**

FÈVRE ET CIE
(Le Temps, 25 mai 1940)

L'assemblée de la société civile des porteurs d'obligations 5 1/2 %, tenue le 23 mai, a approuvé toutes les résolutions. Le pacte d'atermoiement proposé par la société à ses créanciers a été ratifié, sous réserve de l'accord de créanciers bancaires. En conséquence, pendant la durée du moratoire, les obligataires ne recevront qu'un intérêt variable, en fonction de l'importance des bénéfices sociaux, sans que cet intérêt puisse excéder celui de 5,50 % prévu au contrat.

Assemblées générales
FÈVRE ET Cie.
(Le Journal, 26 octobre 1942)

Une assemblée extraordinaire tenue le 20 octobre, après avoir pris connaissance des conclusions du rapport des mandataires nommés par l'assemblée du 27 mai, a ratifié la décision prise par la gérance d'augmenter le capital social d'une somme de 2.500.000 fr. en représentation d'apports en nature.

L'assemblée a autorisé le gérant à porter le capital, en une ou plusieurs fois, de 25 à 55 millions de francs.

Fèvre et Cie
(Carrières et Scieries de Bourgogne)
(BALO, 28 décembre 1942)

.....
Apports. — Il a été apporté à la société :

1° Lors de sa constitution 8 carrières, de Chassignelles, Tonnerre-Builley, Tonnerre-Varennes, Massangis et Revières (Yonne), Villars, Verrey et Lignerolles (Côte-d'Or), avec, les terrains, immeubles, fonds de commerce et marchandises, par la société Renard et Fèvre, moyennant l'attribution de 1.600 actions et le versement aux apporteurs d'une somme de 50.000 F ;

2° Le 8 septembre 1920, par la Société des carrières Brasseur, l'ensemble du fonds de commerce et d'industrie de ladite société, avec une grande maison sise à Bar-le-Duc, 23 carrières de pierres et moellons situées dans le département de la Meuse, diverses parcelles, installations industrielles et marchandises, le tout rémunéré par 2.000 actions et 209.500 F en espèces et la prise en charge de 280.500 F d'obligations ;

3° Le 24 mars 1925, par la Société des carrières de Villebois l'ensemble des propriétés et biens possédés par ladite société dans les départements de l'Isère et de l'Ain, rémunéré par 720 actions entièrement libérées ;

4° Le 24 mars 1925, par la Société nouvelle des carrières de Saint-Même-les-Carrières, l'ensemble des propriétés et biens restant appartenir à ladite société, y compris la marque « La Salamandre », le tout rémunéré par 450 actions entièrement libérées ;

5° Le 24 mars 1925, par M. Henri Coutrot, 3 carrières sises à Dole (Jura), Corgoloin (Côte-d'Or) et Cureigne, commune d'Ancy-le-Libre (Yonne), rémunérées par 175 actions entièrement obérées ;

6° Le 3 août 1926, par M. Auguste Fèvre, ses droits dans les réserves sociales, présentes et futures, rémunérées par 4.000 actions entièrement libérées ;

7° Le 1^{er} décembre 1942, par les héritiers Fèvre, la carrière de la Côme, d'une superficie de 17 hectares et divers meubles à Chassignelles (Yonne), rémunérées par 5.000 actions entièrement libérées.

.....
Objet de la présente insertion. — La présente insertion est faite en vue de l'émission et de la cotation éventuelle au marché officiel à Paris, des 55.000 actions nouvelles de 500 fr. dont il est parlé ci-dessus, ainsi que de la cotation éventuelle du droit de souscription.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1941.

Total : 62.633.775 67

Le gérant,
AUGUSTE FÈVRE,
demeurant 85 bis, avenue de Wagram à Paris,
élisant domicile au siège de la société, 10, rue Lincoln, à Paris.

Fèvre et Cie
(Carrières et Scieries de Bourgogne)
(BALO, 1^{er} mars 1948)

.....
Objet de la présente insertion. — La présente insertion est faite en vue de la cotation en Bourse des 9.500 actions gratuites dont il est parlé ci-dessus au paragraphe « Capital social » et qui ont été remises à la gérance pour être réparties suivant les décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 1916.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1946.

Total : 416.451.289 47

Fèvre et Ce (Carrières et scieries de Bourgogne):
Le gérant, AUGUSTE FÈVRE,
67, boulevard de Courcelles, Paris,
élisant domicile au siège de la société, 10, rue Lincoln, Paris

Fèvre et Cie (Carrières et Scieries de Bourgogne)
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 juin 1950)

L'assemblée ordinaire tenue aujourd'hui, 14 juin, sous la présidence de M. A. Fèvre, a approuvé les comptes de l'exercice 1949 faisant ressortir un bénéfice net de 26.338.021 fr. et fixé le vident à 45 fr. net par action.

Il a été décidé d'affecter à une « réserve spéciale » appartenant aux actionnaires une somme totale de 13.170.918 francs.

Tenue ensuite, l'assemblée extraordinaire a décidé de regrouper les actions de 1.000 fr. en titres au nominal de 5.000 francs à raison de 1 action nouvelle pour 5 anciennes.

.....

FÈVRE ET COMPAGNIE
(CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE)
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juillet 1950)

Le rapport présenté par les gérants à l'assemblée ordinaire du 11 juin (voir l'information du 15 juin) signale que le chiffre d'affaires de l'exercice 1919 s'est accru de 36 pour cent par rapport au précédent, cette augmentation provenant principalement de l'accroissement des livraisons, les prix de vente n'ayant pas augmentés.

Grâce aux investissements d'avant guerre, cette société fondée en 1895 a pu éviter de fréquents appels de capitaux pendant toute la période d'inflation ; elle en bénéficie aujourd'hui, car elle n'a plus d'investissements à effectuer.

Son chiffre d'affaires à l'exportation s'accroît régulièrement.

Les grands besoins de la reconstruction doivent assurer du travail à la société pour de nombreuses années du fait du prix réduit des pierres et des moellons par rapport aux prix des autres matériaux de construction ; la rapidité de ses livraisons a accentué le retour à l'emploi des matériaux naturels, déjà recherchés pour leurs qualités esthétiques, thermiques, pour la reconstruction des immeubles d'habitation.

Les courbes ci-dessous indiquent mieux qu'aucun commentaire la situation actuelle de la société : car la reconstruction ne fait que commencer. Elle doit durer fort longtemps.

Par le nombre de ses exploitations réparties dans seize départements, la société peut livrer ses pierres dures et taillées dans toute la France.

Le chiffre d'affaires des cinq premiers mois de l'année 1950 représente une augmentation nouvelle de 48,57 %.

FÈVRE & CIE
CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JUILLET 1951
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1951)

RAPPORT DU GÉRANT

« En application des statuts de votre société, vous vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire pour prendre connaissance des comptes de l'exercice 1950.

Conformément à la loi, ceux-ci ont été communiqués à votre comité central d'entreprise avant la tenue de cette assemblée.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que, durant l'exercice 1950, l'activité de votre société a été satisfaisante et que nous avons réussi à accroître votre chiffre d'affaires de 24,76 %.

Les résultats d'exploitation ont subi la progression du volume des affaires et sont passés de 38.658.305 fr. en 1949 à 50.145.189 fr. en 1950.

Le bénéfice net s'établit à 22.925 128 fr. après passation de 19.942.000 fr. d'amortissement et de 5.218.000 fr. de provisions et de 10.175.000 fr. de provisions pour créances douteuses.

Cette intensification des activités de votre société est due tout d'abord au développement de ses affaires d'exportation (en augmentation de 43 % sur celles de, 1949) et au retour de plus en plus grand à l'emploi de la pierre et des moellons dans la reconstruction.

Ce n'est pas tant l'impérieuse nécessité de la reconstruction, limitée malheureusement par les problèmes de son financement, qui nous ont permis d'accroître votre chiffre d'affaires, que la proportion toujours plus forte de la pierre employée dans chaque immeuble.

Deux facteurs ont déterminé ce retour à nos matériaux : la mode est revenue à la construction en pierre, car l'expérience a prouvé les avantages de ce mode de construction sur les autres, solidité plus grande, esthétique plus belle, meilleure isolation contre les intempéries, absence de transmission des vibrations. Mais ce facteur aurait été impuissant à permettre l'emploi de la pierre sur une grande échelle, si la technique n'avait permis d'abaisser les prix de revient, grâce à l'industrialisation de vos exploitations.

Cet abaissement du prix de revient au mètre cube de maçonnerie de pierre en valeur-or est largement supérieur à celui des autres matériaux et permet à la pierre d'être un matériau fourni à un prix capable de concurrencer n'importe quel matériau de solidité comparable.

Un exemple particulièrement frappant de ce que nous venons de vous exposer est celui des habitations à loyer modéré (H.L.M.) de Nanterre, où nous avons livré 11.000 mètres cubes de pierre, dans des conditions qui ont donné toute satisfaction à l'administration Intéressée.

Dans les grands édifices civils, un exemple remarquable de l'emploi de la pierre est donné par les façades de la faculté de médecine, dont nous avons été adjudicataires et où des cubes importants de pierre dure ont été fournis en revêtements demi-massifs.

La construction officielle a naturellement subi un certain ralentissement au début de l'exercice, par suite de l'importance des crédits consacrés à l'armement.

Par contre, la construction privée marque une reprise très nette, due pour beaucoup aux dispositions législatives et financières prises par les pouvoirs publics pour encourager cette, activité.

Ceci nous permet de bien augurer de l'avenir, car les besoins de nouveaux logements sont immenses, tant du fait de l'insuffisance des constructions neuves depuis trente-cinq ans, que du fait de l'accroissement rapide de la population et de ses exigences légitimes quant à l'habitat.

Les programmes de construction qui ont été courageusement énoncés par M. Claudius Petit, ministre de la Reconstruction, comme le minimum nécessaire à la stabilité économique et politique du pays sont donc en voie de devenir des réalités.

L'importance de vos exploitations, leur équipement sans cesse perfectionné et leur répartition géographique, vous mettent à même de participer activement à cette œuvre immense.

Cette reprise de la construction privée, permettra sans doute une appréciation plus rationnelle des coefficients de reconstruction, actuellement insuffisants du fait de la hausse continue des salaires et des matériaux.

Comme nous vous l'avons dit plus haut, bien que la valeur des exportations soit en augmentation continue et importante, elles se limitent encore aux pays limitrophes de la France. Cet état de choses est dû : partie à l'élévation des prix de fret et aussi partie au fait que l'ouverture des frontières qui s'est effectuée en Europe ne s'étend pas aux autres parties du monde.

Au cours de l'exercice, les salaires ont augmenté à différentes reprises par suite de la hausse continue du coût de la vie et de celle des impôts.

En quelques années, la taxe sur le chiffre d'affaires est passée de 10 à 14,50 %, soit une hausse de 45 %

Depuis le 1^{er} janvier, la taxe sur les B.I.C. ¹⁶ est passée de 24 à 34 %, soit une augmentation de 42 %.

Nous avons pu compenser l'augmentation de ces charges en perfectionnant nos moyens de production mécaniques, afin de réduire constamment nos prix de production que les facteurs cités ci-dessus augmentaient d'autant. Nous aurions cependant préféré voir le fruit de nos efforts de mécanisation profiter à l'abaissement du prix des constructions.

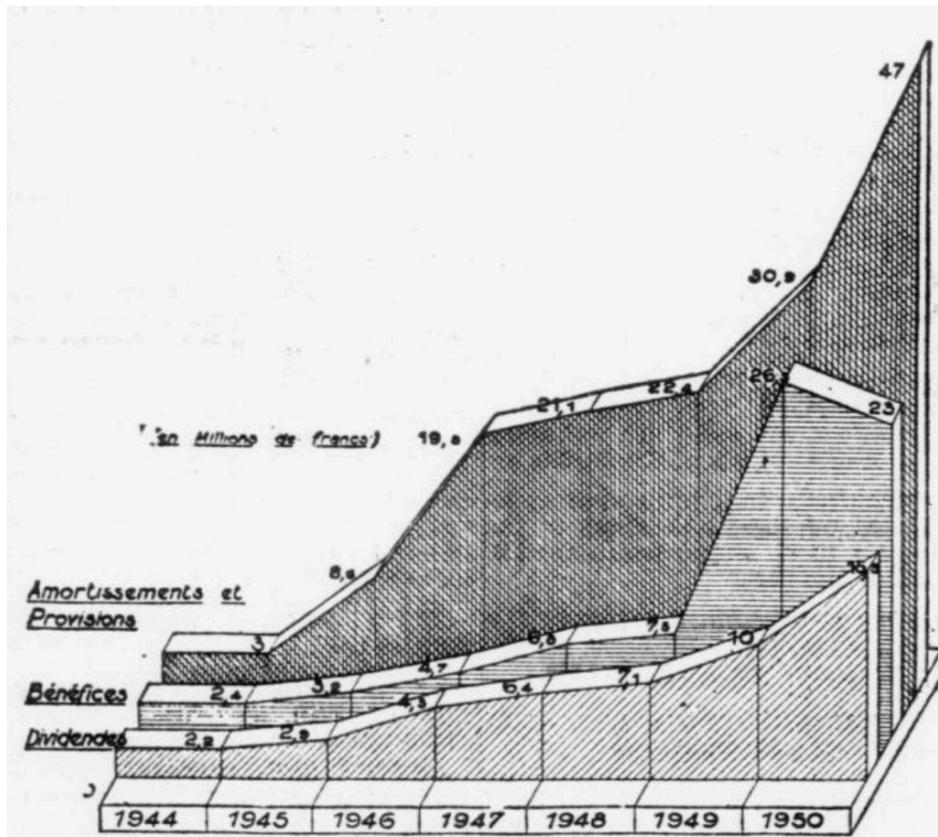
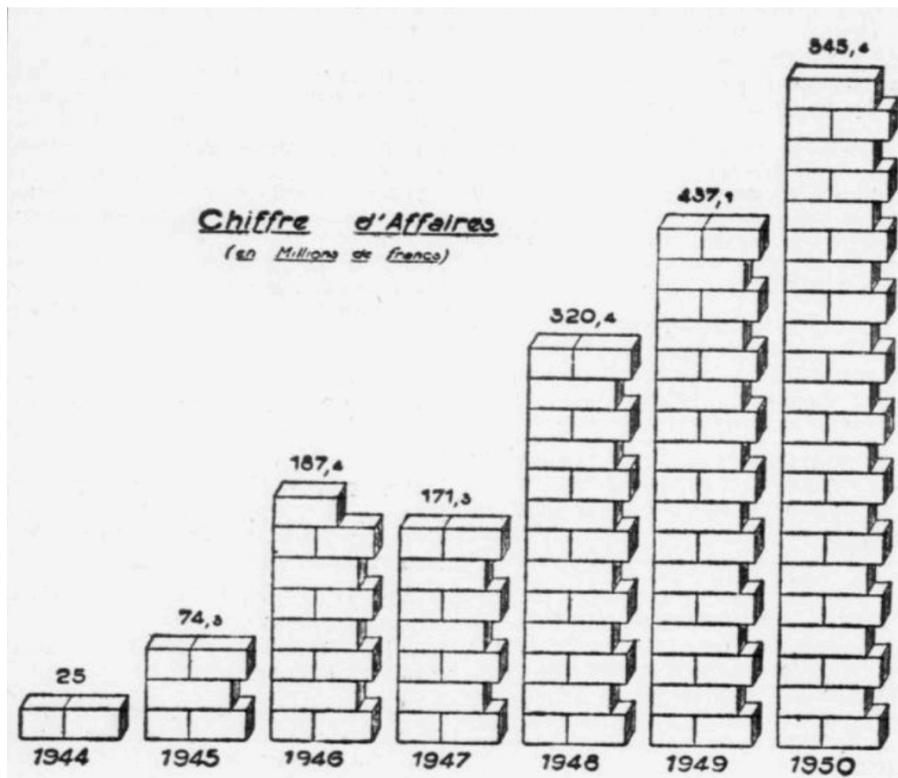
Cet abaissement souhaitable aurait pu intervenir si la construction d'habitation neuve avait été dispensée de taxe et, en tout cas, de charges nouvelles, comme le proposait M. le ministre de la Reconstruction.

À notre avis, et si le gouvernement entrait largement dans cette voie par la réduction du taux de la taxe à la production sur les produits destinés à des constructions neuves et par l'allègement de la cascade des taux de prestation, il s'ensuivrait un abaissement de 25 % du prix de la construction, un essor extraordinaire de celle-ci, enfin, une participation du capital privé français et étranger qui allégerait d'autant la part de l'État dans la mise à la disposition des Français d'un nombre suffisant de logements.

Alors que depuis la Libération, nous avons doublé le capital effectivement versé, nous avons vingtplié notre chiffre d'affaires. Les immobilisations engagées à cet effet ont été amorties ou provisionnées dans des conditions qui assurent à votre société une large sécurité. L'expérience a d'ailleurs montré que ces mesures n'étaient pas inutiles, car elles nous ont permis de faire face au retour de la concurrence étrangère qui est maintenant un fait accompli.

Les graphiques et tableaux ci-contre résument clairement et avec précision l'importance des progrès réalisés sur ces divers points par votre société au cours des cinq dernières années.

¹⁶ Bénéfices industriels et commerciaux.



Les principales installations et mécanisations effectuées en 1950 ont été les suivantes :

1) Application, à plusieurs exploitations de pierres tendres et demi-dures, de l'emploi de haveuses à chaîne construites par nous-mêmes et dont l'utilisation nous donne toute satisfaction ;

2) Équipement mécanique de nos carrières souterraines du Soissonnais ;

3) Achat de deux moto-grues de six tonnes sur chenilles pour nos exploitations de l'Oise ;

4) Achat d'une motopelle Diesel pour les exploitations de Bourgogne, de Corgoloin en particulier

5) À Chauvigny, installation d'un atelier de taille mécanique et d'un atelier de broyage. Ce dernier en participation avec une société spécialisée dans la vente de ces produits.

Dans la Meuse, nous avons pu renouveler pour vingt-cinq ans le bail de location des grandes carrières communales d'Euville, ce qui nous permet de réaliser dans cette importante exploitation des perfectionnements dont l'expérience a démontré l'efficacité et d'y grouper progressivement les aménagements que nous avons dû répartir dans diverses carrières de la région, dont nous sommes propriétaires, tant que nous n'étions pas assurés du renouvellement du dit bail.

Notre attention a été attirée, au cours de l'examen des comptes de l'exercice 1950, sur une erreur de rédaction qui s'est produite dans le libellé de la première résolution votée par votre assemblée générale ordinaire du 14 juin 1950, qui nous a fait écrire « Réserve spéciale appartenant aux actionnaires et à la gérance dans les proportions déterminées par le dernier alinéa de l'article 53 des statuts » au lieu de « Bénéfices non distribués, attribués aux actionnaires et à la gérance, dans la proportion déterminée par le dernier alinéa de l'article 51 des statuts »,

Pour la régularité de nos écritures, nous soumettons donc à votre approbation, avant d'examiner les comptes de l'exercice 1950, une résolution rectifiant le dit texte pour le mettre en accord avec les termes de l'article 51.

Ensuite, il va vous être donné lecture des comptes de l'exercice 1950 ; si vous approuvez ceux-ci, nous vous proposons leur répartition comme suit (fr.) :

Bénéfices nets	22.925.128 00
5% à la réserve légale	1.146.257 00
Reste disponible	21.778.871 00
Dividende statutaire 5%	9.283.125 00
Reste	12.495.746 00
10% à la réserve extraordinaire	1.249.574 00
Reste	11246172
Prélèvement nécessaire pour porter le coupon à fr. 60 net	6.229.070 00
Reste	5.017.102 00
Quote-part de la gérance	2.076.356 00
Reste	2.940.746 00

Conformément à l'article 51 des statuts, ce solde est à répartir entre les actionnaires et la gérance dans la proportion ci-après :

1) Aux actionnaires 2.205.562 00

2) À la gérance 735 184 00

Mais, étant donné l'importance des besoins de la Trésorerie, à prévoir en raison des circonstances actuelles, nous vous proposons d'ajouter ce solde au compte « Bénéfices non distribués » qui sera ainsi porté au total de fr. 16 millions 111.664.

Participation Marmaro

Cette société, dans laquelle vous avez des intérêts importants, a dû, comme nous-mêmes, lutter cette année contre la concurrence italienne, mais dans des conditions particulièrement difficiles.

Les salaires appliquées dans les exploitations du FILFILA, compte tenu de l'incidence des charges sociales, sont effet au coefficient 37 par rapport à ceux de 1939, alors que les salaires italiens sont au coefficient 17 par rapport à cette même base.

Là encore, il a été possible de combler cette inégalité, apparemment écrasante, par une mécanisation intensive des moyens de production, qui dépasse tout ce que nous avons réalisé en France. Ces réalisations ont absorbé toutes les disponibilités de cette société, mais ont pu être celles-ci.

La qualité des marbres produits et les prix de revient obtenus avec les nouvelles installations permettent de soutenir actuellement la concurrence italienne dans des conditions satisfaisantes.

Nous allons maintenant vous faire donner lecture des comptes, du bilan et des profits et pertes.

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du gérant, décide de modifier comme suit la première résolution votée par l'assemblée du 14 juin 1950 :

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du gérant et du conseil de surveillance, du bilan et du compte de résultats de l'exercice 1949, approuve les dits rapports et comptes tels qu'ils lui ont été présentés, décide de fixer le dividende à fr. 45 net par action, et d'affecter le solde, soit 13.170.918 00

à un compte bénéfices reportés de l'exercice 1949 appartenant aux actionnaires et à la gérance, dans la proportion déterminée par le dernier alinéa de l'article 51 des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du gérant et du conseil de surveillance, du bilan et du compte de résultats de l'exercice 1950, approuve les dits rapports et comptes tels qu'ils lui ont présentés,

Décide :

1° De fixer le dividende à fr. 60 par action de fr. 1.000 ou à fr. 300 par action de fr. 5.000 contre remise coupon 61 ;

2° D'affecter le solde, soit fr. 2.940.746 au compte « Bénéfices non distribués appartenant aux actionnaires et à la gérance », dans la proportion déterminée par l'article 51 des statuts, savoir :

Aux actionnaires	2.205.562 00
À la gérance	735.184 00

3° Que le dividende sera payable au Crédit commercial de France, au Crédit lyonnais, au Comptoir national d'escompte de Paris, et dans leurs succursales, à la date fixée par le gérant.

Troisième résolution

L'assemblée générale, donne quitus de leur mandat à M. Auguste Fèvre, gérant ; à MM. Maurice Fèvre et Jean Fèvre, gérants adjoints, et aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice 1950.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, réélit pour cinq ans M. Gorgeu, membre sortant du conseil de surveillance. Le mandat de M. Gorgeu prendra fin lors de l'assemblée qui examinera les comptes de l'exercice 1955.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, instruite des opérations immobilières réalisées par le gérant depuis l'assemblée générale du 14 juin 1950, en vertu des pouvoirs à lui conférés par ladite assemblée et comportant :

1° La vente à la ville de Chantilly (Oise) de la propriété sise à Chantilly, Section A, n° 317 P et 318 P, d'une contenance de 2.430 mètres carrés, contre paiement de fr. 2.200000, suivant acte reçu par M^e Vidy, notaire à Chantilly, le 30 octobre 1950.

2° La vente à M. Leconte René, 275, route de Villiers-Adam, à Mériel (S.-et-O.), d'un terrain sis à Mériel (S.-et-O), section A, n° 897 P et 898 P, lot n° 276, îlot n° 7, d'une superficie de 400 mètres carrés, contre paiement de fr. 50.000. suivant acte reçu par M^e Duprey, notaire à l'Isle-Adam (S.-et-O), le 22 décembre 1950.

3° La vente à M. Honoré Alexandre, 11, rue des Chasseurs, à Mériel, d'un terrain sis à Mériel, section A, n° 897 P et 898 P, lot n° 39, îlot n° 7, d'une superficie de 400 mètres carrés, contre paiement de fr. 50.000, suivant acte reçu par M^e Duprey, notaire à l'Isle-Adam, le 22 décembre 1950.

4° La vente à M. Lahon André, 1, rue des Tuiliers, à Lyon (Rhône), d'un terrain sis à Mériel, section A, n° 897 P et 898 P, lot n° 131, îlot n° 7, d'une superficie de 400 mètres carrés, contre paiement de fr. 40.000, suivant acte reçu par M^e Duprey, notaire à l'Isle-Adam, le 21 mars 1951.

5° La vente à M. Pauluzzo Victor, 19, rue Villiers-Adam, à Mériel, d'un terrain sis à Mériel, section A, n° 897 P et 898 P, lot n° 17, îlot n° 7, d'une superficie de 400 mètres carrés, contre paiement de fr. 50.000, suivant acte reçu par M^e Duprey, notaire à l'Isle-Adam, le 21 mars 1951.

6° La vente à M. Bernardeau Pierre, 89, rue Belliard, à Paris (18^e), d'un terrain sis à Mériel, section A, n° 897 P et 898 P, lot n° 16, clôt n° 7, d'une superficie de 400 mètres carrés, contre paiement de fr. 45 000, suivant acte reçu par M^e Duprey, notaire à l'Isle-Adam, le 17 avril 1951.

7° La vente à M. Bernardeau Pierre, 89, rue Bellard, à Paris (18^e). d'un terrain sis à Mériel, section A, n° 897 P et 898 P, lot n° 15, îlot n° 7, d'une superficie de 400 mètres carrés, contre le paiement de fr. 45.000, suivant acte reçu par M^e Duprey, notaire à l'Isle-Adam, le 25 mai 1951.

8° La vente à M. Libouban Paul, 48, rue des Chasseurs, à Mériel, d'un terrain sis à Mériel, section A, n° et 898 P et 898 P, lot n° 26, îlot n° 7, d'une superficie de 400 mètres carrés, contre paiement de fr. 45.000. suivant acte reçu par M^e Duprey, notaire à l'Isle-Adam, le 25 mai 1951,

donne acte au gérant du compte rendu de ces opérations et déclare les ratifier purement et simplement.

Sixième résolution

L'assemblée générale, renouvelle à la gérance les pouvoirs à l'effet d'aliéner au cours de la période à courir jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, les terrains ou immeubles dont elle estimerait que la société peut disposer avantageusement sans nuire

à son activité, sous la condition expresse que les dits terrains ou immeubles ne pourront être utilisés pour une industrie concurrente et qu'il sera rendu compte à la prochaine assemblée générale ordinaire, des réalisations effectuées de ce chef.

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1950

ACTIF

IMMOBILISATIONS

Immobilisations d'exploitations réévaluées

Terrains et constructions : 111.441.995 00

Amortissements : 70.890.762 00 1.0551.283 00

Travaux d'avance (T.P.E.) : 38.781.139 00

Amortissements : 32.473.087 00 6.308.052 00

Outillage, matériel : 114.967.476 00

Amortissements : 102.686.746 00 12.280.730 00

Immobilisations d'exploitation

Terrains et constructions : 26.612.977 00

Amortissements : 3.543.302 00 23.069.675 00

Matériel : 39.418.395 00

Amortissements : 9.258.843 00 30.159.152 00

Matériel roulant : 11.737.536 00

Amortissements : 8.803.753 00 2.933.783 00

Immobilisations amorties

Fonds de commerce 1 00 115.303.026 00

DOMMAGES DE GUERRE

Reconstruction exploitations sinistrées :

Dépenses : 73.572.383 00

Reçu : 34.820.706 00 38.751.677 00

VALEURS ENGAGÉES

Emprunt libératoire (État Français) : 3.720.000 00

Titres de participation : 8.508.475 00

Dépôts et cautionnements : 1.247.950 00

Impôts à recouvrer : 1.078.679 00

Acomptes sur impôts sociétés 1951 : 6.713.400 00 21.268.504 00

VALEURS D'EXPLOITATION

Magasins 23.201.163 00

Stocks 114.941.900 00 138.143.063 00

VALEURS RÉALISABLES À COURT TERME

Portefeuille, valeurs mobilières 345.470 00

Effets à recevoir 9.499.823 00

Clients : 101041.764 00

Provision pour créances douteuses : 10.175.120 00 90.866.644 00

Autres débiteurs 3.774.313 00 104.486.250 00

VALEURS DISPONIBLES

Comptes banques et chèques postaux 8.724.370 00

Obligations à rembourser et coupons d'obligations (provisionnés en banque)

697.055 00

Coupons d'actions provisionnés en banque 1.673.331 00

Caisse 6.518.099 00 17.612.855 00

435.565.375 00

PASSIF

CAPITAL ET RÉSERVES		
Capital	182.000.000 00	
Prime d'émission	3.662.500 00	
Réserve statutaire	4.222.025 00	
Réserve extraordinaire	4.794.962 00	
Bénéfices non distribués	13.170.918 00	
Réserve spéciale de réévaluation	4.011.200 00	211.861.605 00
DETTES À LONG TERME		
Rentes accidents travail	1.253.288 00.	
Impôts à payer sur augmentation de capital	3.332.100 00	
Procarma	10.436.100 00	15.021.488 00
DETTES À COURT TERME		
Obligations Brasseur	3.500 00	
Obligations à rembourser et coupons d'obligations à payer (provisionnés en banque)	677.000 00.	
Coupons d'actions à payer (provis. en banq.)	1.834.165 00	
Banques	28.716.580 00	
Effets à payer	9.929.646 00	
Fournisseurs	17.254.224 00	
Autres créanciers :		
Clients, avances sur marchés en cours :	15.920.075 00	
Comptes courants divers :	5.688.568 00	
Cautionnements :	13.600 00	21.622.243 00
		80.037.358 00
PROVISIONS		
Provisions pour frais sur marchés en cours :	3.536.000 00	
Provisions pour renouvellement stocks :	4.000.000 00	
Provisions de remploi sur cession immeuble :	17.263.787 00	
Approvisionnement technique :	5.000.000 00	29.799.787 00
COMPTES DE RÉGULARISATION — PASSIF		
Dépenses à payer (impôts et taxes, divers à régler)		75.734.786 00
RÉSULTATS		
Compte de pertes et profits :	22.925.128 00	
Report à nouveau	185.223 00	23.110.351 00
	435.565.375 00	

Annexe au rapport FEVRE et Cie
Quelques travaux importants exécutés dans nos pierres en 1950

EN FRANCE

a) PARIS

Façades de la Nouvelle Faculté de Médecine.
Façades de l'immeuble des P.T.T. boulevard Bonne-Nouvelle.
Lycée Tolbiac, rue de Tolbiac.
Immeuble CEGEDUR, avenue Marceau.
Immeuble, angle des rues de Franqueville et Alfred-Dehodencq.

b) BANLIEUE :

Laboratoire de recherches de la Société Générale de Fonderie à SÈVRES.

c) PROVINCE :

Institut du Cuir à LYON.
Îlots de reconstruction au HAVRE, ROUEN, TOURS.
Groupe scolaire de SAINT-AIGNAN-SUR-CHER.
Immeuble Beauséjour à CAEN.

Îlot de reconstruction à NANTES.

À L'ETRANGER

BELGIQUE:

BRUXELLES

Ministère des Finances.

Ministère de l'Instruction Publique.

Banque Nationale de Belgique.

Caisse d'Epargne.

ANVERS:

General Motors.

Collégiale de LIERRES,

Église de Glochel.

BRUGES

Église de ROULERS.

Hôpital de WERWIYK

HOLLANDE :

Hôtel de Ville de MIDDELBURG.

SUISSE:

École d'Agriculture à MOUDON.

FÈVRE ET COMPAGNIE

(L'Information financière, économique et politique, 25 novembre 1952)

À fin octobre, le chiffre des ventes de l'exercice 1952 continue d'être en avance de plus de 35 % sur 1951.

Le gros œuvre (pierre de taille) du premier des cinq grands immeubles H. B. M., rue de Flandre et rue de Tanger, est virtuellement terminé.

D'importants marchés, pour livraison en 1953. ont été récemment conclus avec les services des Ponts et chaussées, avec le Crédit Commercial de France pour sa succursale de Lyon, et pour le Palais des Consuls à Rouen, etc.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Fèvre et Cie

(L'Information financière, économique et politique, 19 juin 1953)

L'assemblée, sous la présidence de M. Lenormand, a approuvé les comptes de l'exercice 1952 à l'unanimité.

Le dividende net, fixé à 400 fr. par action regroupée, coupon n° 64, sera payable à partir du le» octobre, au Crédit Commercial de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte de Paris, à la B.N.C.I., à la Société Générale, à la Banque de V Union Parisienne et au Crédit du Nord.

Pour les quatre premiers mois de l'exercice 1953, le chiffre d'affaires est en augmentation de 18 % sur 1952, ce qui représente plus de 65 % d'augmentation sur le chiffre d'affaires de 1951, et ceci malgré un hiver long qui a entravé la construction, et le blocage de certains crédits dont dépendent les décisions relatives à d'importants travaux.

Néanmoins, la Société continue d'enregistrer des commandes qui lui permettent d'assurer la continuité du travail dans ses exploitations, carrières, scieries et railleries réparties dans diverses régions de la France.

Les Carrières de l'Oise continuent de bénéficier d'une activité croissante due aux avantages que procure aux constructions l'emploi de pierres économiques en éléments simplifiés. La principale raillerie de ce secteur continue de travailler avec deux équipes de huit heures par jour.

L'activité de la Société Marmaro est toujours satisfaisante.

SOCIÉTÉ FÈVRE ET Cie

(*L'Information financière, économique et politique*, 4 décembre 1953, p. 8)

Dans le cadre de son programme de modernisation pour favoriser l'emploi des pierres tendres présciées dans les façades d'immeubles, la Société Fèvre et Cie a déjà installé ses tailleries de l'Oise, grâce auxquelles elle satisfait les besoins de la construction dans le bassin parisien, même pour les constructions très économiques.

Cette société nous fait part qu'elle vient de terminer la mise au point d'une installation similaire en Charente. dans les carrières de Saint-Même.

L'extraction, le sciage et la taille des pierres tendres y sont exécutés mécaniquement, ce qui permet de satisfaire les besoins de la construction du Sud-Ouest. Une première tranche de 30 maisons-individuelles a pu être traitée à Bordeaux.

Cette installation nouvelle complète les usines de la société dans cette région où les scieries et marbreries de Chazelles et Chauvigny permettent le façonnage des pierres demi-dures et dures employées pour escaliers, dallages, revêtements de façades, etc., dans toute la France.

TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ ANONYME

FÈVRE ET Cie.

(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mars 1955)

L'assemblée ordinaire du 22 mars a approuvé les comptes de 1954 se soldant par un bénéfice net de 30.196.883 francs et voté un dividende net de 300 francs par action, payable à une date qui sera fixée ultérieurement par le Conseil.

L'assemblée extraordinaire a décidé la transformation définitive de la société, de sa forme actuelle de société en commandite par actions, en société anonyme et, en conséquence, l'augmentation du capital de 363.995.000 francs à 434 millions par création de 14.001 actions de 5.000 francs attribuées à la gérance.

L'assemblée a nommé M. Auguste Fèvre président d'honneur, et MM. Maurice Fèvre, Jean Fèvre, E. Lenormand, R. Quentin-Bauchard, Benedetti, Bidault, R. Mairesse et H. Martin, premiers administrateurs.

L'assemblée a autorisé le conseil à porter le capital à 900 millions par émission en numéraire ou par incorporation de réserves.

À l'issue des assemblées ordinaire et extraordinaire, il a été déclaré que le début de l'exercice en cours continuait à marquer une progression sensible et qu'il était permis d'espérer, sauf imprévu une année satisfaisante.

Il a été précisé, en réponse à un actionnaire. que le conseil n'avait pas l'intention d'user actuellement de l'autorisation, à lui conférée par l'assemblée extraordinaire, d'augmenter le capital.

Fèvre et Cie
(Pierres et marbres de France)
[Desfossés 1956/1546]

Fèvre (Auguste)[1876-1964], 1546 (pdt honn. Fèvre), 1547 (pdt honn. Marmaro).
Fèvre (Maurice)[1890-?][frère d'Auguste. Marié à Renée Bachelet], 1546 (pdg Fèvre), 1547 (pdg Marmaro).
Fèvre (Jean)[fils d'Auguste. Marié en 1929 avec Simone Michelangeli], 1546 (dga Fèvre), 1547 (Marmaro).
Lenormand (Louis Eugène)[fondeur de pouvoir d'agent de change. Marié à Marie Metzger (1880-1938), puis à Geneviève Galinier], 1546 (Fèvre), 1547 (Marmaro), 1911 (Cusenier)
Mairesse (Robert)[1893-1966][pilote de guerre, off.LH][WWE 1967 : gérant chicorée Mairesse, adm. Étilam Gravigny, La Soie, Cie du Bénin], 1546 (Fèvre).
Quentin-Bauchard (R.)(dir. BUP), 166 (CALIF), 183 (Financ. et indus. des ch de fer), 727 (FINAREP), 964 (Carel Fouché & Cie), 1546 (Fèvre).
Benedetti (François)[1889-1961][Fils de Fernand Benedetti, adm. de l'Omnium lyonnais et de la Cie frse des câbles télégraphiques). Marié à Gabrielle Grandet, sœur d'Henri Grandet, l'un des dirigeants de la Banque Demachy][1927 : scrutateur à l'ass. gén. de la Banque ottomane comme repr. du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie], 1546 (Fèvre).
Bidault (G.), 822 (Firminy), 964 (v.-pdt Carel Fouché & Cie), 1029 (Forges et ateliers de Meudon), 1546 (Fèvre).
Martin (H.), 52 (La Nationale), 1546 (Fèvre).
Lacout, 1546 (comm. cptes Fèvre et Cie).
Hautdidier, 1010 (comm. cptes Anc. Éts Binet), 1546 (comm. cptes suppl. Fèvre et Cie).

SIEGE SOCIAL : Paris, 10, rue Lincoln. Tel. : ELY. 82-15,
CONSTITUTION : Société française en commandite par actions, constituée le 9 mars 1895, pour une durée de 30 ans, prorogée de 50 ans par décision de l'assemblée du 2 février 1921. Transformée en société anonyme le 1^{er} janvier 1955.
OBJET : L'acquisition et l'exploitation de carrières de pierres ; le commerce et l'industrie des pierres et marbres clairs de France. La société possède 140 carrières et 16 usines réparties dans toute la France.
Centre de Bourgogne : usines de sciage et taille à Chassignelles, Massangis, Lézinnes, Comblanchien, Carrières à Chassignelles, Massangis, Comblanchien, Corgoloin, etc.
Centre de la Meuse : Marbrerie à Euville et à Senonville, carrières à Mécrin, Lérouville
Centre de l'Oise : Carrières à St-Maximin (avec chantiers de taille), Villers-Adam, Méry, Laigneville, Saint-Vaast, Montataire, Soissons
Centre du Poitou : Carrières, usines de sciage et de taille à Chauvigny. Carrières à Migné et à Tervoux [Bonnillet]
Centre du Dauphiné : Carrières et usines de taille à Villebois ; plusieurs carrières dans l'Ain.
PARTICIPATIONS : Société Marmaro (en Afrique du Nord).
CAPITAL SOCIAL : 434 millions de fr., divisé en 86.800 actions de 5.000 fr. À l'origine, 1.200.000 fr. Porté par étapes successives à 55 millions. Porté en février 1946 à 82.500.000 fr. par l'émission à 535 fr. de 55.000 actions nouvelles de 500 fr. (1 nouv. pour 2 anc.), en août 1946 à 85 millions pour règlement de l'impôt de solidarité. Porté en septembre 1946 à 86.250.000 fr., en décembre 1946 à 172.500.000 fr. par élévation du nominal de 500 à 1.000 fr., puis à 182 millions par création de 9.500 actions nouvelles de 1.000 fr. attribuées à la gérance. Titres regroupés à partir du 2 avril 1951. Porté en 1953 à 242.665.000 fr. par émission au pair de 12.133 actions nouvelles de 5.000 fr. (1 pour 3). Porté en 1954 à 363.995.000 fr. par émission à 5.500 fr. de 24.266 actions de 5.000 fr. (1 pour 2). Porté en 1955 à 434 millions par création de 14.001 actions de 5.000 fr. attribuées à gérance en contrepartie de ses avantages précédents.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : En juin.
RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve. Sur le surplus : 5 % d'intérêt aux actions. Sur l'excédent : 10 % à la réserve extraordinaire. Sur le solde : 10 % au conseil, 90 % aux actions.
OPPOSITIONS ET TRANSFERTS : Au siège social.

SERVICE FINANCIER Actions : Crédit commercial de France, Crédit lyonnais, Comptoir national d'escompte, B.N.C.I., Société Générale, Banque de l'Union Parisienne, Crédit du Nord. Obligations (remboursement anticipé en avril 1943) : Union des Mines. Crédit Industriel et Commercial,

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 26. — Notice SEF : CA 19

COUPONS NETS AU PORTEUR : N° 61(3 septembre 1951), 60 et 300 fr. ; 62 (1^{er} octobre 1952) : 70 et 350 fr. ; 63 : droit de souscription ; 61 (1^{er} octobre 1953) : 100 fr. ; 65 : droit de souscription (1 pour 2) ; 66 (1^{er} décembre 1954), 400 fr. ; 67 (15 octobre 1955), 300 fr.

NOTA : L'assemblée extraordinaire du 12 novembre 1954 a approuvé le principe de la transformation de la société en société anonyme. Cette transformation entraînera le rachat préalable des droits statutaires de la gérance fixés au chiffre transactionnel de 70.005.000 r. payables en actions de 5.000 fr. à émettre par prélèvement sur les réserves, ce qui portera le capital à 431 millions.

	Amort.	Provis.	Bénéf. net	Réserves	Divid. +tant.	Divid. brut par act.
	(En 1.000 fr.)					(en fr.)
1946	—	3.365	4.731	436	4.312	25
1947	—	4.663	6.784	339	6.370	35
1948	—	5.803	7.528	376	7.102	32 (1)
1949	—	12.941	26.368	16.081	10.284	45 (1)
1950	—	27.101	22.925	5.326	17.588	300 (1)
1951	—	17.167	25.630	7.936	17.621	350 (1)
1952	—	19.107	25.957	2.836	20.550	400 (1)
1953	—	16.267	29.178	2.999	27.460	400 (1)
1954	—	15.840	30.197	2.480	26.634	300 (1)

(1) Net.

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 fr.)

ACTIF	1950	1951	1952	1953	1954
Immobilisations (nettes)	154.055	283.603	288.052	275.522	431.553
Autres valeurs immobilisées	21.268	14.271	14.609	14.609	15.070
Réalisable:					
Valeurs d'exploitation	138.143	154.658	167.572	211.891	254.821
Débiteurs	104.141	148.124	156.562	176.984	207.168
Titres de placement	345	732	708	738	738
Disponible	17.613	12.150	17.702	12.938	14.272
	<u>435.565</u>	<u>613.538</u>	<u>645.205</u>	<u>692.682</u>	<u>923.622</u>
PASSIF					

Capital	182.000	182.000	182.000	242.665	363.995
Réserves	30.047	171.270	179.280	184.657	294.033
Fonds de renouvellement et provisions	29.800	28.254	26.353	26.479	22.943
Dette à long terme	15.021	9.058	6.133	3.688	1.430
Dette à court terme	155.772	197.362	225.482	206.015	211.024
Bénéfices	22.925	25.630	25.957	29.178	30.197
	<u>435.565</u>	<u>613.538</u>	<u>645.205</u>	<u>692.682</u>	<u>923.622</u>

FÈVRE ET Cie

(*L'Information financière, économique et politique*, 24 avril 1958)

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 1958 est en augmentation de plus de 10 % sur celui du premier

Le montant des commandes enregistrées reste supérieur au montant des commandes facturées.

La Société poursuit le développement de ses responsabilités [sic] de vente dans les Habitations à loyers modérés (H.L.M.), celles-ci semblant appelées à prendre une part de plus en plus grande dans la construction au cours des années à venir.

Arts et techniques, mai 1964 :

Publicité de Fèvre, 10, rue Lincoln, Paris 8^e.

120 carrières, 16 usines.

La Charente libre, 5 octobre 1970 :

16 usines, 120 carrières, un millier de salariés dont 200 en Charente*.

ROCAMAT

La Charente libre, 23 et 24 janvier 1975 :

Usines dans l'Yonne, la Meuse, la Bourgogne, la Côte-d'Or, le Poitou, l'Île-de-France.

Premières vagues de licenciements en 1966.

Nouvelles difficultés en 1973 : un groupe financier organise l'absorption en mars 1974 par Dervillé, groupe plus petit mais en bonne santé : formation d'un groupe de 900 salariés.

FÈVRE ET Cie

L'assemblée ordinaire, qui s'est réunie le 29 juin [1987], a approuvé les comptes de l'exercice 1986. Bénéfice de 94.584 F contre un déficit de 432.827 F en 1985.

Elle a décidé de reporter à nouveau ce bénéfice.

Par ailleurs, M. J.-P. Perney a été nommé par M. le président du tribunal de commerce de Sens en qualité d'administrateur provisoire.

*

Froment-Meurice (Gérard)* : Rothschild > Fèvre (selon Coston)(0 in WW 1967) + Cofifa.

SEIBEL (Georges)[^{xx}/_{xx}], ingénieur. Né le 12 oct. 1901 à Cransac (Aveyron). Fils d'Albert Seibel, ingénieur civil des mines, et de M^{me}, née Renée Chardon. Mar. le 26 sept. 1932 à M^{lle} Marie-Thérèse Rodier (4 enf. : Marie-Élisabeth [Mme Jean-Pierre Beaufils], Jacques, Philippe, Gérard). Études : Lycée Janson-de-Sailly à Paris, École nationale supérieure des mines de Nancy. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur civil des mines. Carr. : ingénieur des mines en poste chez Frankenholtz (1926-1929) en Sarre, inspecteur, inspecteur général puis directeur adjoint du Crédit national (1929-1967), président (1946-1967) puis président d'honneur et administrateur (depuis 1968) de la Compagnie franco-malgache d'entreprises, [président-directeur général \(1967-1973\)](#), puis [administrateur-président d'honneur de la Société Fèvre et Cie \(pierres et marbres\)](#), président (1967-1972) puis administrateur (depuis 1972) de la Gare routière de Rungis, administrateur de la Compagnie financière Delmas-Vieljeux* (depuis 1966), de la Société de gestion industrielle et de financement (depuis 1971), professeur au C.P.A. (1937-1950). Décor. : officier de la Légion d'honneur et du Mérite maritime, Croix de guerre 39-45. Collection de livres. Sport : ski. Membre de l'Automobile-Club de France. Adr. : privée, 38, quai Louis-Blériot, 75016 Paris.

WW 1979 :

FÈVRE (Paul), ingénieur, industriel. Né le 18 mars 1917 à Montbard (Côte-d'Or). Fils de Maurice Fèvre, industriel, et de M^{me}, née Renée Bachelet. Mar. le 4 août 1938 à M^{lle} Thérèse Lahure (4 enf. : Dominique, Jean-Michel, Gilles, Véronique). Études : Institution de Sainte-Croix à Neuilly-sur-Seine, École spéciale des travaux publics et du bâtiment. Dipl. : ingénieur architecte. Carr. : chef de carrière (1940), chef de centre (1945), puis vice-président directeur général (1964), puis président-directeur général (1973-1976), de la [Société Fèvre et Cie \(exploitation de carrières\)](#), président de l'Institut de formation permanente continue pour la pierre et le marbre. Adr. : privée, rue du Chauffour, 60270 Gouvieux.

Suite :

1974 (mars) : difficultés > rachat par les Éts Dervillé-Marbres frs.

1976 : absorption du tout par Rocamat.